

Rapport annuel de 2024

FRESH IS NOT A FRILL.

ANDREW & SHELLEY SAMUELS 'No Frills' Owners



DON'T BE BEAR

Rapport à l'intention des actionnaires



Chers actionnaires,

C'est avec fierté que, depuis 143 ans, George Weston Limitée répond aux besoins courants des Canadiens, et nous continuons sur cette voie en tant que société de portefeuille comptant deux entreprises de premier plan dans les domaines de la vente au détail et de l'immobilier. En 2024, nous avons fourni à ces entreprises un soutien de calibre mondial, créant ainsi de la valeur, non seulement en générant une solide performance financière, mais aussi en contribuant à accroître la prospérité des collectivités que notre groupe sert.

Dans notre secteur Vente au détail de Loblaw, nous avons à cœur d'aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, ce qui signifie offrir de la valeur aux consommateurs canadiens en cette crise persistante du coût de la vie, exacerbée par l'incertitude économique. Cette valeur s'est traduite concrètement, entre autres, par l'ouverture ou la conversion de plus de 60 nouveaux magasins à escompte Maxi^{MD} et No Frills^{MD}, le lancement de promotions comme les Prix fous du mois et nos programmes de cartes Marvel et d'articles de timbres de cuisine. Pour Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}, nous exploitons maintenant plus de 150 cliniques de soins pharmaceutiques, dont 21 nouveaux emplacements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ouverts en 2024, ce qui nous permet d'améliorer l'accès aux soins essentiels. En outre, nos clients ont encore une fois échangé des points PC Optimum^{MC} d'une valeur dépassant le milliard de dollars, nos offres étant encore de plus en plus personnalisées grâce à nos nouvelles fonctionnalités numériques et à des connaissances clients fondées sur les données. C'est en ayant pour objectif de réduire les coûts de service tout en offrant aux clients une valeur accrue en ces temps de difficultés économiques, parmi les pires de l'histoire récente, que Loblaw a publié son plan financier. La société a ainsi réussi à investir dans la croissance et à consolider la position de Loblaw pour lui permettre de connaître un succès à court, moyen et long terme.



Dans le secteur Immobilier, Propriétés de Choix a concrétisé son engagement de longue date visant à préserver le capital et à générer des flux de trésorerie stables et croissants, ainsi qu'à accroître la valeur liquidative et les distributions au fil du temps. Dans le contexte actuel de volatilité des marchés et de l'économie, Propriétés de Choix a fait preuve de résilience : elle a conservé un taux d'occupation de 97,6 % et affiché une croissance solide du REN des actifs comparables (selon la méthode de la comptabilité de trésorerie) et des FPAE. Orientée vers ses priorités stratégiques, Propriétés de Choix a en outre rehaussé la qualité de son portefeuille grâce à des transactions totalisant 426,5 millions de dollars et a accompli des progrès en vue de dégager de la valeur au niveau du programme d'aménagement de par l'ajout, à l'exercice précédent, d'une superficie de commerces de détail de plus de 1,1 million de pieds carrés, ainsi que de 302 unités résidentielles construites spécifiquement pour la location. Propriétés de Choix a en outre maintenu un bilan conservateur, solide et souple, soutenu par des biens non grevés de 13 milliards de dollars et un ratio de la dette ajustée sur le BAIIAJV de 7,0 x. Ayant toujours confiance dans son portefeuille de grande qualité, Propriétés de Choix est bien positionnée pour créer une valeur durable, et ce, grâce à des endroits où les gens prospèrent et s'épanouissent.

En jetant un regard rétrospectif sur 2024, nous sommes fiers du rendement enregistré par nos entreprises et nous entrevoyons avec optimisme leurs perspectives à long terme. De pair avec nos 220 000 collègues et employés qui servent nos clients et nos locataires tous les jours, nous continuons de travailler avec l'équipe de direction de chacune des entreprises pour trouver des moyens d'atteindre leur plein potentiel. Cela inclut notamment des objectifs précis d'inclusion et de zéro émission nette chez George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix. Alors que d'autres choisissent d'abandonner leurs engagements, notre groupe continue de les honorer.

Quant à l'avenir, nous sommes confiants en notre capacité de poursuivre sur cette lancée en 2025, alors que nous continuons jour après jour à créer de la valeur et à répondre aux besoins des Canadiens.

Sincèrement,

[signé]

Galen Weston

Président du Conseil et chef de la direction

[signé]

Richard Dufresne

Président et chef de la direction financière

**Nous continuons
jour après jour à
créer de la valeur et à
répondre aux besoins
des Canadiens.**

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion de George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes annexes figurant aux pages 98 à 173 du présent rapport annuel. Les états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »). Les états financiers consolidés annuels audités comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Certaines charges et certains produits qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières ne tiennent pas compte de l'incidence de certains éléments et sont utilisées à l'interne aux fins d'analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières permettent également d'évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de façon uniforme. Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de la société.

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter : Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). L'incidence de la consolidation tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits au poste « Siège social de GWL ». Pour obtenir plus d'information sur l'incidence de la consolidation, voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion. Sauf indication contraire, dans le présent rapport de gestion, le terme « consolidé » sert à désigner les résultats consolidés de GWL, y compris ceux de ses filiales.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 25 février 2025.

Table des matières

4	Aperçu
5	Notre entreprise
8	Indicateurs de performance clés
	Secteurs d'exploitation
12	Loblaw
14	Propriétés de Choix
17	Résultats financiers
78	Perspectives
79	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières
96	Énoncés prospectifs
97	Informations supplémentaires

LÉGENDE DES NOTES DE BAS DE PAGE

- 1 Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.
- 2 À lire en parallèle avec les « Énoncés prospectifs » commençant à la page 96.
- 3 Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 176.

Aperçu

Faits saillants financiers

Au 31 décembre 2024 ou pour l'exercice clos à cette date
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Résultats consolidés

PRODUITS

61 608 \$

+2,5 %
par rapport à 2023

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

4 376 \$

+0,3 %
par rapport à 2023

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA¹⁾

7 401 \$

+6,4 %
par rapport à 2023

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA¹⁾ (%)

12,0 %

+40 pdb
par rapport à 2023

BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

1 315 \$

-12,1 %
par rapport à 2023

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES¹⁾

1 597 \$

+8,9 %
par rapport à 2023

BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars)

9,80 \$

-8,8 %
par rapport à 2023

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE¹⁾ (en dollars)

11,93 \$

+13,2 %
par rapport à 2023

Siège social de GWL

ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ENTREPRISES EN EXPLOITATION¹⁾ DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

575 \$

-7,9 %
par rapport à 2023

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES¹⁾ DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

1 103 \$

-14,0 %
par rapport à 2023

DIVIDENDES ANNUALISÉS DÉCLARÉS PAR ACTION (en dollars)

3,28 \$

+15,0 %
par rapport à 2023

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS À COURT TERME DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

523 \$

-27,3 %
par rapport à 2023

1 Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.

Notre entreprise

Notre histoire en tant qu'entreprise familiale

En 1882, George Weston, un jeune vendeur de pain et ancien apprenti boulanger de Toronto, décide de se lancer en affaires et achète un circuit de livraison de pain à son employeur. Au tournant du siècle, Weston's Bread était connu dans toute la ville et George Weston était devenu le boulanger le plus prolifique au Canada.

En 1924, le fils aîné de George, Garfield Weston, suit les traces de son père et devient président de George Weston Limitée. En dépit de la guerre et de la dépression, Garfield a transformé la boulangerie de son père à Toronto en un empire alimentaire commercial avec des sociétés de participation sur plusieurs continents.

En 1953, George Weston Limitée élargit ses activités d'épicerie en acquérant le contrôle majoritaire de Loblaw's Inc. En 1956, Les Compagnies Loblaw Limitée a été constituée en société et, au cours des deux décennies suivantes, Loblaw a continué à étendre ses activités au Canada et aux États-Unis.

Au début des années 1970, une troisième génération prend les choses en main et W. Galen Weston réussit à consolider le grand conglomérat, à réinventer Loblaw par le fait même et à la transformer en la plus grande chaîne d'épicerie du Canada et le plus grand actif de GWL.

En 2006, Galen G. Weston a assumé la responsabilité de Loblaw et a guidé celle-ci à travers une période de transformation et de croissance en réponse à un environnement commercial en rapide évolution, y compris la création et l'introduction en bourse de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix en 2013 et l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix peu après. En 2017, Galen G. Weston a été nommé chef de la direction de George Weston Limitée.

En 2018, dans le cadre du projet de transformation de GWL et de son engagement à long terme à créer de la valeur pour les actionnaires, la société a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle Loblaw a cédé sa participation majoritaire dans Propriétés de Choix à GWL. L'acquisition par GWL d'une participation majoritaire dans Propriétés de Choix a constitué une étape importante dans l'histoire récente de la société. Avec l'ajout de Propriétés de Choix au portefeuille, la société est devenue plus équilibrée, forte de trois entreprises solides et bien positionnées dans la vente au détail, l'immobilier et les biens de consommation.

En 2021, George Weston Limitée a pris la décision de vendre son entreprise de boulangerie Weston Foods, le pilier du groupe Weston au Canada depuis sa création en 1882. La vente de l'entreprise a été réalisée à la fin de 2021, positionnant ainsi la société de manière à ce qu'elle puisse se concentrer sur ses activités en tant que chef de file en matière de vente au détail et d'immobilier.

Pendant plus d'un siècle, des milliers d'employés de George Weston Limitée et de ses filiales ont bâti une entreprise qui a persévéré et prospéré autant lors de périodes de croissance que de périodes difficiles, pour devenir l'une des sociétés les plus solides du Canada.

Ce que nous faisons

George Weston Limitée est une société ouverte canadienne, fondée en 1882 et cotée à la Bourse de Toronto (TSX : WN) depuis janvier 1928. La société possède deux entreprises dans les secteurs de la vente au détail et de l'immobilier.

WESTON

GEORGE WESTON LIMITÉE



Loblaw

Loblaw (TSX : L) est le chef de file en matière d'alimentation et de pharmacie au Canada et le détaillant le plus important du pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers par l'intermédiaire de ses bannières de magasins d'alimentation, de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de Joe Fresh et de la Banque le Choix du Président.



Propriétés de Choix

Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN) est une fiducie de placement immobilier chef de file qui crée une valeur durable en détenant, en exploitant et en développant des propriétés résidentielles et commerciales de haute qualité. Le portefeuille de Propriétés de Choix regroupe des immeubles de commerce de détail loués en grande partie à des détaillants de biens de première nécessité, ainsi que des actifs industriels, à usage mixte et résidentiels de haute qualité situés dans des marchés attrayants partout au Canada.

Notre stratégie opérationnelle et de création de valeur

George Weston Limitée a pour mission de créer de la valeur générationnelle au moyen d'une gestion proactive de son portefeuille d'entreprises de premier plan dans les domaines de la vente au détail et de l'immobilier, mettant à profit son expertise en matière de stratégie, de fusions et acquisitions, d'affectation des capitaux et de développement des talents.

Au fil des ans, la société a réalisé avec succès des opérations stratégiques et a géré de manière rigoureuse ses niveaux d'endettement et sa structure du capital.

La société est un chef de file dans chacun de ses secteurs d'activité, soit la vente au détail et l'immobilier, en exploitant des marques de premier plan sur le marché du commerce de détail et des emplacements convoités dans le domaine de l'immobilier.

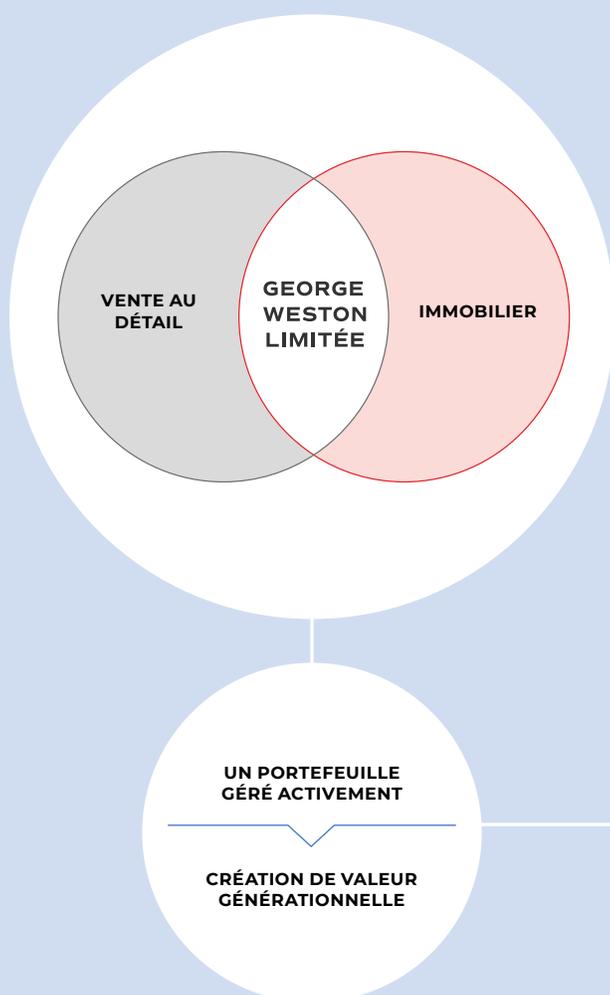
La société s'engage à soutenir son portefeuille d'entreprises en mettant à profit son expertise et en offrant du soutien relativement à la prise de décisions. Ce soutien s'exerce notamment dans des domaines tels que la stratégie, le développement des talents, l'affectation de capitaux ainsi que les fusions et acquisitions.

La société apporte une vision unique relativement à ses activités opérationnelles, grâce à sa vaste perspective qui englobe tant la vente au détail que l'immobilier, et qui lui permet d'identifier des occasions de développement et de partager des pratiques exemplaires.

En accumulant des capitaux par l'entremise de ses activités existantes et en utilisant prudemment sa capacité d'endettement, la société soutient des investissements dans des opérations stratégiques qui créent de la valeur pour son portefeuille d'entreprises. La société évalue également diverses initiatives stratégiques susceptibles de lui permettre de mettre à profit ses capacités et son expertise existantes afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

La société est reconnue pour sa capacité à assurer de la stabilité et à maintenir une perspective à long terme. Elle cherche à déployer ses capitaux de manière optimale, notamment en remettant du capital aux actionnaires et en réinvestissant des capitaux dans son portefeuille d'entreprises, là où elle peut améliorer davantage sa capacité de réaliser des gains.

Notre stratégie opérationnelle et de création de valeur



Unis par des principes communs

Ensemble, ces quatre concepts unissent nos entreprises et forment notre identité :



VALEURS ÊTRE

Nos actions sont guidées par nos valeurs ÊTRE, qui témoignent d'un engagement commun à l'égard de valeurs fondamentales telles que l'Engagement, Tenir à cœur, le Respect et l'Excellence, et ce, partout au sein de notre groupe d'entreprises.



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Lors de toutes nos interactions, nos décisions se fondent sur un sens aigu de l'éthique et de la conformité.



CULTURE BLEUE

Elle représente la façon dont nos valeurs prennent vie chaque jour dans nos interactions avec nos entreprises et nos clients, de même qu'entre collègues.



RESPONSABILITÉ SOCIALE

À titre d'investisseur générationnel, les tendances sociales, démographiques et environnementales à long terme sous-tendent l'importance que nous accordons à la responsabilité sociale.

Notre incidence

Grâce à une gestion active et en nous fondant sur notre culture et nos valeurs, nous souhaitons avoir une incidence positive sur :



NOS ACTIONNAIRES

Nous créons de la valeur pour nos actionnaires en augmentant la valeur de nos entreprises de premier plan, en axant nos efforts sur l'excellence opérationnelle, en investissant dans des transactions stratégiques et en favorisant la distribution de dividendes.



NOS COLLÈGUES

Nos talents sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs à long terme. Nous voyons notre investissement dans le développement et le recrutement de gestionnaires exceptionnels comme un impératif stratégique, et nous sommes fiers de proposer des carrières stimulantes et enrichissantes.



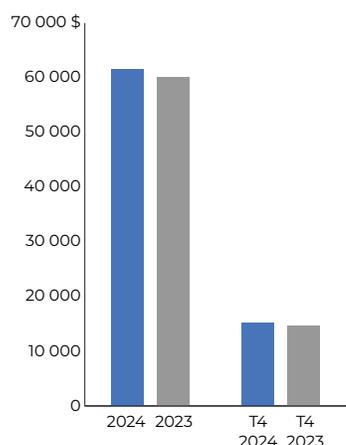
NOS COLLECTIVITÉS

Fidèles à l'héritage et aux valeurs de la société, nous nous efforçons d'améliorer la qualité de vie des collectivités où nous vivons et travaillons.

Indicateurs de performance clés

Aux et pour les trimestres non audités et les exercices audités clos les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

PRODUITS

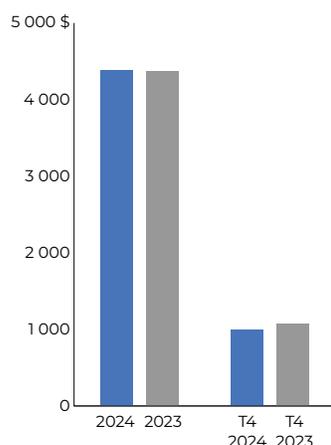


2024	61 608	+2,5 %
2023	60 124	
T4 2024	15 097	+2,7 %
T4 2023	14 700	

Performance en 2024

Croissance des produits de 1 484 millions de dollars, générée par Loblaw et Propriétés de Choix.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

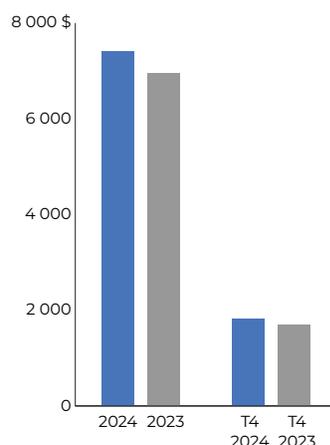


2024	4 376	+0,3 %
2023	4 363	
T4 2024	992	-7,8 %
T4 2023	1 076	

Performance en 2024

Le résultat d'exploitation a augmenté de 13 millions de dollars. Cette augmentation reflète une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix et l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, du siège social de GWL, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA¹⁾



2024	7 401	+6,4 %
2023	6 953	
T4 2024	1 814	+7,1 %
T4 2023	1 694	

Performance en 2024

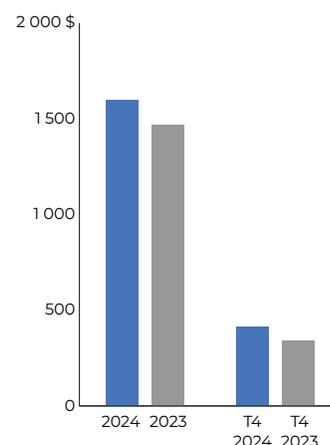
Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ a augmenté de 448 millions de dollars, en raison principalement d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix et de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, du siège social de GWL.

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA¹⁾ (%)

12,0 % +40 pdb
2024 par rapport à 2023

12,0 % +50 pdb
T4 2024 par rapport au T4 2023

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES¹⁾



2024	1 597	+8,9 %
2023	1 467	
T4 2024	415	+21,3 %
T4 2023	342	

Performance en 2024

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires¹⁾ a augmenté de 130 millions de dollars, en raison d'une augmentation de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse¹⁾, et de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, du siège social de GWL.

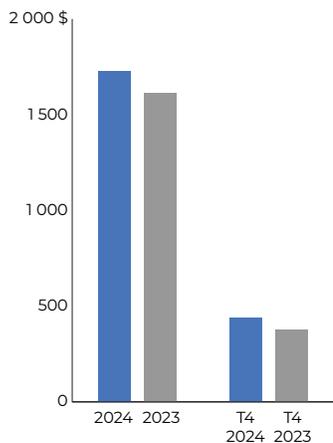
MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE¹⁾ (en dollars)

11,93 \$ +13,2 %
2024 par rapport à 2023

3,15 \$ +25,5 %
T4 2024 par rapport au T4 2023



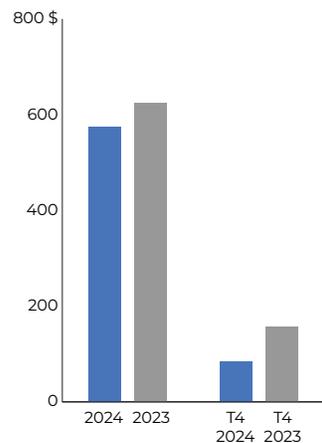
APPORT DES SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION COTÉES EN BOURSE¹⁾ AU MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET¹⁾



Performance en 2024

L'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse¹⁾ au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ a augmenté de 113 millions de dollars en raison d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix.

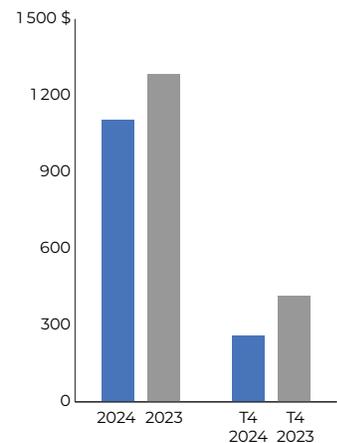
ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ENTREPRISES EN EXPLOITATION¹⁾ DU SIÈGE SOCIAL DE GWL



Performance en 2024

Les entrées nettes liées aux entreprises en exploitation¹⁾ du siège social de GWL ont diminué en 2024 en raison surtout du calendrier des dividendes reçus de Loblaw.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES¹⁾ DU SIÈGE SOCIAL DE GWL



Performance en 2024

Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ du siège social de GWL ont diminué en raison principalement de la baisse du produit de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, de la réduction des entrées nettes liées aux entreprises en exploitation¹⁾ du siège social de GWL et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

Voir la page 11 du présent rapport de gestion pour connaître le calcul de cette mesure.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS À COURT TERME DU SIÈGE SOCIAL DE GWL

523 \$
2024
par rapport à 2023

719 \$
2023

Performance en 2024

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme du siège social de GWL enregistrée depuis la clôture de l'exercice 2023 est essentiellement attribuable aux rachats d'actions de GWL, aux dividendes versés aux actionnaires et aux impôts payés, en partie contrebalancés par le produit reçu au titre de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw et la hausse des émissions de titres de créance à long terme au cours de l'exercice considéré.

¹⁾ Se reporter à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.

i) Les sociétés d'exploitation cotées en bourse représentent les résultats combinés de Loblaw et de Propriétés de Choix, compte tenu de l'incidence de la consolidation.

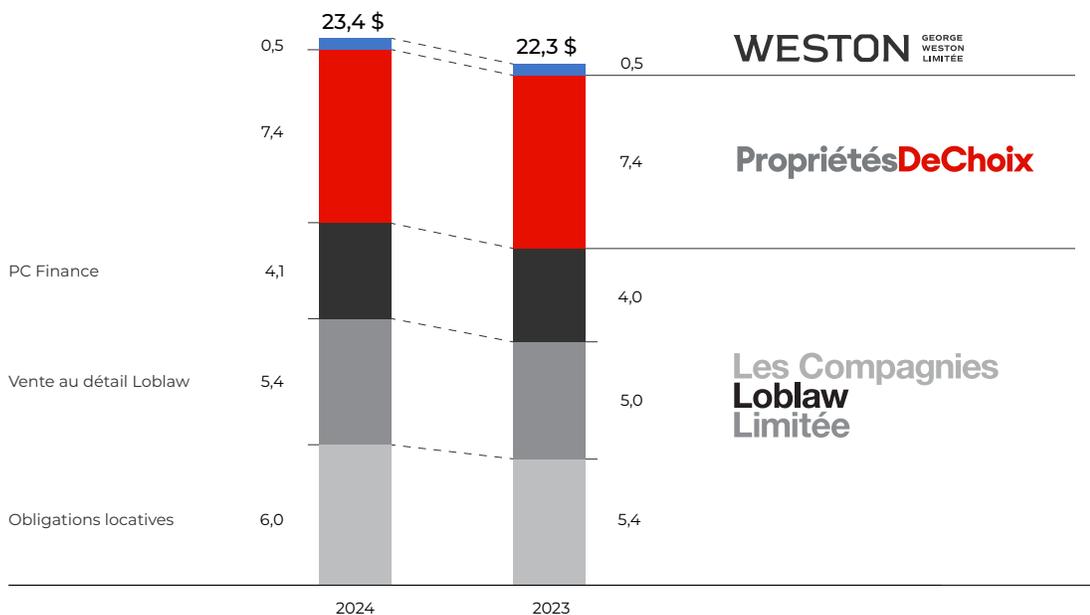
Total de la dette

La société gère sa dette pour chacun de ses secteurs d'exploitation de manière à s'assurer que chacun d'eux utilise un levier financier approprié. Le graphique suivant présente le total de la dette consolidée par secteur d'exploitation à présenter, compte tenu de l'incidence de la consolidation, aux 31 décembre 2024 et 2023. Il n'y a aucun recours à l'égard de la société pour les dettes contractées par ses secteurs d'exploitation.

Au 31 décembre 2024, la dette consolidée du groupe était de 23,4 milliards de dollars. La dette de Loblaw et de Propriétés de Choix est entièrement assurée par leurs flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation respectifs. La dette du siège social de GWL est composée de 500 millions de dollars de débetures non garanties de premier rang.

TOTAL DE LA DETTE

Aux 31 décembre
(en milliards de dollars)



Flux de trésorerie disponibles¹⁾ du siège social

Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ du siège social de GWL sont générés par les dividendes reçus de Loblaw, les distributions reçues de Propriétés de Choix et le produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

Pour les trimestres et exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Trimestres clos		Exercices clos	
	2024	2023	2024	2023
Dividendes de Loblaw ⁱ⁾	—	73	237	290
Distributions de Propriétés de Choix	85	84	338	334
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitationⁱⁱ⁾ du siège social de GWL	85	157	575	624
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	184	238	746	847
Siège social de GWL, financement et autres coûts ⁱⁱ⁾	(7)	27	(76)	(77)
Impôt sur le résultat payé	(4)	(9)	(142)	(111)
Flux de trésorerie disponibles¹⁾ du siège social de GWL	258	413	1 103	1 283

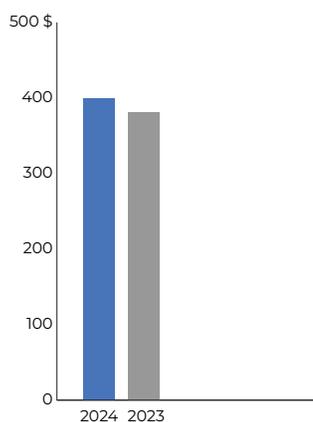
i) Le siège social de GWL a comptabilisé des dividendes de Loblaw de 82 millions de dollars au premier trimestre de 2025.

ii) Le poste « Siège social de GWL, financement et autres coûts » comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social, les charges administratives et les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

Dividendes

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

DIVIDENDES VERSÉS

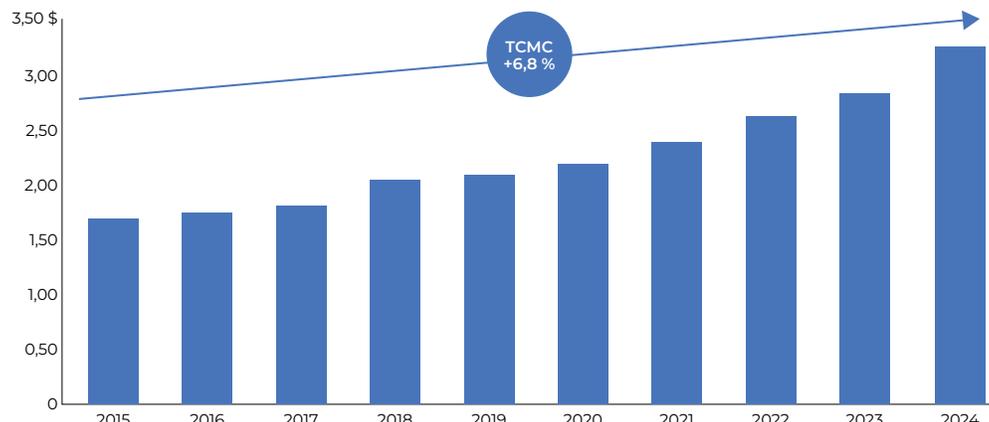


2024	399	+4,7 %
2023	381	

Performance en 2024

Les dividendes versés du siège social de GWL ont augmenté en raison d'une hausse du dividende par action ordinaire de 15,0 % au deuxième trimestre de 2024.

DIVIDENDES PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars)



Rétrospective des dix derniers exercices

GWL a déclaré un dividende annualisé à 3,28 \$ par action ordinaire en 2024. L'objectif de la société est d'augmenter le dividende par action ordinaire au fil du temps tout en conservant des flux de trésorerie disponibles appropriés pour financer sa croissance future. Depuis 2015, le dividende par action ordinaire a augmenté à un taux de croissance moyen composé (« TCMC ») de 6,8 %.

1 Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.

Loblaw

Loblaw (TSX : L) offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, d'autres produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Stratégie

La raison d'être de Loblaw, qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, revêt une importance capitale et constitue le fondement de son cadre stratégique. Ce cadre s'articule autour de trois piliers de Loblaw : faire preuve d'excellence en matière de vente au détail, générer de la croissance et investir en vue de l'avenir, tout en intégrant des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans tout ce qu'elle fait. Ces piliers stratégiques sont étroitement liés à un souci constant de tirer parti des connaissances clients fondées sur les données et à l'excellence en matière d'efficacité des processus afin de dégager une solide performance financière. Ce cadre est soutenu par des collègues partageant un ensemble de valeurs communes ÊTRE et une culture dont les principes les encouragent à être authentiques, à bâtir la confiance et à créer des liens.

La société vise à être la « meilleure en alimentation, en santé et en beauté » et, mettant l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail, elle améliore constamment ses activités de vente au détail pour faire en sorte que ses propositions clients se différencient, réduire le coût de ses services et réaliser des économies d'échelle grâce à son infrastructure logistique nationale. Alors que la société bâtit en vue de l'avenir, sa raison d'être guide ses investissements dans des initiatives de croissance stratégiques pour diversifier encore davantage son portefeuille d'actifs, générer des avantages concurrentiels en matière de produits, de services et de prix, améliorer son efficacité opérationnelle ainsi que créer de nouveaux secteurs de croissance pour répondre aux besoins changeants des Canadiens et leur offrir des expériences personnalisées.

L'approche de Loblaw en ce qui a trait aux enjeux ESG permet d'assurer que les questions ESG sont au cœur des décisions prises à l'échelle de Loblaw. En tenant compte des risques environnementaux et sociaux et des pratiques exemplaires de gouvernance dans le cadre de ses activités courantes, en mettant en œuvre de solides programmes de conformité et d'éthique et en soutenant ses employés et les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, Loblaw entend apporter une contribution de premier plan à la société canadienne, tant aujourd'hui que pour les générations à venir.

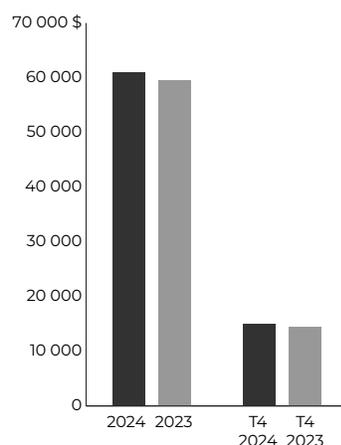
Faits saillants de l'année

En 2024, Loblaw a à nouveau enregistré des résultats solides et constants sur les plans financier et opérationnel dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. La capacité de Loblaw à offrir valeur, qualité, service et commodité aux Canadiens jour après jour s'est traduite par une forte croissance du chiffre d'affaires dans le secteur Vente au détail. Le portefeuille de Loblaw, composé des meilleurs actifs de leur catégorie, était bien positionné pour répondre aux besoins courants des clients en matière d'alimentation, de santé et de bien-être. Grâce aux efforts déployés en vue d'atteindre l'excellence en matière de vente au détail, Loblaw a pu tirer parti de ces actifs pour générer une forte croissance du chiffre d'affaires, accroître la marge brute et optimiser ses coûts d'exploitation.

Indicateurs de performance clés

Aux ou pour les trimestres non audités et les exercices audités clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)

PRODUITS

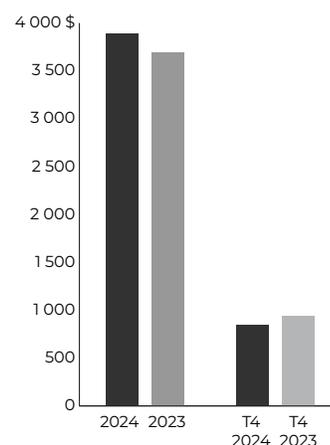


2024	61 014	+2,5 %
2023	59 529	
T4 2024	14 948	+2,9 %
T4 2023	14 531	

Performance en 2024

Les produits ont augmenté de 1 485 millions de dollars grâce à une croissance du chiffre d'affaires des secteurs Vente au détail et Services financiers. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté surtout du fait de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION



2024	3 894	+5,4 %
2023	3 696	
T4 2024	850	-9,7 %
T4 2023	941	

Performance en 2024

Le résultat d'exploitation a augmenté de 198 millions de dollars comparativement à 2023. Cette augmentation découle d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation des secteurs Vente au détail et Services financiers, en partie contrebalancée par l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement.

Offres de Loblaw

DIVISIONS :

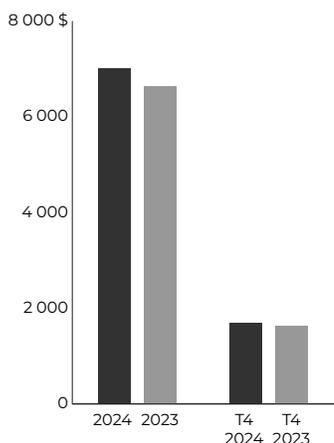
Super Marché
Escompte
Shoppers Drug Mart^{MD}/
Pharmaprix^{MD}
PC^{MD} Finance
Joe Fresh^{MD}

PRINCIPALES MARQUES :

le Choix du Président^{MD}
sans nom^{MD}
Délices du Marché^{MC}
T&T^{MD}
Life Brand^{MC}
PC Optimum^{MC}



MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA¹⁾



2024	7 016	+5,7 %
2023	6 639	
T4 2024	1 696	+4,0 %
T4 2023	1 631	

Performance en 2024

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ a augmenté de 377 millions de dollars comparativement à 2023, en raison d'une augmentation dans les secteurs Vente au détail et Services financiers.

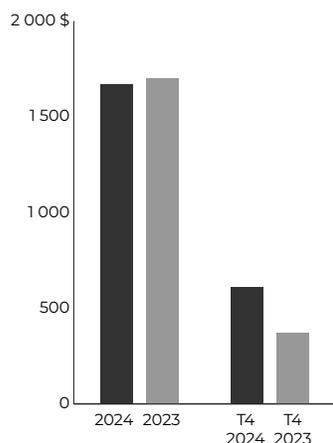
Le montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾ a augmenté en raison d'une hausse du montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail exprimé en pourcentage¹⁾ attribuable à des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks, partiellement contrebalancées par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires découlant de l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre engagés et de certaines activités immobilières.

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA¹⁾ (%)

11,5 %
2024
+30 pdb
par rapport à 2023

11,3 %
T4 2024
+10 pdb
par rapport au T4 2023

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES¹⁾



2024	1 671	-1,7 %
2023	1 700	
T4 2024	610	+64,4 %
T4 2023	371	

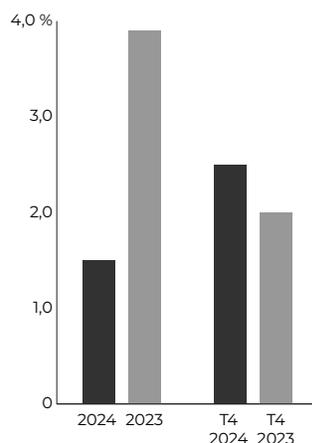
Performance en 2024

Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ ont diminué principalement en raison de l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé, d'une variation défavorable des autres éléments hors trésorerie et d'une hausse des dépenses d'investissement, en partie contrebalancées par l'augmentation du bénéfice en trésorerie, la variation des provisions d'un exercice à l'autre et l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des créances sur cartes de crédit à un taux inférieur à celui de l'exercice précédent.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2,2
milliards de dollars
2024
+4,3 %
par rapport à 2023

AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION AU DÉTAIL¹⁾ (%)

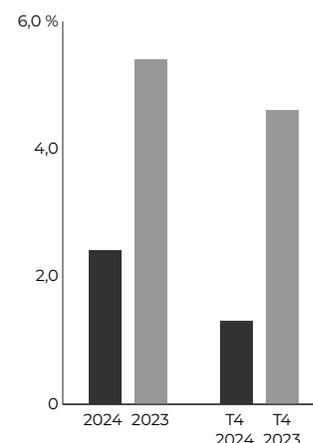


2024	1,5 %	-240 pdb
2023	3,9 %	
T4 2024	2,5 %	+50 pdb
T4 2023	2,0 %	

Performance en 2024

Le chiffre d'affaires des magasins comparables¹⁾ du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,5%. L'indice de prix à la consommation (« IPC ») s'est établi à 2,2% (7,8% en 2023), ce qui est semblable à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaws, l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.

AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DES PHARMACIES AU DÉTAIL¹⁾ (%)



2024	2,4 %	-300 pdb
2023	5,4 %	
T4 2024	1,3 %	-330 pdb
T4 2023	4,6 %	

Performance en 2024

Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,4%. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a bénéficié d'une hausse des volumes de médicaments sur ordonnance pour maladies aiguës et chroniques. La diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin est principalement attribuable à la baisse du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires et des produits pour la maison, ainsi qu'à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, ce qui a été partiellement compensé par la vigueur soutenue des produits de beauté.

RATIO DE LA DETTE DU SECTEUR VENTE AU DÉTAIL SUR LE MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA DU SECTEUR VENTE AU DÉTAIL¹⁾

2,4 x
2024
+0,1 x
par rapport à 2023

1) Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.

i) Pour en savoir plus sur ces mesures, se reporter au rapport annuel de 2024 déposé par Loblaws, qui est accessible sur www.sedarplus.ca ou www.loblaw.ca.

Propriétés de Choix

Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN) est une fiducie de placement immobilier chef de file qui crée une valeur durable en détenant, en exploitant et en développant des propriétés résidentielles et commerciales de haute qualité où les gens prospèrent et s'épanouissent.

Stratégie

Les objectifs financiers Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, à générer des flux de trésorerie stables et croissants et à accroître la valeur liquidative, ainsi qu'à augmenter les distributions au fil du temps, soutenus par une stratégie éprouvée et des assises sans égal. Propriétés de Choix continue de se concentrer sur la préservation de son portefeuille de premier plan, le maintien de son excellence opérationnelle et la progression de son programme d'aménagement.

Faits saillants de l'année

Propriétés de Choix a de nouveau dégagé une performance solide sur les plans opérationnel et financier, en concrétisant son cadre stratégique et en consolidant ses assises. Malgré la volatilité des marchés, son portefeuille de premier plan est resté solide. Le taux d'occupation est demeuré élevé et Propriétés de Choix a généré de fortes marges de location ainsi qu'une bonne croissance du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Ses trois catégories d'actifs, soit les immeubles de commerce de détail, les immeubles industriels et les immeubles résidentiels et à usage mixte, offrent des occasions uniques de créer de la valeur et de générer des flux de trésorerie fiables et constants. Propriétés de Choix a réalisé de grands progrès relativement à ses engagements en matière d'ESG dans tous les aspects de ses activités, notamment en lançant un cadre d'impact social pour promouvoir le développement économique local et la cohésion sociale, mettant à profit ses actifs et ses partenariats de manière à avoir une incidence significative sur les collectivités de proximité.

Les principaux locataires détaillants

1. Loblaw
2. Canadian Tire
3. TJX Companies
4. Dollarama
5. Goodlife
6. Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)
7. Sobeys
8. Walmart
9. TD Canada Trust
10. Staples/Bureau en gros

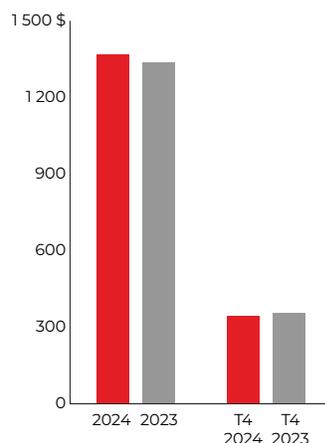
Les principaux locataires industriels

1. Loblaw
2. Amazon
3. Canada Cartage
4. Wonderbrands
5. Pet Valu
6. NFI IPD
7. Uline Canada Corporation
8. Alberta Gaming, Liquor and Cannabis
9. Kimberly-Clark
10. Canadian Tire

Indicateurs de performance clés

Aux ou pour les trimestres non audités et les exercices audités clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)

PRODUITS

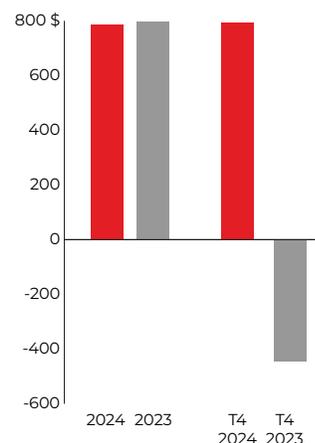


2024	1 369	+2,5 %
2023	1 335	
T4 2024	344	-3,1 %
T4 2023	355	

Performance en 2024

Les produits ont augmenté de 34 millions de dollars en raison d'une hausse des produits locatifs, en partie compensée par la baisse des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels. L'augmentation des produits locatifs découle de la hausse des taux de location des portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels, de l'accroissement des recouvrements et des acquisitions, déduction faite des cessions, et des aménagements achevés, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des paiements tirés des résiliations de baux.

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)



2024	785	-1,5 %
2023	797	
T4 2024	792	+278,0 %
T4 2023	(445)	

Performance en 2024

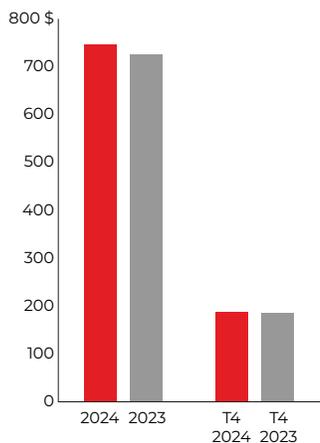
Le bénéfice net a diminué de 12 millions de dollars, en raison de la variation défavorable de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») découlant de la fluctuation du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix et de la variation défavorable de la juste valeur des immeubles de placement, facteurs partiellement contrebalancés par une augmentation des produits locatifs, par l'incidence favorable de la reprise d'une provision liée à une transaction qui a été jugée comme n'étant plus requise et par la variation favorable de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers en raison de la fluctuation du cours des parts d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied »).

TAUX D'OCCUPATION

97,6 % -40 pdb
2024 par rapport à 2023



FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION¹⁾

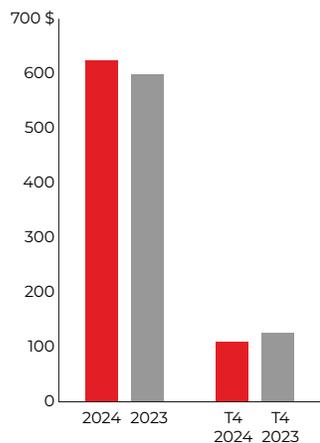


2024	747	
2023	726	+2,9 %
T4 2024	188	+1,6 %
T4 2023	185	

Performance en 2024

Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont accrus de 21 millions de dollars en raison essentiellement d'une augmentation des produits locatifs, en partie contrebalancée par l'accroissement des charges d'intérêts, déduction faite d'une hausse des produits d'intérêts, d'une baisse des revenus de placement attribuable à la distribution spéciale d'Allied au cours de l'exercice précédent, d'une augmentation des charges générales et administratives, d'une diminution des paiements tirés des résiliations de baux et de la baisse des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION AJUSTÉS¹⁾

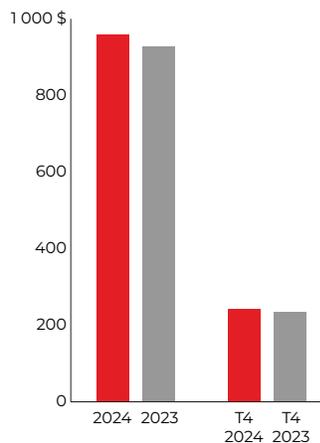


2024	625	+4,5 %
2023	598	
T4 2024	109	-14,2 %
T4 2023	127	

Performance en 2024

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés¹⁾ ont augmenté de 27 millions de dollars en raison surtout d'une augmentation des fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾.

REN DES ACTIFS COMPARABLES, SELON LA MÉTHODE DE LA COMPTABILITÉ DE TRÉSORERIE¹⁾

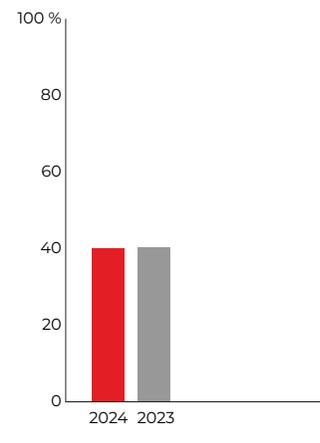


2024	958	+3,1 %
2023	929	
T4 2024	243	+3,0 %
T4 2023	236	

Performance en 2024

Le REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie¹⁾ a augmenté par rapport à 2023 en raison principalement de l'accroissement des produits lié à des taux de location plus élevés aux renouvellements des baux, aux nouvelles locations, aux majorations de loyer contractuelles et aux augmentations des recouvrements, surtout dans les portefeuilles d'immeubles industriels et d'immeubles de commerce de détail, ainsi que de la reprise d'une provision dans le portefeuille d'immeubles industriels à la suite de la résolution d'un litige avec un locataire.

RATIO DE LA DETTE AJUSTÉE SUR LE TOTAL DES ACTIFS¹⁾



2024	40,0 %	-40 pdb
2023	40,4 %	

Performance en 2024

Le ratio de la dette ajustée sur le total des actifs¹⁾ a diminué en raison principalement d'une hausse du total du solde de l'actif, en partie contrebalancée par une augmentation négligeable du niveau global de la dette.

RATIO DE LA DETTE AJUSTÉE SUR LE BAIIAJV¹⁾



RATIO DE COUVERTURE DU SERVICE DE LA DETTE¹⁾



1) Se reporter à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.
i) Pour en savoir plus sur ces mesures, se reporter au rapport annuel de 2024 déposé par Propriétés de Choix, qui est accessible sur www.sedarplus.ca ou sur www.weston.ca.



Faits saillants financiers³⁾

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024	2023	Variation (en %)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS			
Produits	61 608 \$	60 124 \$	2,5 %
Résultat d'exploitation	4 376	4 363	0,3 %
Montant ajusté du BAIIA ⁱ⁾	7 401	6 953	6,4 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 611	2 532	3,1 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	972	889	9,3 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	1 146	1 120	2,3 %
Impôt sur le résultat	908	849	6,9 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ⁱ⁾	1 137	1 019	11,6 %
Bénéfice net	2 496	2 625	(4,9) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société ⁱⁱ⁾	1 359	1 540	(11,8) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 315	1 496	(12,1) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱ⁾	1 597	1 467	8,9 %
Apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse ⁱⁱⁱ⁾ au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ⁱ⁾	1 727	1 614	7,0 %
SIÈGE SOCIAL DE GWL			
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation ⁱ⁾	575 \$	624 \$	(7,9) %
Flux de trésorerie disponibles ⁱ⁾	1 103 \$	1 283 \$	(14,0) %
SITUATION FINANCIÈRE ET FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	2 734 \$	2 961 \$	(7,7) %
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	6 065	5 851	3,7 %
Dépenses d'investissement ^{iv)}	2 395	2 379	0,7 %
Flux de trésorerie disponibles ⁱ⁾	1 811	1 706	6,2 %
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	23 365	22 268	4,9 %
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 242	6 675	(6,5) %
Total des capitaux propres	13 137	13 463	(2,4) %
BÉNÉFICE CONSOLIDÉ PAR ACTION ORDINAIRE			
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	9,80 \$	10,75 \$	(8,8) %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ⁱ⁾ (en dollars)	11,93 \$	10,54 \$	13,2 %
MESURES ET RATIOS FINANCIERS CONSOLIDÉS			
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁱ⁾ (en pourcentage)	12,0 %	11,6 %	
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱ⁾ (en pourcentage)	28,3 %	24,7 %	
Montant ajusté du rendement du capital ⁱ⁾ (en pourcentage)	14,5 %	14,0 %	
SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER			
Loblaw			
Produits	61 014 \$	59 529 \$	2,5 %
Résultat d'exploitation	3 894	3 696	5,4 %
Montant ajusté du BAIIA ⁱ⁾	7 016	6 639	5,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁱ⁾ (en pourcentage)	11,5 %	11,2 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 966	2 906	2,1 %
Propriétés de Choix			
Produits	1 369 \$	1 335 \$	2,5 %
Bénéfice net	785	797	(1,5) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ⁱ⁾	747	726	2,9 %

i) Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.

ii) Comprend le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités et les dividendes privilégiés.

iii) Les sociétés d'exploitation cotées en bourse représentent les résultats combinés de Loblaw et de Propriétés de Choix, compte tenu de l'incidence de la consolidation.

iv) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Rapport de gestion

1.	Performance financière globale	19
1.1	Résultats d'exploitation consolidés	19
1.2	Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées)	24
1.3	Principales informations annuelles	26
2.	Résultats des secteurs d'exploitation à présenter	29
2.1	Résultats d'exploitation de Loblaw	29
2.2	Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix	32
3.	Situation de trésorerie et sources de financement	34
3.1	Flux de trésorerie	34
3.2	Situation de trésorerie	35
3.3	Composantes de la dette totale	37
3.4	Situation financière	40
3.5	Notations	40
3.6	Capital social	41
3.7	Arrangements hors bilan	44
3.8	Obligations contractuelles	45
4.	Résultats d'exploitation trimestriels	46
4.1	Informations financières trimestrielles	46
4.2	Résultats du quatrième trimestre	48
5.	Résultats des secteurs d'exploitation à présenter pour le quatrième trimestre	56
5.1	Résultats d'exploitation de Loblaw pour le quatrième trimestre	56
5.2	Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre	58
6.	Contrôles et procédures de communication de l'information	59
7.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	59
8.	Risques d'entreprise et gestion des risques	60
8.1	Risques d'exploitation et gestion des risques	61
8.2	Risques financiers et gestion des risques	72
9.	Transactions entre parties liées	74
10.	Estimations comptables critiques et jugements	75
11.	Normes IFRS de comptabilité et modifications	77
12.	Perspectives	78
13.	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	79
13.1	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – Principal rapprochement comparatif	92
14.	Énoncés prospectifs	96
15.	Informations supplémentaires	97

1. Performance financière globale

1.1 Résultats d'exploitation consolidés

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, à savoir Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse. Par conséquent, les états financiers de la société rendent compte de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix, qui a également une incidence sur ceux-ci. La consolidation de ces entités dans les états financiers de la société reflète l'incidence des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les résultats consolidés de la société. En outre, la trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont reflétés dans le secteur « Siège social de GWL ». Pour aider nos investisseurs et les parties prenantes à comprendre les états financiers de la société et l'incidence de la consolidation, la société présente ses résultats en distinguant le secteur Loblaw, le secteur Propriétés de Choix, l'incidence de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix et, enfin, le siège social de GWL.

Les résultats de la société tiennent compte de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés positivement lorsque le cours des parts de fiducie diminue et négativement, lorsque le cours des parts de fiducie augmente.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	61 608 \$	60 124 \$	1 484 \$	2,5 %
Résultat d'exploitation	4 376 \$	4 363 \$	13 \$	0,3 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	7 401 \$	6 953 \$	448 \$	6,4 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	12,0 %	11,6 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 611 \$	2 532 \$	79 \$	3,1 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	972 \$	889 \$	83 \$	9,3 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ¹⁾	1 146 \$	1 120 \$	26 \$	2,3 %
Impôt sur le résultat	908 \$	849 \$	59 \$	6,9 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ¹⁾	1 137 \$	1 019 \$	118 \$	11,6 %
Taux d'impôt effectif	26,7 %	24,4 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ¹⁾	27,4 %	26,8 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 359 \$	1 540 \$	(181) \$	(11,8) %
Loblaw ¹⁾	1 138 \$	1 102 \$	36 \$	3,3 %
Propriétés de Choix	785	797	(12)	(1,5) %
Incidence de la consolidation	(283)	(248)	(35)	(14,1) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 640 \$	1 651 \$	(11) \$	(0,7) %
Siège social de GWL	(325)	(155)	(170)	(109,7) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 315 \$	1 496 \$	(181) \$	(12,1) %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	9,80 \$	10,75 \$	(0,95) \$	(8,8) %
Loblaw ¹⁾	1 392 \$	1 309 \$	83 \$	6,3 %
Propriétés de Choix	426	409	17	4,2 %
Incidence de la consolidation ¹⁾	(91)	(104)	13	12,5 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 727 \$	1 614 \$	113 \$	7,0 %
Siège social de GWL	(130)	(147)	17	11,6 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	1 597 \$	1 467 \$	130 \$	8,9 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	11,93 \$	10,54 \$	1,39 \$	13,2 %

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Rapport de gestion

BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 1 315 millions de dollars (9,80 \$ par action ordinaire) en 2024, en baisse de 181 millions de dollars (0,95 \$ par action ordinaire) comparativement à 1 496 millions de dollars (10,75 \$ par action ordinaire) en 2023. La diminution est attribuable à l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 311 millions de dollars (2,34 \$ par action ordinaire) dont il est question ci-dessous, en partie contrebalancée par une amélioration de 130 millions de dollars (1,39 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société.

L'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 311 millions de dollars (2,34 \$ par action ordinaire) découle principalement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable de 253 millions de dollars (1,90 \$ par action ordinaire) de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif. Voir la rubrique 1.2, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », du présent rapport de gestion pour plus de précisions;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 69 millions de dollars (0,50 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 67 millions de dollars (0,44 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie;
- l'incidence défavorable de 49 millions de dollars (0,37 \$ par action ordinaire) de la charge relative au programme de fidélisation PC Optimum^{MC} de Loblaw. Voir la rubrique 2.1, « Résultats d'exploitation de Loblaw », du présent rapport de gestion pour plus de précisions;
- l'incidence défavorable de 15 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) de la réduction de la juste valeur liée à la vente de l'entreprise Wellwise de Shoppers^{MD} (« Wellwise ») de Loblaw. Voir la rubrique 2.1, « Résultats d'exploitation de Loblaw », du présent rapport de gestion pour plus de précisions;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 75 millions de dollars (0,56 \$ par action ordinaire) des (recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») comptabilisés par Loblaw. Voir la rubrique 2.1, « Résultats d'exploitation de Loblaw », du présent rapport de gestion pour plus de précisions;
- l'incidence favorable de 39 millions de dollars (0,29 \$ par action ordinaire) de la reprise d'une provision liée à une transaction qui a été jugée comme n'étant plus requise par Propriétés de Choix;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 26 millions de dollars (0,17 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») en raison de la variation du cours des parts d'Allied.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 1 597 millions de dollars en 2024, en hausse de 130 millions de dollars, ou 8,9 %, comparativement à celui de 2023. L'augmentation est attribuable à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 113 millions de dollars de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse et à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 17 millions de dollars du siège social de GWL découlant principalement de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 11,93 \$ en 2024, en hausse de 1,39 \$ par action ordinaire, ou 13,2 %, par rapport à celui inscrit en 2023. L'augmentation est attribuable à la performance favorable enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires¹⁾ et à l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,44 \$ par action ordinaire) aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

PRODUITS

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	61 014 \$	59 529 \$	1 485 \$	2,5 %
Propriétés de Choix	1 369	1 335	34	2,5 %
Incidence de la consolidation ¹⁾	(775)	(740)	(35)	(4,7) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	61 608 \$	60 124 \$	1 484 \$	2,5 %
Siège social de GWL	—	—	—	—
Chiffres consolidés	61 608 \$	60 124 \$	1 484 \$	2,5 %

Les produits consolidés de la société ont augmenté de 1 484 millions de dollars, ou 2,5 %, pour 2024, comparativement à ceux inscrits en 2023 pour s'établir à 61 608 millions de dollars. L'augmentation des produits consolidés de la société tient compte de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 2,5 % découlant de la croissance des produits de Loblaw de 2,5 %, en raison essentiellement d'une hausse de 1 441 millions de dollars, ou 2,5 %, du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et d'une augmentation de 46 millions de dollars, ou 3,0 %, des produits tirés du secteur Services financiers. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables.
- Incidence positive de 0,1 % découlant de la croissance des produits de Propriétés de Choix de 2,5 %. L'augmentation de 34 millions de dollars découle essentiellement d'une hausse de 49 millions de dollars des produits locatifs, en partie contrebalancée par la baisse de 15 millions de dollars des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels. L'augmentation des produits locatifs est essentiellement attribuable aux taux de location plus élevés.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	3 894 \$	3 696 \$	198 \$	5,4 %
Propriétés de Choix	1 080	1 001	79	7,9 %
Incidence de la consolidation ¹⁾	(320)	(284)	(36)	(12,7) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	4 654 \$	4 413 \$	241 \$	5,5 %
Siège social de GWL	(278)	(50)	(228)	(456,0) %
Chiffres consolidés	4 376 \$	4 363 \$	13 \$	0,3 %

Le résultat d'exploitation de la société s'est établi à 4 376 millions de dollars en 2024, en hausse de 13 millions de dollars, ou 0,3 %, comparativement à celui de 4 363 millions de dollars inscrit en 2023. Cette augmentation reflète une amélioration de 369 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société attribuable à Loblaw et à Propriétés de Choix et l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, du siège social de GWL, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 356 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessous.

L'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 356 millions de dollars s'explique essentiellement par :

- l'incidence défavorable de 420 millions de dollars de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
- l'incidence défavorable de 129 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum* de Loblaw;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 40 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- l'incidence défavorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de l'entreprise *Wellwise* de Loblaw;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 179 millions de dollars des (recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC comptabilisés par Loblaw;
- l'incidence favorable de 39 millions de dollars de la reprise d'une provision liée à une transaction qui a été jugée comme n'étant plus requise par Propriétés de Choix;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 28 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied.

Rapport de gestion

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA¹⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	7 016 \$	6 639 \$	377 \$	5,7 %
Propriétés de Choix	965	940	25	2,7 %
Incidence de la consolidation ¹⁾	(561)	(579)	18	3,1 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	7 420 \$	7 000 \$	420 \$	6,0 %
Siège social de GWL	(19)	(47)	28	59,6 %
Chiffres consolidés	7 401 \$	6 953 \$	448 \$	6,4 %

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de la société a augmenté de 448 millions de dollars, ou 6,4 %, en 2024 comparativement à celui de 6 953 millions de dollars inscrit en 2023 pour s'établir à 7 401 millions de dollars. L'augmentation tient compte de l'incidence de chaque secteur de la société de la façon suivante :

- l'incidence positive de 5,4 % découlant de la croissance de 5,7 % enregistrée par Loblaw, attribuable à une amélioration dans les secteurs Vente au détail et Services financiers. L'accroissement du montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw pour le secteur Vente au détail découle d'une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail;
- l'incidence positive de 0,4 % découlant d'une augmentation de 2,7 % enregistrée par Propriétés de Choix, attribuable essentiellement à la hausse des produits locatifs, en partie contrebalancée par une augmentation des charges générales et administratives et par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de certains éléments non récurrents;
- l'incidence positive de 0,4 % découlant d'une augmentation de 59,6 % du siège social de GWL en raison surtout de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Loblaw	2 966 \$	2 906 \$	60 \$	2,1 %
Propriétés de Choix	4	3	1	33,3 %
Incidence de la consolidation	(362)	(380)	18	4,7 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	2 608 \$	2 529 \$	79 \$	3,1 %
Siège social de GWL	3	3	—	— %
Chiffres consolidés	2 611 \$	2 532 \$	79 \$	3,1 %

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 79 millions de dollars en 2024 comparativement à ceux inscrits en 2023 pour s'établir à 2 611 millions de dollars. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2024 tiennent compte de l'amortissement de 499 millions de dollars (499 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») comptabilisé par Loblaw. Si l'on ne tient pas compte de ces montants, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 79 millions de dollars, en raison de ce qui suit :

- la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée par Loblaw en raison principalement d'une augmentation des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et des actifs loués, et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI de Loblaw et par l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de l'optimisation du réseau;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la consolidation, essentiellement attribuable à l'élimination, à l'exercice précédent, de l'amortissement accéléré de certains actifs liés aux TI de Loblaw, ces actifs ayant été classés comme des immobilisations corporelles lors de la consolidation et continué d'être amortis par la société.

CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	972 \$	889 \$	83 \$	9,3 %
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	164	231	(67)	(29,0) %
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	10	—	10	100,0 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ¹⁾	1 146 \$	1 120 \$	26 \$	2,3 %

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 972 millions de dollars en 2024, en hausse de 83 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2023. L'augmentation reflète l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, de 57 millions de dollars d'éléments d'ajustement présentés dans le tableau ci-dessus et une hausse de 26 millions de dollars du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾. Les éléments d'ajustement tiennent compte de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 67 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la baisse du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix en 2024.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾ a augmenté de 26 millions de dollars en 2024 en raison essentiellement de ce qui suit :

- une augmentation des charges d'intérêts sur la dette à long terme de Loblaw et de Propriétés de Choix;
 - une hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives de Loblaw, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
 - la diminution des produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et certains placements à court terme du siège social de GWL et de Loblaw;
- facteurs en partie contrebalancés par :
- l'incorporation à l'actif des charges d'intérêts liées à l'installation de distribution automatisée de Loblaw;
 - la diminution des charges d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme;
 - une augmentation des produits d'intérêts de Propriétés de Choix.

Rapport de gestion

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	908 \$	849 \$	59 \$	6,9 %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱ⁾	235	178	57	32,0 %
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	(6)	(8)	2	25,0 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ¹⁾	1 137 \$	1 019 \$	118 \$	11,6 %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	26,7 %	24,4 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt ¹⁾	27,4 %	26,8 %		

- i) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui figurent à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,7 % en 2024, comparativement à 24,4 % en 2023. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, aux ajustements de certaines provisions pour impôt comptabilisés en 2023 et à l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif¹⁾ s'est établi à 27,4 % en 2024, comparativement à 26,8 % en 2023. L'augmentation est essentiellement attribuable aux ajustements de certaines provisions pour impôt comptabilisés en 2023 et à l'incidence de d'autres éléments non déductibles.

1.2 Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE GWL La société a réalisé les activités de financement suivantes au cours des périodes indiquées ci-dessous. Le tableau qui suit présente l'incidence de ces activités sur la trésorerie :

(en millions de dollars)	Trimestre clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités – actions rachetées et annulées ⁱ⁾	(211) \$	(165) \$	(990) \$	(1 001) \$
Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw ⁱⁱ⁾	184	238	746	847
Remboursement des débentures portant intérêt à 4,12 % et échéant le 17 juin 2024	—	—	(200)	—
Émission de débentures portant intérêt à 4,19 % et échéant le 5 septembre 2029	—	—	250	—
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités ci-dessus	(27) \$	73 \$	(194) \$	(154) \$

- i) Au quatrième trimestre de 2024, le siège social de GWL a payé un montant de 2 millions de dollars au titre de la contrepartie en trésorerie relative aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au troisième trimestre de 2024.
- ii) Au quatrième trimestre de 2024, le siège social de GWL a reçu un montant de 3 millions de dollars au titre de la contrepartie en trésorerie relative aux actions ordinaires de Loblaw vendues au troisième trimestre de 2024.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités – Actions rachetées et annulées Au quatrième trimestre de 2024 et pour l'exercice 2024, la société a racheté et annulé respectivement 0,9 million d'actions ordinaires (1,1 million d'actions ordinaires en 2023) pour une contrepartie totale de 209 millions de dollars (165 millions de dollars en 2023) et 5,0 millions d'actions ordinaires (6,3 millions d'actions ordinaires en 2023) pour une contrepartie totale de 990 millions de dollars (1 001 millions de dollars en 2023), respectivement, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions émises et en circulation de la société, déduction faite des actions détenues en fiducie, s'élevait à 130,0 millions (134,4 millions d'actions ordinaires au 31 décembre 2023).

Au cours du quatrième trimestre de 2024, la société a souscrit à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait pas active sur le marché.

Voir la rubrique 3.6, « Capital social », du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw La société participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au quatrième trimestre 2024 et pour l'exercice 2024, Loblaw a racheté 1,0 million d'actions ordinaires (2,0 millions d'actions ordinaires en 2023) auprès de la société pour une contrepartie totale de 181 millions de dollars (238 millions de dollars en 2023) et 4,6 millions d'actions ordinaires (7,1 millions d'actions ordinaires en 2023) pour une contrepartie totale de 746 millions de dollars (847 millions de dollars en 2023), respectivement.

Remboursement et émission de débetures Le 17 juin 2024, la société a remboursé en totalité à leur échéance, à la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, les billets non garantis de premier rang en circulation d'un montant en capital global de 200 millions de dollars, portant intérêt à 4,12 %.

Le 5 septembre 2024, la société a procédé à une émission de billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 250 millions de dollars, portant intérêt à 4,19 % par année et venant à échéance le 5 septembre 2029.

RÈGLEMENTS DE POURSUITES EN RECOURS COLLECTIF Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Loblaw ont conclu un accord de règlement afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie, entre 2001 et 2015. L'accord de règlement prévoit un règlement total de 500 millions de dollars. La société paiera 247 millions de dollars et Loblaw, 253 millions de dollars (montant composé de 157 millions de dollars en trésorerie et de crédit de 96 millions de dollars que Loblaw a déjà versés aux consommateurs dans le cadre du programme de cartes Loblaw). Le règlement de 500 millions de dollars a été négocié avec les avocats représentant les consommateurs dans le cadre d'une médiation présidée par le juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Si l'accord de règlement est approuvé par les tribunaux, il réglera la totalité des réclamations des consommateurs contre la société et Loblaw concernant cette affaire. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 420 millions de dollars (253 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle) ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre du règlement et des coûts connexes.

Rapport de gestion

1.3 Principales informations annuelles

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés des 31 décembre 2024, 2023 et 2022 inclus dans le Rapport annuel de 2024 et dans le Rapport annuel de 2023, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la société au cours des trois derniers exercices.

Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	2022
Produits	61 608 \$	60 124 \$	57 048 \$
Résultat d'exploitation	4 376 \$	4 363 \$	4 553 \$
Montant ajusté du BAIIA ⁱ⁾	7 401 \$	6 953 \$	6 551 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁱ⁾	12,0 %	11,6 %	11,5 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 611 \$	2 532 \$	2 407 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	972 \$	889 \$	913 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	1 146 \$	1 120 \$	1 022 \$
Impôt sur le résultat	908 \$	849 \$	831 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ⁱ⁾	1 137 \$	1 019 \$	989 \$
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ⁱ⁾	27,4 %	26,8 %	27,3 %
Bénéfice net lié aux activités poursuiviesⁱ⁾	2 496 \$	2 625 \$	2 809 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 359 \$	1 540 \$	1 816 \$
Loblaw ⁱⁱ⁾	1 138 \$	1 102 \$	1 007 \$
Propriétés de Choix	785	797	744
Incidence de la consolidation	(283)	(248)	127
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 640 \$	1 651 \$	1 878 \$
Siège social de GWL	(325)	(155)	(100)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuiviesⁱ⁾	1 315 \$	1 496 \$	1 778 \$
Bénéfice net par action ordinaire lié aux activités poursuiviesⁱ⁾ (en dollars) – dilué	9,80 \$	10,75 \$	12,20 \$
Loblaw ⁱⁱ⁾	1 392 \$	1 309 \$	1 194 \$
Propriétés de Choix	426	409	384
Incidence de la consolidation ⁱ⁾	(91)	(104)	(52)
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 727 \$	1 614 \$	1 526 \$
Siège social de GWL	(130)	(147)	(94)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱ⁾ lié aux activités poursuivies ⁱ⁾	1 597 \$	1 467 \$	1 432 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ⁱ⁾ lié aux activités poursuivies ⁱ⁾ (en dollars)	11,93 \$	10,54 \$	9,81 \$
Dividendes déclarés par action (en dollars) :			
Action ordinaires	3,173 \$	2,799 \$	2,580 \$
Actions privilégiées – Série I	1,45 \$	1,45 \$	1,45 \$
Actions privilégiées – Série III	1,30 \$	1,30 \$	1,30 \$
Actions privilégiées – Série IV	1,30 \$	1,30 \$	1,30 \$
Actions privilégiées – Série V	1,1875 \$	1,1875 \$	1,1875 \$
Total des actifs et des passifs financiers à long terme			
Total des actifs	51 436 \$	49 770 \$	48 958 \$
Total de la dette à long terme	15 384 \$	14 996 \$	14 784 \$
Passifs financiers ⁱⁱⁱ⁾	704	710	668
Obligations locatives	6 022	5 443	5 158
Passif lié aux parts de fiducie	3 715	3 881	4 112
Total des passifs financiers à long termeⁱⁱⁱ⁾	25 825 \$	25 030 \$	24 722 \$

i) En 2021, la société a finalisé la vente de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods. La participation de la société dans Weston Foods était présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats de 2022 de la société. L'information est incluse dans le Rapport annuel de 2022 de la société, qui est disponible sur le site Web de la société (www.weston.ca).

ii) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

iii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités.

PRODUITS Au cours des trois derniers exercices, les secteurs d'exploitation à présenter de la société ont évolué selon les tendances suivantes :

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw a continué de croître malgré la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail, l'incertitude entourant l'économie mondiale et le contexte réglementaire au cours des trois derniers exercices. En 2022, la COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw pendant le premier semestre de l'exercice. Le secteur de l'alimentation au détail a bénéficié de la tendance à manger davantage à la maison, tandis que le secteur des pharmacies au détail a été favorisé par la vigueur du chiffre d'affaires des cosmétiques et des produits en vente libre, les clients ayant repris leurs activités pré-pandémiques, tandis que les tests et les vaccins liés à la COVID-19 se sont maintenus à des niveaux élevés. La croissance du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw au deuxième semestre de 2022 a bénéficié des pressions inflationnistes mondiales, et elle rend compte de la vigueur soutenue du chiffre d'affaires des cosmétiques et des produits en vente libre du secteur des pharmacies au détail. En 2023, dans un contexte inflationniste mondial, les consommateurs ont porté une plus grande attention à la valeur, ce qui a favorisé les ventes de Loblaw grâce à la vigueur de ses produits de marques contrôlées, de ses bannières à escompte et de ses promotions personnalisées, notamment son programme de fidélisation *PC Optimum*. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires des cosmétiques et des produits en vente libre est resté fort, tandis que les services pharmaceutiques ont enregistré une forte croissance, compensant en partie une baisse des services liés à la COVID-19. En 2024, les consommateurs ont continué à porter une grande attention à la valeur, ce qui a favorisé le chiffre d'affaires de Loblaw du fait de la vigueur de ses produits de marques contrôlées, de ses bannières à escompte et de ses promotions personnalisées, notamment son programme de fidélisation *PC Optimum*. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires tiré des cosmétiques est resté vigoureux, tandis que celui tiré des produits en vente libre s'est normalisé alors que la saison du rhume et de la grippe a diminué d'intensité pour revenir à des niveaux plus normaux. Pour leur part, les services pharmaceutiques ont enregistré une forte croissance.

Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de Loblaw a continué de croître. En 2022, le secteur Services financiers de Loblaw a bénéficié des dépenses accrues des clients et de l'augmentation des créances sur cartes de crédit qui a découlé de la croissance de la clientèle active. En 2023, le secteur Services financiers de Loblaw a été favorisé par des dépenses accrues des clients et une hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*^{MC}. En outre, le secteur Services financiers de Loblaw a continué de tirer profit de l'augmentation des créances sur cartes de crédit qui a découlé de la croissance de la clientèle active et des dépenses accrues des clients. En 2024, le secteur Services financiers de Loblaw a bénéficié des dépenses accrues des clients et d'une hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*, en plus de tirer parti du lancement de sa carte *World Elite*^{MD} *Mastercard*^{MD} *Adeptes*^{MC} *PC* et du compte *PC Argent*^{MC}.

- En 2022, les produits de Propriétés de Choix ont diminué en raison du manque à gagner sur les produits découlant de la cession de six actifs de bureaux à Allied (la « vente d'actifs de bureau ») réalisée au deuxième trimestre de 2022. Cette diminution ayant été contrebalancée en partie par une augmentation des produits locatifs des portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels attribuable à la hausse des taux d'occupation et aux taux de location plus élevés, et par les recouvrements de dépenses d'investissement plus élevés. En 2023, les produits de Propriétés de Choix ont augmenté en raison de taux de location plus élevés en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels, des recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés, des acquisitions et des projets d'aménagement terminés et de l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux, facteurs en partie contrebalancés par le manque à gagner sur les produits en raison des cessions réalisées en 2023 et en 2022, y compris l'incidence de la vente d'actifs de bureaux. L'augmentation des produits de Propriétés de Choix en 2023 tenait compte également des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels. En 2024, les produits de Propriétés de Choix ont augmenté en raison de la hausse soutenue des taux de location, principalement en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels, de l'augmentation des recouvrements, de l'incidence des acquisitions, déduction faite des cessions, et des aménagements achevés. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés de la cession de baux et des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels.

BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies des trois derniers exercices ont été touchés par certains éléments d'ajustement, tel qu'il est décrit à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion, ainsi que par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société.

Rapport de gestion

Au cours des trois derniers exercices, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société a été touchée par les éléments suivants :

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw attribuables à ce qui suit :
 - les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Loblaw attribuables à la COVID-19 et aux pressions inflationnistes mondiales. Les résultats financiers de Loblaw pour les exercices 2024 et 2023 reflètent des produits accrus ainsi qu'une augmentation du coût des ventes comparativement à 2022;
 - les économies de coûts, l'efficacité sur le plan de l'exploitation et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé;
 - les variations de la performance du secteur Services financiers de Loblaw attribuables à l'incidence des dépenses accrues des clients et à la croissance de la clientèle active, les variations, d'un exercice à l'autre, de certaines taxes à la consommation comptabilisées, la provision pour pertes sur créances attendues et les coûts d'exploitation;
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix attribuables à ce qui suit :
 - les variations des produits locatifs attribuables à l'incidence favorable de l'apport des acquisitions et des transferts d'aménagement, à l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des produits locatifs des portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels en raison des taux de location plus élevés, de recouvrements plus élevés, de l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux, et à l'incidence défavorable des cessions;
 - la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation en 2022 et 2023 a subi l'effet de la vente d'actifs de bureaux qui a découlé de l'incidence défavorable du manque à gagner sur les produits locatifs, ce qui a été neutralisé en partie par l'incidence favorable des produits de distribution découlant du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied;
 - la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation en 2023 et 2024 tient compte des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels;
 - la fluctuation des charges générales et administratives;
- l'effet, d'un exercice à l'autre, des variations de l'incidence de la consolidation. Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour une analyse de l'incidence de la consolidation;
- l'incidence, d'un exercice à l'autre, des variations enregistrées par le siège social de GWL, en raison de ce qui suit :
 - les fluctuations de l'ajustement de la juste valeur des autres placements;
 - l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat par suite de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation.

TOTAL DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME

En 2024, le total des actifs a augmenté de 3,3 % comparativement à celui inscrit en 2023 pour s'établir à 51 436 millions de dollars. L'augmentation s'explique essentiellement par une hausse des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des stocks, des placements à court terme et des immeubles de placement. Cette augmentation a été neutralisée en partie par une diminution des immobilisations incorporelles et de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le siège social de GWL. Le total des passifs financiers à long terme a augmenté de 3,2 % comparativement à celui inscrit en 2023 pour s'établir à 25 825 millions de dollars, en raison essentiellement d'une augmentation des obligations locatives et de la hausse des émissions nettes de titres de créance à long terme de Loblaw et du siège social de GWL. L'augmentation des passifs financiers à long terme a été en partie contrebalancée par une diminution du passif lié aux parts de fiducie attribuable à une baisse du cours des parts.

En 2023, le total des actifs a augmenté de 1,7 % comparativement à celui inscrit en 2022 pour s'établir à 49 770 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des immobilisations corporelles, des immeubles de placement, des actifs au titre de droits d'utilisation, des créances sur cartes de crédit et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une diminution des immobilisations incorporelles et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le total des passifs financiers à long terme a augmenté de 1,2 % comparativement à celui inscrit en 2022 pour s'établir à 25 030 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par un accroissement des obligations locatives et de la dette à long terme attribuable à une augmentation des certificats de placement garanti (« CPG ») de Loblaw et par les émissions de débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix. L'augmentation des passifs financiers à long terme a été en partie contrebalancée par une diminution du passif lié aux parts de fiducie attribuable à une baisse du cours des parts.

Le passif lié aux parts de fiducie est comptabilisé à la juste valeur aux bilans consolidés et varie par suite des émissions et des variations de la juste valeur des parts de fiducie de Propriétés de Choix. Au 31 décembre 2024, 277 262 557 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (277 198 557 en 2023 et 277 109 734 en 2022). La société détenait une participation véritable d'environ 61,7 % (61,7 % en 2023 et 61,7 % en 2022) dans Propriétés de Choix.

2. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter

Le tableau qui suit présente l'analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société pour 2024.

2.1 Résultats d'exploitation de Loblaw

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	61 014 \$	59 529 \$	1 485 \$	2,5 %
Résultat d'exploitation	3 894 \$	3 696 \$	198 \$	5,4 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	7 016 \$	6 639 \$	377 \$	5,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	11,5 %	11,2 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 966 \$	2 906 \$	60 \$	2,1 %

PRODUITS Les produits de Loblaw ont augmenté de 1 485 millions de dollars, ou 2,5 %, en 2024 comparativement à ceux inscrits en 2023 pour s'établir à 61 014 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 59 786 millions de dollars, en hausse de 1 441 millions de dollars, ou 2,5 %, comparativement à celui inscrit en 2023, en raison principalement des facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est élevé à 42 166 millions de dollars (41 188 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,5 % (3,9 % en 2023);
 - l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,2 % (7,8 % en 2023), ce qui est semblable à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 17 620 millions de dollars (17 157 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,4 % (5,4 % en 2023);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,3 % (6,8 % en 2023). Cette croissance est attribuable à une hausse des volumes de médicaments sur ordonnance pour maladies aiguës et chroniques. Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,5 % (0,6 % en 2023). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,5 % (0,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 2,9 % (4,8 % en 2023);
 facteur en partie contrebalancé par :
 - la diminution de 1,3 % (augmentation de 4,2 % en 2023) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin qui est principalement attribuable au recul du chiffre d'affaires des produits alimentaires et des produits pour la maison et à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, ce qui a été compensé en partie par la vigueur soutenue des produits de beauté.

En 2024, 52 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 15 les ont fermées, tandis que la superficie nette en pieds carrés du secteur Vente au détail a augmenté de 0,8 million pour s'établir à 72,0 millions de pieds carrés.

Les produits tirés du secteur Services financiers se sont accrus de 46 millions de dollars, ou 3,0 %, comparativement à ceux inscrits en 2023 pour s'établir à 1 586 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit, de la hausse des commissions d'interchange et des produits de commissions liés aux cartes de crédit ainsi que de l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

Rapport de gestion

RÉSULTAT D'EXPLOITATION Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 198 millions de dollars, ou 5,4 %, en 2024 comparativement à celui inscrit en 2023 pour s'établir à 3 894 millions de dollars. L'augmentation est attribuable à une amélioration de 317 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, en partie contrebalancée par l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 119 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 317 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable à ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail attribuable à une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant de 119 millions de dollars est essentiellement attribuable à ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 164 millions de dollars de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - l'incidence défavorable de 129 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum*. Voir la rubrique « Autres questions liées à Loblaw », ci-dessous pour plus de précisions;
 - l'incidence défavorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*. Voir la rubrique « Autres questions liées à Loblaw », ci-dessous pour plus de précisions;
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 9 millions de dollars des profits sur la vente d'immeubles non exploités;facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 179 millions de dollars des (recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC;
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 21 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 6 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw a augmenté de 377 millions de dollars, ou 5,7 %, en 2024 comparativement à celui inscrit en 2023 pour s'établir à 7 016 millions de dollars. L'augmentation est attribuable à une hausse de 301 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'un accroissement de 76 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail a augmenté de 301 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2023 en raison d'une hausse de 638 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 337 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 31,3 %, en hausse de 30 points de base comparativement à celle inscrite en 2023, en raison principalement des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 20,2 %, soit une hausse de 10 points de base comparativement à ceux inscrits en 2023, du fait principalement de l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre engagés et de certaines activités immobilières.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers a augmenté de 76 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2023, en raison surtout de la hausse des produits dont il est question ci-dessus, de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, au titre de laquelle une augmentation de 50 millions de dollars a été inscrite pour l'exercice précédent, comparativement à une augmentation de 7 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, et de la diminution des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation, y compris les avantages continus associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des radiations contractuelles attribuable à la conjoncture macroéconomique actuelle.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw se sont établis à 2 966 millions de dollars en 2024, en hausse de 60 millions de dollars par rapport à ceux inscrits en 2023. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des actifs liés aux TI et des actifs loués, et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré, à l'exercice précédent, en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI et de l'amortissement accéléré, à l'exercice précédent, attribuable à l'optimisation du réseau. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 2024 tiennent compte de l'amortissement de 499 millions de dollars (499 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

CONSOLIDATION DES FRANCHISES Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. Les participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw représentent la quote-part des bénéfices revenant aux franchisés du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw et elles sont tributaires du moment où les ententes de partage des profits avec les franchisés sont conclues et signées. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw s'est établi à 104 millions de dollars en 2024, ce qui représente une augmentation respective de 17 millions de dollars, ou 19,5 %, comparativement à celui inscrit en 2023. L'augmentation des participations ne donnant pas le contrôle de Loblaw est attribuable essentiellement à une hausse des bénéfices des franchisés après le partage des profits.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À LOBLAW

Questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie.

En 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquaient à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, Loblaw a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du Revenu du Canada.

Programme de fidélisation PC *Optimum* Au quatrième trimestre de 2024, Loblaw a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars qui représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés, ce qui reflète la participation accrue des membres *PC Optimum* et des taux d'échange plus élevés.

Vente de *Wellwise* Au quatrième trimestre de 2024, Loblaw a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise *Wellwise* pour un produit en trésorerie. Par conséquent, Loblaw a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, une réduction de la juste valeur nette de 23 millions de dollars. La transaction devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2025.

Rapport de gestion

2.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	1 369 \$	1 335 \$	34 \$	2,5 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	296 \$	204 \$	92 \$	45,1 %
Bénéfice net	785 \$	797 \$	(12) \$	(1,5) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹⁾	747 \$	726 \$	21 \$	2,9 %

PRODUITS Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 1 369 millions de dollars en 2024, en hausse de 34 millions de dollars, ou 2,5 %, comparativement à ceux inscrits en 2023, et ils tiennent compte des produits d'un montant de 11 millions de dollars (26 millions de dollars en 2023) provenant de la vente d'immeubles résidentiels et des produits de 783 millions de dollars (748 millions de dollars en 2023) provenant des locataires de Loblaw.

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la vente d'immeubles résidentiels, les produits se sont établis à 1 358 millions de dollars en 2024, en hausse de 49 millions de dollars, ou 3,7 %, comparativement à ceux de 1 309 millions de dollars inscrits en 2023, en raison de ce qui suit :

- les taux de location plus élevés principalement en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels;
- les recouvrements plus élevés;
- les acquisitions, déduction faite des cessions, et les aménagements achevés;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la diminution des paiements tirés des résiliations de baux.

CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de Propriétés de Choix se sont établies à 296 millions de dollars en 2024, comparativement à 204 millions de dollars en 2023. L'augmentation de 92 millions de dollars découle essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable de 83 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la variation du cours des parts de Propriétés de Choix au cours de l'exercice;
- l'augmentation des charges d'intérêts attribuable aux nouvelles émissions de titres de créance au cours des 12 derniers mois portant intérêt à des taux plus élevés que ceux des titres de créance arrivant à échéance;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'augmentation des produits d'intérêts gagnés sur la trésorerie excédentaire.

BÉNÉFICE NET Propriétés de Choix a comptabilisé un bénéfice net de 785 millions de dollars en 2024, en comparaison de 797 millions de dollars en 2023. Cette diminution de 12 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus;
- la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 12 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;

facteurs en partie contrebalancés par :

- une augmentation des produits, comme il est décrit ci-dessus;
- l'incidence favorable de 39 millions de dollars de la reprise d'une provision liée à une transaction qui a été jugée comme n'étant plus requise;
- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 28 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers, en raison de la baisse du cours des parts d'Allied.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION¹⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont établis à 747 millions de dollars en 2024, en hausse de 21 millions de dollars par rapport à ceux inscrits en 2023. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation des produits locatifs, en partie contrebalancée par un accroissement des charges d'intérêts, déduction faite d'une hausse des produits d'intérêts, par une baisse du revenu de placement découlant de la distribution spéciale versée par Allied au cours de l'exercice précédent, par une augmentation des charges générales et administratives, par une diminution des paiements tirés des résiliations de baux et par une baisse des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Événements postérieurs à la date de clôture

Le 10 janvier 2025, Propriétés de Choix a remboursé en totalité à leur échéance, à la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, les débentures non garanties de premier rang de série J en circulation d'un montant en capital global de 350 millions de dollars, portant intérêt à 3,55 %.

Le 16 janvier 2025, Propriétés de Choix a procédé à l'émission, par voie de placement privé, de débentures non garanties de premier rang de série V portant intérêt à un taux de 4,29 % par année d'un montant en capital global de 300 millions de dollars et venant à échéance le 16 janvier 2030.

Après la clôture de l'exercice, Propriétés de Choix a cédé deux immeubles de commerce de détail pour un produit net total de 36 millions de dollars.

Le 12 février 2025, Propriétés de Choix a annoncé qu'elle augmenterait sa distribution annuelle de 1,3 %, la portant ainsi à 0,77 \$ par part. Cette hausse prendra effet pour les porteurs de parts de Propriétés de Choix inscrits le 31 mars 2025.

Rapport de gestion

3. Situation de trésorerie et sources de financement

3.1 Flux de trésorerie

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 451 \$	2 313 \$	138 \$
Entrées (sorties) nettes liées aux :			
Activités d'exploitation	6 065 \$	5 851 \$	214 \$
Activités d'investissement	(2 300)	(1 666)	(634)
Activités de financement	(4 180)	(4 049)	(131)
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	12	2	10
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(403) \$	138 \$	(541) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 048 \$	2 451 \$	(403) \$

ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION En 2024, les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 6 065 millions de dollars, en hausse de 214 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2023. Cette augmentation découle principalement d'une variation, d'un exercice à l'autre, des provisions et des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, de la hausse des créances sur cartes de crédit d'un exercice à l'autre à un taux inférieur à celui de l'exercice précédent et de l'accroissement du bénéfice en trésorerie, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude et par une variation défavorable, d'un exercice à l'autre, d'autres éléments hors trésorerie.

SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT En 2024, les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 2 300 millions de dollars, en hausse de 634 millions de dollars comparativement au montant inscrit en 2023. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse des remboursements sur les prêts hypothécaires, les prêts et les billets à recevoir au cours de l'exercice précédent, par une augmentation des acquisitions de placements à court terme, par une hausse des dépenses d'investissement et par une diminution du produit de la cession d'actifs.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissement de la société pour chaque secteur d'exploitation à présenter :

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023
Loblaw	2 200 \$	2 109 \$
Propriétés de Choix	354	459
Incidence de la consolidation	(160)	(191)
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	2 394 \$	2 377 \$
Siège social de GWL	1	2
Total des dépenses d'investissement ¹⁾	2 395 \$	2 379 \$

i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 4 180 millions de dollars en 2024, en hausse de 131 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des remboursements de la dette à court terme pendant l'exercice à l'étude, comparativement à une hausse des émissions au cours de l'exercice précédent, à l'accroissement du produit tiré de passifs financiers au cours de l'exercice précédent, ainsi qu'à la hausse des paiements au titre de la location, facteurs en partie contrebalancés par une augmentation des dépôts à vue de clients et par un accroissement des émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale ».

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES¹⁾

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2024	2023	Variation (en \$)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	6 065 \$	5 851 \$	214 \$
Moins : Dépenses d'investissement ⁱ⁾	2 395	2 379	16
Intérêts payés	960	918	42
Paiements au titre de la location, montant net	899	848	51
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	1 811 \$	1 706 \$	105 \$

i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

En 2024, les flux de trésorerie disponibles¹⁾ se sont établis à 1 811 millions de dollars, en hausse de 105 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2023. Cette augmentation des flux de trésorerie disponibles¹⁾ s'explique essentiellement par une variation, d'un exercice à l'autre, des provisions et des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, par la hausse des créances sur cartes de crédit d'un exercice à l'autre à un taux inférieur à celui de l'exercice précédent et par l'accroissement du bénéfice en trésorerie, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude, par une variation défavorable, d'un exercice à l'autre, d'autres éléments hors trésorerie et par une hausse des paiements au titre de la location.

3.2 Situation de trésorerie

La société (à l'exclusion de Loblaw et Propriétés de Choix) s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur sa facilité de crédit engagée lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. La société (à l'exclusion de Loblaw et Propriétés de Choix) n'entrevoit pas de difficulté à obtenir du financement pour s'acquitter de ses obligations à long terme.

Loblaw s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. La Banque PC prévoit obtenir du financement à long terme pour son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets de Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») et de CPG.

Propriétés de Choix entend financer ses activités courantes et sa croissance future principalement au moyen de la trésorerie existante, des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, du financement à court terme par le truchement d'une facilité de crédit engagée, de l'émission de débentures non garanties et de titres de capitaux propres (y compris les parts échangeables) (sous réserve de la conjoncture du marché) et d'emprunts hypothécaires garantis. Étant donné l'accès raisonnable aux marchés financiers dont elle dispose, Propriétés de Choix n'entrevoit pas de difficulté à obtenir du financement pour s'acquitter de ses obligations financières à court terme et à long terme, y compris ses engagements en matière de dépenses d'investissement.

Voir la rubrique 3.1, « Flux de trésorerie », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Rapport de gestion

TOTAL DE LA DETTE Le tableau qui suit présente le total de la dette :

(en millions de dollars)	31 déc. 2024					31 déc. 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Dette bancaire	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	13 \$	— \$	— \$	— \$	13 \$
Dépôts à vue de clients	353	—	—	—	353	166	—	—	—	166
Dette à court terme	800	—	—	—	800	850	—	—	—	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	631	682	—	—	1 313	1 191	964	—	200	2 355
Dette à long terme	7 570	6 003	—	498	14 071	6 661	5 731	—	249	12 641
Certains autres passifs ⁱ⁾	294	—	512	—	806	280	—	520	—	800
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	9 648 \$	6 685 \$	512 \$	498 \$	17 343 \$	9 161 \$	6 695 \$	520 \$	449 \$	16 825 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 648 \$	— \$	(603) \$	— \$	1 045 \$	1 455 \$	— \$	(575) \$	— \$	880 \$
Obligations locatives	8 535 \$	1 \$	(3 561) \$	2 \$	4 977 \$	8 003 \$	1 \$	(3 444) \$	3 \$	4 563 \$
Total de la dette, compte tenu du total des obligations locatives	19 831 \$	6 686 \$	(3 652) \$	500 \$	23 365 \$	18 619 \$	6 696 \$	(3 499) \$	452 \$	22 268 \$

i) Au 31 décembre 2024, le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 704 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels (710 millions de dollars au 31 décembre 2023) (voir la note 23, « Autres passifs », des états financiers consolidés de la société).

La direction vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux d'un profil d'entreprise doté de notations élevées. Le siège social de GWL détient un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme et, par conséquent, il surveille ses niveaux d'endettement sur la base du montant net de sa dette. Le siège social de GWL a une dette totale, compte tenu des obligations locatives, de 500 millions de dollars (452 millions de dollars au 31 décembre 2023) ainsi qu'une trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de 523 millions de dollars (719 millions de dollars au 31 décembre 2023), donnant lieu à une situation de trésorerie nette de 23 millions de dollars (trésorerie nette de 267 millions de dollars au 31 décembre 2023).

La direction de Loblaw se concentre sur la gestion de sa structure du capital pour chacun de ses secteurs d'exploitation, de manière à s'assurer que leur structure du capital convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités.

- Loblaw vise à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. Loblaw suit de près le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement. Le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail de Loblaw a augmenté comparativement à celui inscrit en 2023, en raison essentiellement d'une hausse de la dette du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une amélioration du montant ajusté du BAIIA¹⁾.
- Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Propriétés de Choix vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux de fiducies de placement immobilier (« FPI ») dont les notations sont élevées. Propriétés de Choix suit de près les paramètres pertinents au secteur des FPI, ce qui inclut de cibler un ratio de la dette sur le total des actifs approprié.

CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES La société, Loblaw et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société, Loblaw et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice 2024 et les ont respectées tout au long de l'exercice.

La Banque PC et Propriétés de Choix respectaient toutes les exigences réglementaires applicables à la clôture de l'exercice 2024 et les ont respectées tout au long de l'exercice.

3.3 Composantes de la dette totale

DÉBENTURES Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2024	2023
			Montant en capital	Montant en capital
Billets non garantis de premier rang de George Weston	4,19 %	5 septembre 2029	250 \$	— \$
Loblaws				
– Billets non garantis de premier rang ⁱ⁾	3,56 %	12 décembre 2029	400	—
– Billets non garantis de premier rang	5,12 %	4 mars 2054	400	—
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série U	5,03 %	28 février 2031	500	—
– Série S	5,40 %	1 ^{er} mars 2033	—	550
– Série T	5,70 %	28 février 2034	—	350
Total des débentures émises			1 550 \$	900 \$

i) Loblaw a utilisé le produit net de cette émission aux fins du rachat de la totalité des actions privilégiées de deuxième rang, série B, émises et en circulation le 8 janvier 2025.

Le 16 janvier 2025, Propriétés de Choix a finalisé l'émission, par voie de placement privé, des débentures non garanties de premier rang de série V portant intérêt à un taux de 4,29 % par année d'un montant en capital global de 300 millions de dollars et venant à échéance le 16 janvier 2030.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2024	2023
			Montant en capital	Montant en capital
Billets non garantis de premier rang de George Weston	4,12 %	17 juin 2024	200 \$	— \$
Billets non garantis de premier rang de Loblaw	3,92 %	10 juin 2024	400	—
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série K	3,56 %	9 septembre 2024	550	—
– Série D	4,29 %	8 février 2024	200	—
– Série G	3,20 %	7 mars 2023	—	250
– Série B	4,90 %	5 juillet 2023	—	200
– Série D-C	3,30 %	18 janvier 2023	—	125
Total des débentures remboursées			1 350 \$	575 \$

Le 10 janvier 2025, Propriétés de Choix a racheté à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, la totalité des débentures non garanties de premier rang de série J à 3,55 % en circulation d'un montant en capital global de 350 millions de dollars arrivées à échéance.

Rapport de gestion

FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2024 et 2023 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	31 déc. 2024		Aux 31 déc. 2023	
		Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
George Weston	14 décembre 2026	350 \$	— \$	350 \$	— \$
Loblaw	15 juillet 2027	1 500	—	1 500	—
Propriétés de Choix	13 juin 2029	1 500	—	1 500	—
Total des facilités de crédit engagées		3 350 \$	— \$	3 350 \$	— \$

Les facilités de crédit comportent certaines clauses restrictives de nature financière.

George Weston GWL a une facilité de crédit engagée renouvelable de 350 millions de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 14 décembre 2026. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2023).

Loblaw Loblaw a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2023).

Propriétés de Choix Propriétés de Choix a une facilité de crédit engagée renouvelable non garantie de premier rang de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs. En 2024, Propriétés de Choix a repoussé la date d'échéance de la facilité de crédit, qui est passée du 1^{er} septembre 2028 au 13 juin 2029. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (aucun montant au 31 décembre 2023).

FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment d'Eagle et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2024		31 déc. 2023
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	1 450 \$		1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	800		850
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 250 \$		2 200 \$

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2024 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

En 2024, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 350 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023), échéant le 17 juin 2029 (17 juin 2028 en 2023). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 5,03 % (5,25 % en 2023). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars (125 millions de dollars en 2023) ont été réglés, ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur réalisé de 2 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2023) avant impôt. Le profit sur les contrats à terme sur obligations sera reclassé dans le bénéfice net sur la durée des billets d'Eagle. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,91 % (4,95 % en 2023) sur les billets d'Eagle émis (voir la note 30 des états financiers consolidés de la société).

Des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023) portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,28 % (3,10 % en 2023), qu'Eagle avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2024 (17 juillet 2023 en 2023).

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES À la clôture de l'exercice 2024, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 590 millions de dollars (558 millions de dollars en 2023) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. Loblaw accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. À la clôture de l'exercice 2024, Loblaw avait accordé un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2023) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2023) du montant en capital des prêts en cours.

Loblaw a une facilité de crédit engagée renouvelable de 700 millions de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes dont la date d'échéance est le 29 mai 2027.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 654 \$	1 567 \$
CPG émis	375	583
CPG arrivés à échéance	(552)	(496)
Solde à la clôture de l'exercice	1 477 \$	1 654 \$

À la clôture de l'exercice 2024, des CPG de 331 millions de dollars (541 millions de dollars en 2023) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

DETTE DU SIÈGE SOCIAL DE GWL Le tableau qui suit présente un résumé de la dette du siège social de GWL :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux	
		31 déc. 2024	31 déc. 2023
Déventures	2029 à 2033	500 \$	450 \$
Facilité de crédit de George Weston	2026	—	—
Coûts de transaction et autres	s. o.	(2)	(1)
Dette du siège social de GWL		498 \$	449 \$

GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES Loblaw a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires d'entreprises autorisées à exploiter sous licence des pharmacies de détail à des points de vente donnés sous les marques de commerce de Loblaw (les « pharmaciens propriétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2024, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2023) et un montant total de 476 millions de dollars (476 millions de dollars en 2023) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2024, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé un montant négligeable (13 millions de dollars en 2023) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Rapport de gestion

3.4 Situation financière

	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	28,3 %	24,7 %
Montant ajusté du rendement du capital ¹⁾	14,5 %	14,0 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ a augmenté à la clôture de l'exercice 2024 comparativement au montant inscrit en 2023, en raison essentiellement d'une amélioration de la performance sous-jacente consolidée de la société et d'une diminution des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾.

Le montant ajusté du rendement du capital¹⁾ a augmenté à la clôture de l'exercice 2024 comparativement au montant inscrit en 2023, en raison principalement d'une amélioration de la performance sous-jacente consolidée de la société, en partie contrebalancée par une hausse du capital moyen¹⁾.

3.5 Notations

En 2024, Morningstar DBRS (« DBRS ») a confirmé les notations et les tendances ci-dessous, et S&P Global Ratings (« S&P ») a confirmé les notations et perspectives ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de GWL :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB+	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-2 (faible)	s. o.

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de Loblaw :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB+	Stable
Billets à moyen terme	BBB (élevé)	Stable	BBB+	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3 (élevé)	Stable	P-2 (faible)	s. o.

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de Propriétés de Choix :

Notation (normes canadiennes)	DBRS		S&P	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB+	Stable
Débiteures de premier rang non garanties	BBB (élevé)	Stable	BBB+	s. o.

3.6 Capital social

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE ET TITRES DE PARTICIPATION EN CIRCULATION Le capital social ordinaire en circulation de GWL se compose d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le tableau suivant fait état des actions ordinaires et des actions privilégiées autorisées et en circulation au 31 décembre 2024 :

(nombre d'actions ordinaires)	Autorisées	En circulation
Actions ordinaires	Nombre illimité	130 044 778
Actions privilégiées – Série I	10 000 000	9 400 000
– Série II	10 600 000	—
– Série III	10 000 000	8 000 000
– Série IV	8 000 000	8 000 000
– Série V	8 000 000	8 000 000

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau suivant présente sommairement l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024		2023	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	134 546 581	2 511 \$	140 737 942	2 619 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	473 046	53	67 619	8
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(4 974 849)	(86)	(6 258 980)	(116)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	130 044 778	2 478 \$	134 546 581	2 511 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(123 895)	(3) \$	(160 465)	(3) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(46 000)	(1)	(44 000)	(1)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	83 268	2	80 570	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(86 627)	(2) \$	(123 895)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	129 958 151	2 476 \$	134 422 686	2 508 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	132 162 869		137 527 536	

i) Le nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées au 31 décembre 2024 ne comprend pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture de l'exercice dans le cadre du RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

CAPITAL SOCIAL PRIVILÉGIÉ GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, les actions privilégiées de séries I, III, IV et V en circulation aux dates de rachat précisées dans les modalités de chacune des séries d'actions privilégiées ou après ces dates. GWL peut, à tout moment après leur émission, donner aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à parité d'échange, à une date précisée par GWL.

Rapport de gestion

DIVIDENDES La déclaration et le paiement des dividendes sur les actions ordinaires de la société, ainsi que leur montant, sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration de la société (le « Conseil »), qui tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins de capitaux, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2024 et au deuxième trimestre de 2023, le Conseil a accru de 0,107 \$ et de 0,053 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,820 \$ et à 0,713 \$ l'action, respectivement. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2024	2023
Dividendes déclarés par action ¹⁾ :		
Ordinaire	3,173 \$	2,799 \$
Privilégiée :		
Série I	1,45 \$	1,45 \$
Série III	1,30 \$	1,30 \$
Série IV	1,30 \$	1,30 \$
Série V	1,1875 \$	1,1875 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au quatrième trimestre de 2024 étaient payables le 1^{er} janvier 2025. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au quatrième trimestre de 2024 étaient payables le 15 décembre 2024.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes trimestriels de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2024 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action ¹⁾ :	
– Action ordinaire	0,820 \$
– Action privilégiée :	
Série I	0,3625 \$
Série III	0,3250 \$
Série IV	0,3250 \$
Série V	0,296875 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au premier trimestre de 2025 sont payables le 1^{er} avril 2025. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au premier trimestre de 2025 sont payables le 15 mars 2025.

Au moment où un dividende est déclaré, GWL fait état sur son site Web (www.weston.ca) de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'ARC.

PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS Le tableau suivant présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024	2023
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	46 000	44 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UAD (nombre d'actions)	1 721	7 521
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	4 974 849	6 258 980
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	(10) \$	(7) \$
Rachetées et réglées	—	(1)
Rachetées et annulées	(990)	(1 001)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	9 \$	6 \$
Rachetées et réglées	—	(2)
Rachetées et annulées ⁱ⁾	876	874
Diminution du capital social ⁱⁱ⁾	86 \$	116 \$

i) Comprend un montant de 82 millions de dollars (124 millions de dollars en 2023) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

ii) Comprend un montant de 8 millions de dollars (16 millions de dollars en 2023) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

En 2024, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 6 646 057 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Conformément à la dispense initialement accordée par la TSX en 2023, Wittington Investments, Limited (« Wittington »), l'actionnaire possédant le contrôle de la société, est autorisé à participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les rachats d'actions ordinaires auprès de Wittington seront effectués dans le cadre de la séance de bourse spéciale de la TSX conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Wittington. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Wittington sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2024, 4 974 849 actions ordinaires (6 258 980 actions ordinaires en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 990 millions de dollars (1 001 millions de dollars en 2023), y compris 1 447 904 actions ordinaires (698 746 actions ordinaires en 2023) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 288 millions de dollars (107 millions de dollars en 2023).

De temps à autre, la société participe à un RAAA avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 31 décembre 2024, une obligation de rachat d'actions de 90 millions de dollars a été comptabilisée en vertu du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs dans les états financiers consolidés de la société.

Au 31 décembre 2024, 2 812 214 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Rapport de gestion

3.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale ».

LETTRES DE CRÉDIT Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaire sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux autres garanties de bonne exécution, à un cautionnement, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux lettres de crédit et au financement par des tiers offert aux franchisés indépendants de Loblaw. À la clôture de l'exercice 2024, le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société se chiffrait à environ 587 millions de dollars (557 millions de dollars en 2023).

GARANTIES En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location et d'autres transactions effectuées dans le cours normal des activités de la société. De plus, Loblaw a fourni, en faveur de Mastercard, une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard. À la clôture de l'exercice 2024, la garantie en faveur de MasterCard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2023).

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Loblaw garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE À la clôture de l'exercice 2024, Loblaw avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 94 millions de dollars (93 millions de dollars en 2023), dont un montant négligeable (montant négligeable en 2023) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

3.8 Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations à la clôture de l'exercice 2024 :

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts) ⁱ⁾	2 839 \$	1 700 \$	2 443 \$	2 538 \$	2 689 \$	9 915 \$	22 124 \$
Fournisseurs et autres passifs	7 894	—	—	—	—	—	7 894
Contrats de change à terme	310	—	—	—	—	—	310
Passifs financiers ⁱⁱ⁾	66	60	59	52	56	218	511
Obligations découlant de contrats de location	1 031	878	768	613	547	2 404	6 241
Participation des pharmaciens propriétaires	255	—	—	—	—	—	255
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et de projets d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	200	51	157	40	7	—	455
Obligations liées à des achats ^{iv)}	706	647	78	45	—	—	1 476
Total des obligations contractuelles	13 301 \$	3 336 \$	3 505 \$	3 288 \$	3 299 \$	12 537 \$	39 266 \$

- i) Le total de la dette comprend la dette à court terme, la dette bancaire, les dépôts à vue, et certains autres passifs de Loblaw. Le total de la dette comprend aussi les paiements d'intérêts fixes sur la dette à long terme qui sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées consolidées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables étaient fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2024.
- ii) Ces passifs représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux immeubles cédés à des tiers.
- iii) Comprennent les accords relatifs à l'achat de matériel et de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Comprennent les obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Les obligations liées à des achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la vente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou aucun coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice 2024, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé, le passif lié aux parts de fiducie et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

Rapport de gestion

4. Résultats d'exploitation trimestriels

4.1 Informations financières trimestrielles

La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 comptaient chacun 52 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines. Lorsqu'un exercice compte 53 semaines, le quatrième trimestre comporte 13 semaines. Le prochain exercice qui comptera 53 semaines sera celui de 2025.

Le tableau suivant résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024					2023				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)
Produits	13 735 \$	14 091 \$	18 685 \$	15 097 \$	61 608 \$	13 133 \$	13 884 \$	18 407 \$	14 700 \$	60 124 \$
Résultat d'exploitation	971 \$	795 \$	1 618 \$	992 \$	4 376 \$	957 \$	1 099 \$	1 231 \$	1 076 \$	4 363 \$
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 623 \$	1 806 \$	2 158 \$	1 814 \$	7 401 \$	1 507 \$	1 733 \$	2 019 \$	1 694 \$	6 953 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	613 \$	598 \$	787 \$	613 \$	2 611 \$	582 \$	585 \$	763 \$	602 \$	2 532 \$
Bénéfice net	492 \$	667 \$	440 \$	897 \$	2 496 \$	652 \$	782 \$	944 \$	247 \$	2 625 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	246 \$	410 \$	29 \$	674 \$	1 359 \$	436 \$	508 \$	624 \$	(28) \$	1 540 \$
Loblaw ¹⁾	243 \$	241 \$	409 \$	245 \$	1 138 \$	221 \$	267 \$	329 \$	285 \$	1 102 \$
Propriétés de Choix	142	514	(663)	792	785	271	536	435	(445)	797
Incidence de la consolidation	(64)	(154)	291	(356)	(283)	3	(252)	(141)	142	(248)
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	321 \$	601 \$	37 \$	681 \$	1 640 \$	495 \$	551 \$	623 \$	(18) \$	1 651 \$
Siège social de GWL	(85)	(201)	(22)	(17)	(325)	(69)	(53)	(13)	(20)	(155)
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	236 \$	400 \$	15 \$	664 \$	1 315 \$	426 \$	498 \$	610 \$	(38) \$	1 496 \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) – de base	1,76 \$	3,01 \$	0,11 \$	5,10 \$	9,95 \$	3,04 \$	3,59 \$	4,46 \$	(0,28) \$	10,88 \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) – dilué(e)	1,73 \$	2,97 \$	0,08 \$	5,05 \$	9,80 \$	3,01 \$	3,55 \$	4,41 \$	(0,30) \$	10,75 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	2,30 \$	2,93 \$	3,57 \$	3,15 \$	11,93 \$	1,99 \$	2,68 \$	3,36 \$	2,51 \$	10,54 \$

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

PRODUITS Au cours des huit derniers trimestres, chaque secteur d'exploitation à présenter de la société a influé sur les produits consolidés de la façon suivante :

- Les produits de Loblaw ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :
 - l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
 - le calendrier des jours fériés;
 - l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
 - les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,8 million de pieds carrés pour s'établir à 72,0 millions de pieds carrés.
- Les produits de Propriétés de Choix reflètent l'incidence de ce qui suit :
 - les recouvrements de dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevés;
 - les taux de location plus élevés en ce qui concerne le portefeuille d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels;
 - l'apport des acquisitions, déduction faite des cessions, et des transferts d'aménagement;
 - les paiements tirés des résiliations de baux;
 - la vente d'immeubles résidentiels.

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ ET BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DILUÉ(E) PAR ACTION ORDINAIRE Le bénéfice net (la perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action ordinaire des huit derniers trimestres ont été touchés par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société ainsi que par certains éléments d'ajustement, comme il est décrit à la rubrique 13.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – Principal rapprochement comparatif », du présent rapport de gestion.

Au cours des huit derniers trimestres, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société rend compte de ce qui suit :

- la variation de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw est attribuable à ce qui suit :
 - l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
 - le calendrier des jours fériés;
 - les économies de coûts, l'efficacité sur le plan de l'exploitation et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques.
- la variation de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix est attribuable à ce qui suit :
 - les variations des produits, comme il est décrit ci-dessus;
 - l'incidence des acquisitions et des cessions d'immeubles de placement et des transferts d'aménagement;
 - les variations des frais de vente et charges générales et administratives.
- l'effet, d'un exercice à l'autre, des variations de l'incidence de la consolidation. Voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour une analyse de l'incidence de la consolidation.
- l'incidence, d'un exercice à l'autre, des variations enregistrées par le siège social de GWL, en raison de ce qui suit :
 - les fluctuations de l'ajustement de la juste valeur des autres placements.
- le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action ordinaire tient compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation.

Rapport de gestion

4.2 Résultats du quatrième trimestre

Loblaw a continué à mettre l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail et a enregistré une fois de plus de solides résultats trimestriels sur les plans opérationnel et financier. Les clients ont encore une fois été en quête de qualité, de valeur, de service et de commodité, et ont reconnu la solidité de l'offre de Loblaw dans l'ensemble de son réseau de magasins. La hausse de l'achalandage et la croissance notable des parts de marché dans le secteur de l'alimentation au détail témoignent de la popularité croissante des offres de fidélisation personnalisées *PC Optimum*, renforcées par des promotions efficaces en magasin et une valeur accrue jour après jour. Dans le secteur des pharmacies au détail, les médicaments sur ordonnance et les services de soins de santé ont continué à produire de bons résultats. Le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin reflète la croissance des catégories de produits de beauté, surtout celle des produits de prestige. Toutefois, comme prévu, cette croissance a été contrebalancée par l'incidence du retrait des tablettes de certaines catégories de produits électroniques. Au cours de l'exercice 2024, Loblaw a investi dans son réseau en ouvrant 52 nouveaux magasins de vente au détail de produits pharmaceutiques et alimentaires et 78 nouvelles cliniques de soins pharmaceutiques. En 2025, Loblaw entend poursuivre ses investissements dans son réseau en ouvrant environ 80 nouveaux magasins de vente au détail de produits alimentaires et pharmaceutiques et 100 nouvelles cliniques. Loblaw a également franchi un jalon important : elle a inauguré son tout premier magasin T&T[®] Supermarket aux États-Unis au quatrième trimestre de 2024. Forte de sa stratégie, de ses actifs inégalés et de son équipe dévouée, Loblaw est bien positionnée pour continuer de répondre aux besoins diversifiés des Canadiens aujourd'hui et dans les années à venir.

Propriétés de Choix a de nouveau enregistré de solides résultats sur les plans opérationnel et financier pour le trimestre et l'exercice, en réalisant ses perspectives financières et ses priorités stratégiques. En 2024, Propriétés de Choix a continué à rehausser la qualité de son portefeuille grâce à la réalisation de transactions immobilières d'une valeur de 427 millions de dollars et à l'exécution de projets d'aménagement d'une valeur dépassant 299 millions de dollars, ce qui a permis d'ajouter à son portefeuille une superficie additionnelle de commerces de détail et d'espace industriel de 1,1 million de pieds carrés ainsi qu'un nouvel immeuble résidentiel construit spécifiquement pour la location. Propriétés de Choix maintient sa solide performance, grâce à la qualité de son portefeuille de détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à la stabilité et à la flexibilité que lui confère son bilan parmi les meilleurs de l'industrie. Propriétés de Choix reste bien positionnée pour générer des flux de trésorerie stables et croissants et a annoncé sa troisième hausse consécutive de la distribution annuelle aux porteurs de parts.

Les résultats de la société reflètent l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux des parts de fiducie.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
Produits	15 097 \$	14 700 \$	397 \$	2,7 %
Résultat d'exploitation	992 \$	1 076 \$	(84) \$	(7,8) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 814 \$	1 694 \$	120 \$	7,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	12,0 %	11,5 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	613 \$	602 \$	11 \$	1,8 %
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(115) \$	660 \$	(775) \$	(117,4) %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ¹⁾	284 \$	278 \$	6 \$	2,2 %
Impôt sur le résultat	210 \$	169 \$	41 \$	24,3 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ¹⁾	285 \$	260 \$	25 \$	9,6 %
Taux d'impôt effectif	19,0 %	40,6 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ¹⁾	27,6 %	28,0 %		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	674 \$	(28) \$	702 \$	2 507,1 %
Loblaw ¹⁾	245 \$	285 \$	(40) \$	(14,0) %
Propriétés de Choix	792	(445)	1 237	278,0 %
Incidence de la consolidation	(356)	142	(498)	(350,7) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	681 \$	(18) \$	699 \$	3 883,3 %
Siège social de GWL	(17)	(20)	3	15,0 %
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	664 \$	(38) \$	702 \$	1 847,4 %
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire (en dollars)	5,05 \$	(0,30) \$	5,35 \$	1 783,3 %
Loblaw ¹⁾	353 \$	332 \$	21 \$	6,3 %
Propriétés de Choix	110	103	7	6,8 %
Incidence de la consolidation ¹⁾	(23)	(57)	34	59,6 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	440 \$	378 \$	62 \$	16,4 %
Siège social de GWL	(25)	(36)	11	30,6 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	415 \$	342 \$	73 \$	21,3 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	3,15 \$	2,51 \$	0,64 \$	25,5 %
Dividendes déclarés par action (en dollars) :				
Actions ordinaires	0,820 \$	0,713 \$		
Actions privilégiées – Série I	0,3625 \$	0,3625 \$		
Actions privilégiées – Série III	0,3250 \$	0,3250 \$		
Actions privilégiées – Série IV	0,3250 \$	0,3250 \$		
Actions privilégiées – Série V	0,296875 \$	0,296875 \$		

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Rapport de gestion

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Au quatrième trimestre de 2024, le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 664 millions de dollars (5,05 \$ par action ordinaire), en hausse de 702 millions de dollars (5,35 \$ par action ordinaire) comparativement à la perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société de 38 millions de dollars (0,30 \$ par action ordinaire) inscrite pour la période correspondante de 2023. L'augmentation est attribuable à l'incidence nette favorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 629 millions de dollars (4,71 \$ par action ordinaire), comme il est décrit ci-dessous, et à une amélioration de 73 millions de dollars (0,64 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société.

L'incidence nette favorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 629 millions de dollars (4,71 \$ par action ordinaire) découle principalement de ce qui suit :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 781 millions de dollars (5,87 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie en raison de la baisse du cours des parts de Propriétés de Choix au cours du trimestre;

facteur en partie contrebalancé par :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 58 millions de dollars (0,44 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied, en raison de la baisse du cours des parts d'Allied au cours du trimestre;
- l'incidence défavorable de 49 millions de dollars (0,37 \$ par action ordinaire) de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum* de Loblaw;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 24 millions de dollars (0,18 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- l'incidence défavorable de 15 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) de la réduction de la juste valeur liée à la vente de l'entreprise *Wellwise* de Loblaw.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 415 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 73 millions de dollars, ou 21,3 %, par rapport à la période correspondante de 2023. L'augmentation découle de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 62 millions de dollars de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse et de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 11 millions de dollars du siège social de GWL, en raison essentiellement d'un profit lié à la juste valeur sur d'autres placements comptabilisé au cours du trimestre.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 3,15 \$ au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 0,64 \$ par action ordinaire, ou 25,5 %, par rapport à celui inscrit à la période correspondante de 2023. La hausse est attribuable à la performance enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires¹⁾ dont il est question ci-dessus et à l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,09 \$ par action ordinaire) aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

PRODUITS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
Loblaw	14 948 \$	14 531 \$	417 \$	2,9 %
Propriétés de Choix	344	355	(11)	(3,1) %
Incidence de la consolidation ¹⁾	(195)	(186)	(9)	(4,8) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	15 097 \$	14 700 \$	397 \$	2,7 %
Siège social de GWL	—	—		
Chiffres consolidés	15 097 \$	14 700 \$	397 \$	2,7 %

Les produits se sont établis à 15 097 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 397 millions de dollars, ou 2,7 %, comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2023. L'augmentation des produits tient compte de l'incidence de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 2,8 % découlant de l'augmentation de 2,9 % des produits de Loblaw essentiellement attribuable à une hausse de 422 millions de dollars, ou 3,0 %, du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une diminution de 11 millions de dollars des produits tirés du secteur Services financiers. La hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail découle de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables.
- Incidence négative de 0,1 % découlant de la diminution de 3,1 % des produits de Propriétés de Choix. La baisse de 11 millions de dollars reflète les produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels d'un montant de 26 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la vente d'immeubles résidentiels, les produits ont augmenté de 15 millions de dollars, ou 4,6 %, en raison de taux de location plus élevés, des recouvrements plus élevés, de l'incidence des acquisitions, déduction faite des cessions, ainsi que des projets d'aménagement achevés et de l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
Loblaw	850 \$	941 \$	(91) \$	(9,7) %
Propriétés de Choix	224	191	33	17,3 %
Incidence de la consolidation ¹⁾	(83)	(45)	(38)	(84,4) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	991 \$	1 087 \$	(96) \$	(8,8) %
Siège social de GWL	1	(11)	12	109,1 %
Chiffres consolidés	992 \$	1 076 \$	(84) \$	(7,8) %

Le résultat d'exploitation s'est établi à 992 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 84 millions de dollars, ou 7,8 %, comparativement à celui de 1 076 millions de dollars inscrit à la période correspondante de 2023. La diminution découle essentiellement de l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, de 193 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous, en partie contrebalancée par une amélioration de 109 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable à Loblaw et à Propriétés de Choix et par l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, du siège social de GWL.

L'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, de 193 millions de dollars d'éléments d'ajustement est attribuable essentiellement aux facteurs suivants :

- l'incidence défavorable de 129 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum* de Loblaw;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 63 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied;
- l'incidence défavorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de l'entreprise *Wellwise* de Loblaw;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 14 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des dérivés de Loblaw.

Rapport de gestion

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA¹⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
Loblaw	1 696 \$	1 631 \$	65 \$	4,0 %
Propriétés de Choix	247	238	9	3,8 %
Incidence de la consolidation ¹⁾	(130)	(164)	34	20,7 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 813 \$	1 705 \$	108 \$	6,3 %
Siège social de GWL	1	(11)	12	109,1 %
Chiffres consolidés	1 814 \$	1 694 \$	120 \$	7,1 %

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ a augmenté de 120 millions de dollars, ou 7,1 %, au quatrième trimestre de 2024 comparativement à celui de 1 694 millions de dollars inscrit pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 1 814 millions de dollars. L'augmentation tient compte de l'incidence de chaque secteur de la société de la façon suivante :

- l'incidence positive de 3,8 % découlant d'une augmentation de 4,0 % enregistrée par Loblaw attribuable à une amélioration de la performance du secteur Vente au détail et du secteur Services financiers. La hausse du montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw découle d'une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une hausse des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail;
- l'incidence positive de 0,5 % découlant d'une augmentation de 3,8 % enregistrée par Propriétés de Choix essentiellement attribuable à une hausse des produits locatifs, à la diminution des charges générales et administratives découlant de la baisse des salaires, avantages et charges liées au personnel, ainsi qu'à l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux. Cette hausse a été en partie contrebalancée par la baisse des produits de distribution découlant du placement dans des titres immobiliers d'Allied et par la diminution des produits tirés de la vente d'immeubles résidentiels;
- l'incidence positive de 0,7 % découlant d'une augmentation de 109,1 % du siège social de GWL, en raison principalement de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
Loblaw	694 \$	680 \$	14 \$	2,1 %
Propriétés de Choix	1	—	1	100,0 %
Incidence de la consolidation	(82)	(78)	(4)	(5,1) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	613 \$	602 \$	11 \$	1,8 %
Siège social de GWL	—	—	—	— %
Chiffres consolidés	613 \$	602 \$	11 \$	1,8 %

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 11 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024 comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 613 millions de dollars. Au quatrième trimestre, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 115 millions de dollars (115 millions de dollars en 2023), comptabilisé par Loblaw, des immobilisations incorporelles lié aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark. Si l'on ne tient pas compte de ces montants, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 11 millions de dollars, en raison principalement d'une hausse enregistrée par Loblaw en raison d'une augmentation des actifs loués, déduction faite de l'incidence de la consolidation, ainsi que d'un accroissement de l'amortissement des immobilisations corporelles lié aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de l'optimisation du réseau.

CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(115) \$	660 \$	(775) \$	(117,4) %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	399	(382)	781	204,5 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ¹⁾	284 \$	278 \$	6 \$	2,2 %

Au quatrième trimestre de 2024, la société a comptabilisé des produits d'intérêts nets et autres charges financières de 115 millions de dollars, comparativement à des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 660 millions de dollars pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une baisse de 775 millions de dollars. La diminution reflète essentiellement l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 781 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la baisse du cours des parts de Propriétés de Choix au quatrième trimestre de 2024.

Au quatrième trimestre de 2024, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾ a augmenté de 6 millions de dollars en raison surtout de ce qui suit :

- une augmentation des charges d'intérêts sur les obligations locatives de Loblaw, déduction faite de l'incidence de la consolidation;
- une baisse des produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et certains placements à court terme du siège social de GWL et de Loblaw;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incorporation à l'actif des charges d'intérêts liées à l'installation de distribution automatisée de Loblaw.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
Impôt sur le résultat	210 \$	169 \$	41 \$	24,3 %
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ¹⁾	67	75	(8)	(10,7) %
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	8	16	(8)	(50,0) %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ¹⁾	285 \$	260 \$	25 \$	9,6 %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	19,0 %	40,6 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt ¹⁾	27,6 %	28,0 %		

i) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui figurent à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,0 % au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 40,6 % à la période correspondante de 2023. La diminution est principalement attribuable à l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, en partie contrebalancée par l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif¹⁾ s'est établi à 27,6 % au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 28,0 % à la période correspondante de 2023. La diminution est principalement attribuable à l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Rapport de gestion

FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation (en \$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 628 \$	1 767 \$	(139) \$
Entrées (sorties) liées aux :			
Activités d'exploitation	1 689 \$	1 513 \$	176 \$
Activités d'investissement	(849)	(140)	(709)
Activités de financement	(428)	(692)	264
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	8	3	5
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	420 \$	684 \$	(264) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 048 \$	2 451 \$	(403) \$

ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 689 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 176 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2023. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation ont augmenté en raison essentiellement d'une variation favorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, en partie contrebalancée par la hausse des créances sur cartes de crédit d'un exercice à l'autre à un taux supérieur à celui de l'exercice précédent, par la hausse de l'impôt sur le résultat payé et par la diminution du bénéfice en trésorerie.

SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 849 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 709 millions de dollars comparativement au montant inscrit pour le quatrième trimestre de 2023. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités d'investissement s'explique essentiellement par l'accroissement des acquisitions de placements à court terme, par une hausse des remboursements sur les prêts hypothécaires, les prêts et les billets à recevoir au cours de l'exercice précédent et par une diminution du produit de la cession d'actifs.

Le tableau qui suit présente les dépenses d'investissement de la société de chaque secteur à présenter pour les trimestres clos aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Loblaw	628 \$	676 \$
Propriétés de Choix	103	165
Incidence de la consolidation	(16)	(95)
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	715 \$	746 \$
Siège social de GWL	1	1
Dépenses d'investissement ⁱ⁾	716 \$	747 \$

i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour le quatrième trimestre de 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 428 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 264 millions de dollars comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2023. Cette diminution est attribuable essentiellement à l'accroissement des émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, au cours de l'exercice à l'étude, à une augmentation des dépôts à vue de clients et au calendrier de versement des dividendes de Loblaw au quatrième trimestre de 2024, facteurs en partie contrebalancés par une diminution de la dette bancaire.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES¹⁾

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation (en \$)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies	1 689 \$	1 513 \$	176 \$
Moins : Dépenses d'investissement ¹⁾	716	747	(31)
Intérêts payés	210	212	(2)
Paiements au titre de la location, montant net	152	157	(5)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	611 \$	397 \$	214 \$

i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour le quatrième trimestre de 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ ont augmenté de 214 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 611 millions de dollars. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles¹⁾ découle essentiellement d'une variation favorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, en partie contrebalancée par la hausse des créances sur cartes de crédit d'un exercice à l'autre à un taux supérieur à celui de l'exercice précédent, par la hausse de l'impôt sur le résultat payé et par la diminution du bénéfice en trésorerie.

Rapport de gestion

5. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter pour le quatrième trimestre

Le tableau suivant présente l'analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société pour le quatrième trimestre de 2024.

5.1 Résultats d'exploitation de Loblaw pour le quatrième trimestre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
Produits	14 948 \$	14 531 \$	417 \$	2,9 %
Résultat d'exploitation	850 \$	941 \$	(91) \$	(9,7) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 696 \$	1 631 \$	65 \$	4,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	11,3 %	11,2 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	694 \$	680 \$	14 \$	2,1 %

PRODUITS Les produits de Loblaw ont augmenté de 417 millions de dollars, ou 2,9 %, au quatrième trimestre de 2024 comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 14 948 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, partiellement contrebalancée par une diminution des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 14 579 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 422 millions de dollars, ou 3,0 %, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2023.

L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 10 138 millions de dollars (9 774 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 2,5 % (2,0 % en 2023). Compte non tenu de l'incidence favorable liée au moment de l'Action de grâce, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté d'environ 1,5 %;
 - l'IPC calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,4 % (4,9 % en 2023), ce qui est supérieur à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
 - l'achalandage en magasin a augmenté et la taille du panier d'épicerie s'est accrue;
- le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 4 441 millions de dollars (4 383 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 1,3 % (4,6 % en 2023) pour le trimestre;
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,3 % (8,0 % en 2023). Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a bénéficié d'une hausse des volumes de médicaments sur ordonnance pour maladies aiguës. Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 1,7 % (3,5 % en 2023). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 1,7 % (3,4 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 4,0 % (3,4 % en 2023);facteur en partie contrebalancé par :
 - la baisse du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin de 3,1 % (augmentation de 1,7 % en 2023), qui est principalement attribuable à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, à l'incidence de la fermeture des comptoirs postaux pendant la grève de Postes Canada et à la baisse du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires et des produits pour la maison, ce qui a été compensé en partie par la vigueur soutenue des produits de beauté.

Au cours des 12 derniers mois, 52 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 15 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de 0,8 million de pieds carrés, ou 1,1 %, de la superficie du secteur Vente au détail, qui s'est établie à 72,0 millions de pieds carrés.

Les produits tirés du secteur Services financiers ont diminué de 11 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2023, pour s'établir à 476 millions de dollars. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION Le résultat d'exploitation de Loblaw a diminué de 91 millions de dollars, ou 9,7 %, au quatrième trimestre de 2024 comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 850 millions de dollars. Cette baisse est attribuable à la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 142 millions de dollars, en partie contrebalancée par une amélioration de 51 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation défavorable de 142 millions de dollars d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 129 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum*;
 - l'incidence défavorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*;
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 13 millions de dollars du recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») comptabilisé à l'exercice précédent;facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 14 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change comptabilisés à l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 6 millions de dollars de la variation des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence favorable de 3 millions de dollars d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités;
- l'amélioration de 51 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle principalement de ce qui suit :
 - une augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Vente au détail;
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw a augmenté de 65 millions de dollars, ou 4,0 %, au quatrième trimestre de 2024 comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 1 696 millions de dollars. L'augmentation découle d'une hausse de 47 millions de dollars pour le secteur Vente au détail et d'un accroissement de 18 millions de dollars pour le secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail a augmenté de 47 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024 en raison d'une hausse de 96 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 49 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage s'est élevée à 30,9 % et a diminué de 20 points de base comparativement à celle inscrite pour la période correspondante de 2023, ce qui s'explique essentiellement par des variations dans la composition du chiffre d'affaires, y compris l'incidence de la fermeture des comptoirs postaux pendant la grève de Postes Canada et du moment du congé de l'Action de grâce, facteurs partiellement contrebalancés par des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 20,1 %, une diminution favorable de 20 points de base comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, ce qui s'explique principalement par l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre, y compris les charges liées à la ratification des conventions collectives au cours de l'exercice précédent, et par le levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires, ce qui a été en partie contrebalancé par l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers a augmenté de 18 millions de dollars par rapport à celui inscrit à la période correspondante de 2023, du fait surtout de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, au titre de laquelle une augmentation de 25 millions de dollars a été inscrite pour l'exercice précédent, comparativement à une reprise de 11 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, en partie contrebalancée par les avantages associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard réalisés à l'exercice précédent.

Rapport de gestion

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 14 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024 comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 694 millions de dollars, en raison essentiellement d'un accroissement des actifs loués et d'une hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré, à l'exercice précédent, attribuable à l'optimisation du réseau. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du quatrième trimestre de 2024 tiennent compte de l'amortissement de 115 millions de dollars (115 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

CONSOLIDATION DES FRANCHISES Loblaw a comptabilisé une perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 1 million de dollars au quatrième trimestre de 2024, ce qui représente une diminution de 17 millions de dollars, ou 106,3 %, comparativement au bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 16 millions de dollars inscrit pour la période correspondante de 2023, en raison essentiellement d'une baisse des bénéfices des franchisés après le partage des profits.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À LOBLAW

Voir la rubrique 2.1, « Résultats d'exploitation de Loblaw », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

5.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	31 déc. 2024	31 déc. 2023		
Produits	344 \$	355 \$	(11) \$	(3,1) %
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(567) \$	636 \$	(1 203) \$	(189,2) %
Bénéfice net (perte nette)	792 \$	(445) \$	1 237 \$	278,0 %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹⁾	188 \$	185 \$	3 \$	1,6 %

PRODUITS Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 344 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 11 millions de dollars, ou 3,1 %, comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2023, et ils tiennent compte de produits de 197 millions de dollars (187 millions de dollars en 2023) provenant des locataires de Loblaw. Au quatrième trimestre de 2023, les produits incluaient un montant de 26 millions de dollars provenant de la vente d'immeubles résidentiels.

Exclusion faite de l'incidence de la vente d'immeubles résidentiels, les produits ont augmenté de 15 millions de dollars, ou 4,6 %, au quatrième trimestre de 2024, comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2023, en raison essentiellement de ce qui suit :

- les taux de location plus élevés principalement en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels;
- les recouvrements plus élevés;
- les acquisitions, déduction faite des cessions, et les aménagements achevés;
- les paiements tirés des résiliations de baux plus élevés.

(PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS) CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES Propriétés de Choix a inscrit des produits d'intérêts nets et autres charges financières de 567 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, comparativement à des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 636 millions de dollars pour la période correspondante de 2023. La variation de 1 203 millions de dollars découle essentiellement de ce qui suit :

- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 1 207 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des parts échangeables attribuable à la baisse du cours des parts au cours du trimestre;

facteur en partie contrebalancé par :

- une augmentation des charges d'intérêts attribuable aux nouvelles émissions de titres de créance au cours des 12 derniers mois, portant intérêt à des taux plus élevés que ceux des titres de créance arrivant à échéance.

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) Propriétés de Choix a inscrit un bénéfice net de 792 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en comparaison d'une perte nette de 445 millions de dollars à la période correspondante de 2023. Cette variation de 1 237 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- la variation des (produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus;
- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 88 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence; facteurs en partie contrebalancés par :
- la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 63 millions de dollars, de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers découlant de la baisse du cours des parts d'Allied au cours du trimestre.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION¹⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont établis à 188 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, soit une hausse de 3 millions de dollars comparativement à ceux inscrits à la période correspondante de 2023. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation des produits locatifs, une diminution des charges générales et administratives attribuable à la baisse des salaires, avantages et charges liées au personnel, ainsi que par une augmentation des paiements tirés des résiliations de baux. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par une baisse du revenu de placement attribuable à la distribution spéciale versée par Allied au cours de l'exercice précédent, les produits provenant de la vente d'immeubles résidentiels au cours de l'exercice précédent, une augmentation des charges d'intérêts et une baisse des produits d'intérêts.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Voir la rubrique 2.2, « Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

6. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le président du Conseil et chef de la direction ainsi que le président et chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, la direction, sous la supervision du président du Conseil et chef de la direction et du président et chef de la direction financière, a conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2024.

7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président du Conseil et chef de la direction ainsi que le président et chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission en 2013. Sur la foi de cette évaluation, la direction, sous la supervision du président du Conseil et chef de la direction et du président et chef de la direction financière, a conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 31 décembre 2024.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

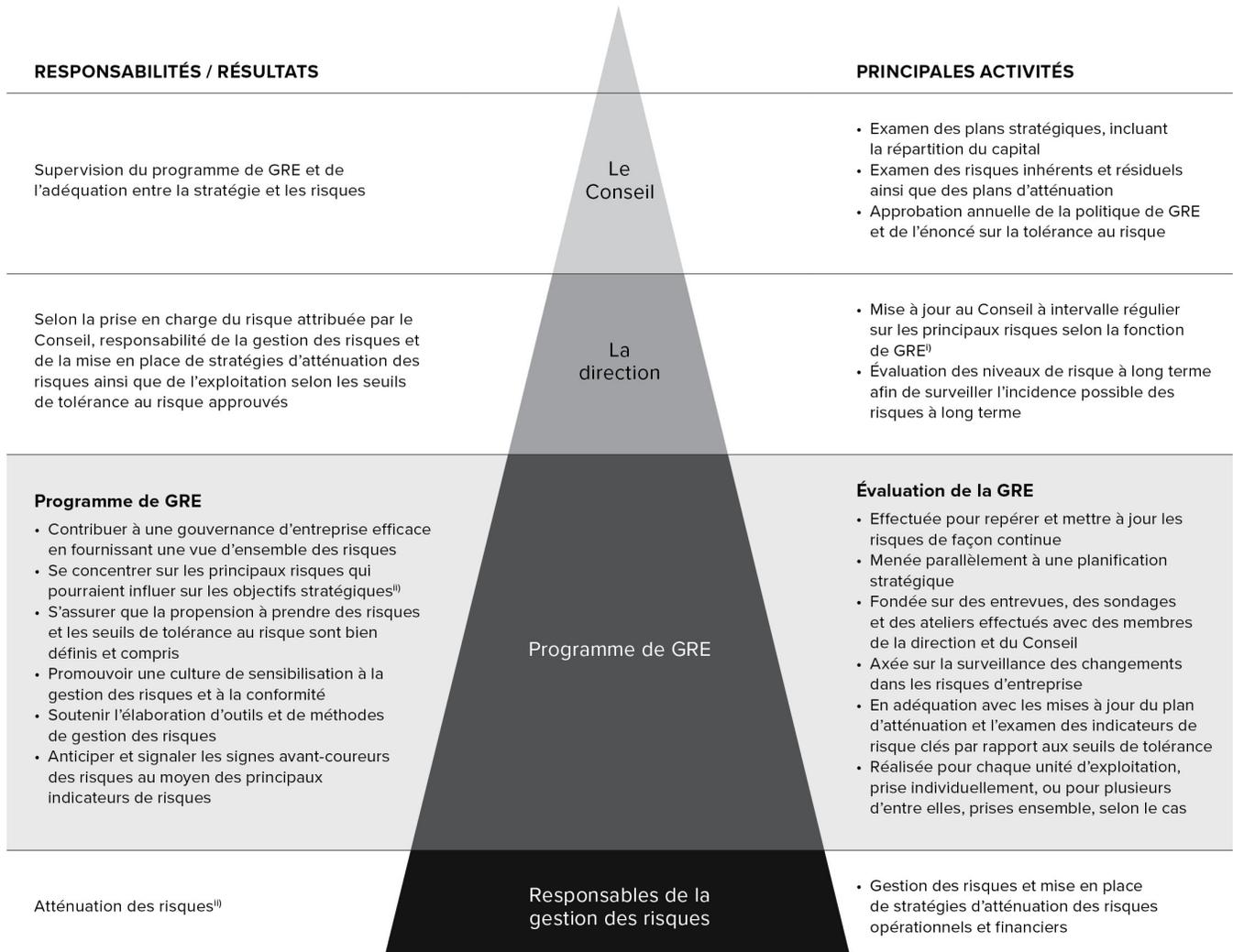
CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la société à l'égard de l'information financière en 2024 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

Rapport de gestion

8. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à respecter un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Le programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») de la société vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer les risques selon des niveaux adéquats de tolérance en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de GRE ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de GRE n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon l'Énoncé sur la tolérance au risque de la société et le niveau approuvé de tolérance aux risques. L'Énoncé sur la tolérance au risque établit les principaux aspects des activités, des valeurs et des marques de la société, et il fournit une orientation en ce qui concerne la tolérance au risque.



- i) Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs.
- ii) Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

8.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

RISQUES D'EXPLOITATION L'analyse des risques qui suit souligne des facteurs importants qui peuvent avoir une incidence négative majeure sur la société, ses activités, sa situation financière ou sa performance financière future.

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de GRE. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Conjoncture économique	Recrutement, développement des employés et planification de la relève
Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données	Gestion des actifs
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Situation concurrentielle et stratégie
Gestion des stocks et pertes	Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services
Réforme du réseau de la santé	Relations de travail
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Questions environnementales et sociales
Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires	Continuité de l'exploitation
Aménagement et construction d'immeubles	Actions en justice
Processus d'évaluation des immeubles	Gestion du changement, processus et efficacité
Risque lié au taux de capitalisation	Relations avec les franchisés
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Fournisseurs de services
Conformité à la réglementation	Exécution des initiatives stratégiques

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE Les produits, la rentabilité, la marque et la réputation de la société peuvent être tributaires de la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres l'inflation, l'incidence de tarifs douaniers, l'augmentation des prix des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques pourraient avoir des effets défavorables sur les habitudes d'achat des consommateurs. Par conséquent, la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités, à sa performance financière, à sa marque ou à sa réputation.

ATTEINTES À LA CYBERSÉCURITÉ, À LA VIE PRIVÉE ET À LA PROTECTION DES DONNÉES Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate (les « renseignements confidentiels »), notamment des données du secteur des cartes de paiement ainsi que des renseignements personnels sur la santé et de nature financière, concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit et d'un compte *PC Argent* ainsi que les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, tous les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

Rapport de gestion

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un patient, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un compte *PC Argent*, ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

DÉPLOIEMENTS DES SYSTÈMES DE TI ET GESTION DES DONNÉES Les activités de la société dépendent du fonctionnement continu et ininterrompu des systèmes technologiques essentiels, y compris l'utilisation croissante de la technologie d'automatisation. Si une panne ou une défaillance technologique liée à la disponibilité, à la capacité ou au maintien des systèmes informatiques de la société venait à se produire, elle pourrait avoir des répercussions sur les clients ou la performance financière de la société, ou encore nuire à sa réputation. La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes permettant la gestion efficace des activités courantes ou l'atteinte des objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et même se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficacités sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients en temps opportun, pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière. De plus, le fait de ne pas classer et protéger les données confidentielles ou de ne pas en contrôler l'utilisation pourrait présenter des risques pour les activités ou la réputation.

GESTION DES STOCKS ET PERTES Loblaw est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks et au contrôle des pertes. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock, des stocks désuets ou excédentaires que Loblaw ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que Loblaw ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur les stocks et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de Loblaw examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficaces. Le flux du travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de Loblaw à mettre en œuvre des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de Loblaw de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de Loblaw dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles et le prix des médicaments. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la délivrance et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Le Canada et chacune de ses provinces ont mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrés par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent la réduction du prix des médicaments génériques. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

Rapport de gestion

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies et la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur la valeur des ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de Loblaw. Par ailleurs, Loblaw pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance et des services pharmaceutiques. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le respect de la vie privée et la confidentialité ainsi que les interactions avec les systèmes provinciaux de médicaments et de santé en ligne, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

DISTRIBUTION ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT La capacité de Loblaw de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de Loblaw pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux événements touchant la santé publique, aux conflits de travail, à des perturbations des systèmes technologiques essentiels, y compris l'automatisation, ou à d'autres problèmes de transport. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits offerts en magasin et en ligne. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de Loblaw à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

RÉSEAU DE PHARMACIES DÉTENUES PAR LES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES ET RELATIONS AVEC LES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES La réussite de Loblaw et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, Loblaw compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec Loblaw les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de Loblaw. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujettis aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre Loblaw et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION D'IMMEUBLES Propriétés de Choix se livre à d'importantes activités d'aménagement, de réaménagement et de rénovation en ce qui concerne certains immeubles. Elle est exposée à certains risques, dont les suivants : a) la disponibilité et le coût du financement selon des modalités satisfaisantes, si elle peut en obtenir; b) la possibilité d'obtenir et l'obtention en temps opportun d'approbations relatives au zonage, à l'occupation, à l'utilisation des terrains ou d'autres approbations réglementaires et gouvernementales; c) des modifications dans les lois régissant le zonage et l'utilisation du sol; d) la capacité d'obtenir un taux d'occupation acceptable au moment de la fin des travaux; e) l'éventualité que Propriétés de Choix soit incapable de recouvrer les frais déjà engagés si elle renonce à des occasions de réaménagement après avoir commencé à les envisager; f) l'éventualité que Propriétés de Choix engage des fonds et consacre du temps de la direction pour des projets qu'elle ne mène pas à terme; g) les coûts de construction et de réaménagement d'un projet, y compris la hausse des coûts de construction et des frais d'aménagement et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour certains métiers liés à la construction, peuvent être supérieurs aux estimations initiales, rendant éventuellement le projet moins rentable que selon l'estimation initiale, voire non rentable; h) les délais requis pour parachever la construction ou le réaménagement d'un projet ou louer tout le projet parachevé peuvent être plus longs que ceux prévus initialement et avoir une influence défavorable sur les flux de trésorerie et la liquidité de Propriétés de Choix; i) le coût et le parachèvement en temps opportun de la construction (y compris les risques indépendants de la volonté de Propriétés de Choix, comme le climat, les conditions de travail ou les pénuries de matériaux); j) les différends avec les entrepreneurs et sous-traitants, les grèves, les conflits ouvriers ou les perturbations de l'approvisionnement; k) les taux d'occupation et les loyers d'un projet terminé peuvent ne pas suffire à rendre le projet rentable; et l) la capacité de Propriétés de Choix à céder des immeubles réaménagés en vue de leur vente pourrait être touchée par la capacité des acheteurs éventuels à obtenir du financement compte tenu de l'état actuel des marchés du crédit.

Les risques précédents pourraient se traduire par d'importants retards ou coûts imprévus et, dans certaines circonstances, pourraient empêcher le démarrage ou le parachèvement des activités d'aménagement une fois qu'elles auront été entreprises. De plus, les projets d'aménagement comportent le risque que les investissements n'aient pas un rendement conforme aux attentes et peuvent être assortis d'un risque accru de litige (et les risques connexes) avec les entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, partenaires et autres personnes. L'incapacité, pour quelque raison que ce soit, de Propriétés de Choix à aménager des immeubles de qualité et à gérer efficacement la totalité des projets d'aménagement, de réaménagement et de rénovation majeure pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de la société.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES Propriétés de Choix procède à une évaluation de ses immeubles chaque trimestre. Comme la valeur des immeubles fluctue dans le temps en réponse aux facteurs du marché, ou comme les hypothèses sous-jacentes et les données d'entrée du modèle d'évaluation changent, la juste valeur du portefeuille de Propriétés de Choix pourrait varier de manière significative. Propriétés de Choix est responsable du caractère raisonnable des hypothèses et de l'exactitude des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation des immeubles. Des erreurs dans les données d'entrée du modèle d'évaluation ou des hypothèses inappropriées pourraient se traduire par une évaluation inexacte des immeubles. Outre un rapport sur l'activité du marché adapté au portefeuille de Propriétés de Choix, la direction utilise les données sur le marché obtenues lors d'évaluations externes, réalisées auprès de plusieurs entreprises, commandées au cours de la période de présentation de l'information financière pour évaluer s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux hypothèses liées au marché afin d'assurer l'équilibre du portefeuille. Il incombe à Propriétés de Choix de surveiller la valeur de son portefeuille à l'avenir et d'évaluer l'incidence de toute variation de la valeur des immeubles au fil du temps. Toute variation de la valeur des immeubles pourrait avoir une incidence sur la valeur pour les porteurs de parts.

Les parts d'une fiducie de placement immobilier cotée en bourse ne se négocient pas nécessairement à des valeurs déterminées uniquement par référence à la valeur sous-jacente de ses actifs immobiliers. Par conséquent, les parts peuvent se négocier avec une prime ou une décote par rapport aux valeurs impliquées par les évaluations mentionnées ci-dessus.

RISQUE LIÉ AU TAUX DE CAPITALISATION Le processus d'évaluation des immeubles dépend de plusieurs données d'entrée, dont le taux de capitalisation actuel du marché. Parmi les risques associés au modèle d'évaluation des immeubles de Propriétés de Choix figurent les fluctuations du taux de capitalisation actuel du marché, qui peuvent avoir une incidence importante sur la valeur de l'ensemble de son portefeuille immobilier. De plus, Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives de nature financière ou non financière comprises dans ses instruments financiers actuels, lesquelles prévoient notamment le maintien de certains ratios de levier financier. Des variations du taux de capitalisation du marché pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des immeubles de Propriétés de Choix qui, à son tour, pourrait avoir une incidence sur les clauses restrictives de nature financière.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TECHNOLOGIES PERTURBATRICES La stratégie de commerce électronique de Loblaw représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, des offres de produits qui sont intégrées au programme de fidélisation de Loblaw, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. Loblaw est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques et des processus connexes, ou l'incapacité de Loblaw à cerner les nouvelles évolutions technologiques, comme l'intelligence artificielle/cognitive et l'automatisation, et à s'y adapter rapidement, peut compromettre la capacité de Loblaw à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. Loblaw a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Une grande partie du portefeuille immobilier actuel de Propriétés de Choix est composée d'immeubles loués à des détaillants de biens de première nécessité. Les consommateurs se tournent davantage vers le commerce électronique, ce qui pourrait entraîner une baisse de la demande pour des locaux de la part de locataires détaillants. L'incapacité de Propriétés de Choix à s'adapter aux changements qui surviennent dans le secteur du commerce de détail, notamment en trouvant de nouveaux locataires pour combler la perte de produits résultant du fait que des locataires réduisent la superficie qu'ils louent auprès de Propriétés de Choix, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de Propriétés de Choix.

Rapport de gestion

CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets.

La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou à sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

À l'heure actuelle, Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle se prévaut également de l'exception relative aux fiducies de placement immobilier prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et elle n'est donc pas assujettie aux règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées. Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales canadiennes ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour Propriétés de Choix. Si Propriétés de Choix devait cesser d'être admissible à ce classement et à cette exception, l'imposition de Propriétés de Choix et des porteurs de parts, y compris la société, pourrait changer de manière significative et défavorable à certains égards, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur le cours des parts de fiducie.

RECRUTEMENT, DÉVELOPPEMENT DES EMPLOYÉS ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses employés, y compris ses dirigeants. L'incapacité de la société de recruter et de retenir des employés et des dirigeants, y compris ceux qui possèdent des compétences rares ou spécialisées, et d'établir des processus adéquats de planification de la relève des dirigeants pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts en raison de la concurrence pour le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter son entreprise et, par conséquent, entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

GESTION DES ACTIFS La propriété d'un immeuble entraîne certaines dépenses importantes, y compris les impôts fonciers, les frais d'entretien, les versements au titre du service de la dette ainsi que les coûts d'assurance et les charges connexes, peu importe si l'immeuble produit un revenu suffisant pour acquitter ces frais. Afin de conserver des locaux attrayants, d'accroître la demande de la part des locataires et de générer des produits appropriés à long terme, Propriétés de Choix doit entretenir ou, dans certains cas, améliorer l'état de l'immeuble pour répondre à la demande du marché. Les services de gestion immobilière, y compris la gestion des locations et l'entretien et la réparation des lieux, doivent être exécutés dans les meilleurs délais et de façon rentable. L'entretien d'un immeuble locatif conformément aux normes du marché peut entraîner d'importants frais que Propriétés de Choix pourrait ne pas être en mesure de récupérer auprès de ses locataires. Tous les baux de Loblaw contiennent des exclusions à l'égard de certaines charges d'exploitation et/ou des recouvrements d'impôts fonciers. De plus, de nouvelles cotisations d'impôts fonciers peuvent survenir, en raison de valeurs d'évaluation actualisées, que Propriétés de Choix pourrait ne pas pouvoir récupérer auprès de ses locataires. Par conséquent, Propriétés de Choix pourrait assumer le fardeau financier de ces charges d'exploitation et/ou impôts fonciers, ce qui pourrait vraisemblablement influencer défavorablement sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation et diminuer le montant de la trésorerie pouvant être distribuée aux porteurs de parts. De nombreux facteurs, y compris l'âge de l'immeuble pertinent, les matériaux utilisés au moment de la construction ou des violations du code du bâtiment actuellement inconnues, pourraient entraîner des coûts importants non prévus au budget pour la remise à neuf ou la modernisation. De plus, le moment et le montant des dépenses d'investissement peuvent influencer indirectement sur le montant de la trésorerie pouvant être distribuée aux porteurs de parts. Les distributions peuvent être réduites, voire éliminées, lorsque Propriétés de Choix juge nécessaire d'engager d'importantes dépenses d'investissement et d'autres dépenses.

Si les coûts réels d'entretien ou de modernisation d'un immeuble sont supérieurs aux estimations de Propriétés de Choix, ou si des vices cachés sont découverts pendant l'entretien ou la modernisation et qu'ils ne sont pas couverts par une assurance ou des garanties contractuelles, Propriétés de Choix pourrait engager des frais supplémentaires et imprévus. Si d'autres immeubles semblables situés à proximité de l'un des immeubles du portefeuille de Propriétés de Choix font l'objet d'une importante remise à neuf et que l'immeuble en question ne fait pas l'objet d'une remise à neuf semblable, le résultat d'exploitation net tiré de cet immeuble et sa valeur pourraient être réduits. Toute omission de Propriétés de Choix d'entreprendre un entretien et une remise à neuf convenables en réaction aux facteurs décrits précédemment pourrait influencer défavorablement sur les produits locatifs tirés de ces immeubles. Un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les flux de trésorerie, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Propriétés de Choix, ainsi que sur sa capacité à verser des distributions aux porteurs de parts.

En outre, l'incapacité de Propriétés de Choix à affecter adéquatement ses capitaux opérationnels pourrait avoir une incidence négative sur les taux d'occupation, l'attrait des immeubles pour les locataires de grande qualité et le renouvellement des baux, facteurs qui pourraient à leur tour nuire fortement aux résultats d'exploitation et à la performance financière de Propriétés de Choix.

SITUATION CONCURRENTIELLE ET STRATÉGIE La société exerce ses activités dans des secteurs hautement concurrentiels.

Loblaw rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de magasins d'alimentation et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale, tandis que d'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les magasins d'alimentation. Loblaw subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de Loblaw représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de Loblaw doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. Loblaw a effectué d'importants investissements pour appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Paiements et récompenses et Réseau de soins de santé connectés, qui sont tous soumis à des pressions concurrentielles. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques ou d'autres priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de livrer concurrence.

L'incapacité de Loblaw de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de Loblaw de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient Loblaw avec ses clients. Loblaw suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché.

Rapport de gestion

Propriétés de Choix fait concurrence à d'autres investisseurs, promoteurs, gestionnaires et propriétaires d'immeuble pour la recherche de locataires ainsi que l'achat et l'aménagement d'immeubles souhaitables. Les immeubles de certains concurrents peuvent être plus récents ou mieux situés et certains de ces concurrents peuvent avoir des ressources financières ou d'autres ressources plus importantes, et une meilleure souplesse d'exploitation que Propriétés de Choix. Une augmentation de la disponibilité des fonds offerts aux fins d'un investissement ou une augmentation de l'intérêt porté aux investissements immobiliers peut augmenter la concurrence à l'égard des investissements immobiliers, augmentant ainsi les prix d'achat et réduisant leur rendement. Une plus grande concurrence au niveau de la location immobilière pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité de Propriétés de Choix à trouver des locataires convenables à un loyer adéquat et pourrait nuire à sa performance financière.

Si Loblaw ou Propriétés de Choix n'arrivent pas à soutenir leur position concurrentielle, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

SÉCURITÉ DES ALIMENTS, DES MÉDICAMENTS, DES PRODUITS ET DES SERVICES Les produits de Loblaw pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication, de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. Loblaw ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. Loblaw pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de Loblaw d'être efficace en cas de rappel de produits. Loblaw n'est pas à l'abri non plus des risques liés à la distribution de produits pharmaceutiques, aux erreurs dans l'administration, la préparation ou l'injection d'un médicament, ou aux erreurs liées à la prestation de services aux patients ou aux consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, à l'instar de tout non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins de Loblaw, ils pourraient porter atteinte aux clients et se solder par une publicité défavorable, nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière, et donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

RELATIONS DE TRAVAIL L'effectif de Loblaw comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci, de même que les changements touchant les activités commerciales, pourraient entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de Loblaw ou nuire à ses activités et à sa performance financière et nuire à la performance financière de la société. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES La société et ses secteurs d'exploitation s'engagent à apporter des changements positifs sur le plan environnemental et social en se concentrant sur les questions qui comptent le plus pour les clients, les employés, les communautés et les autres parties prenantes de la société, un accent particulier étant mis sur la lutte contre les changements climatiques et la progression de l'équité sociale. Tout échec, réel ou perçu, à faire avancer les priorités environnementales et sociales de la société ou de ses parties prenantes pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et le rendement financier de la société.

Environnement

La société et ses secteurs d'exploitation sont exposés à des risques environnementaux qui pourraient nuire, directement ou indirectement, à la réputation, aux activités ou au rendement à court et à long terme de la société.

La société et ses secteurs d'exploitation sont confrontés plus particulièrement aux problématiques liées aux changements climatiques. La société a l'occasion d'avoir une incidence positive considérable sur l'environnement. Pour saisir cette occasion, la société et ses secteurs d'exploitation se concentrent sur une gamme d'initiatives stratégiques, dont la réduction des émissions, du gaspillage alimentaire et des déchets plastiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux s'efforcent eux aussi de lutter contre les changements climatiques, notamment par l'examen ou l'adoption de cibles de réduction des émissions de carbone et par la mise en place de mécanismes financiers visant à réduire les émissions de carbone, tels que des taxes sur le carbone, la tarification du carbone et le plafonnement et la négociation des émissions. En plus de ses propres initiatives, la société et ses secteurs d'exploitation pourraient être contraints de procéder à des changements opérationnels ou d'engager des coûts importants pour se conformer aux diverses réformes gouvernementales, qui varient parfois d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, certaines des tendances mondiales observées en ce qui touche les changements climatiques (notamment l'élévation du niveau de la mer et les changements dans les précipitations) pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement en produits et en ingrédients alimentaires. Tout échec à atteindre ses objectifs stratégiques, à mettre en œuvre les réformes climatiques ou à s'adapter aux effets des changements climatiques, notamment l'échec à réduire ses émissions, à éliminer le gaspillage alimentaire et les déchets plastiques ou à atténuer les conséquences des ruptures d'approvisionnement, pourrait donner lieu à des amendes ou nuire à la réputation, aux activités et au rendement financier de la société.

La société et ses secteurs d'exploitation disposent d'un portefeuille de biens immobiliers et d'autres installations et ils sont exposés aux risques environnementaux liés à la contamination de ces immeubles et installations qu'elle occupe, que les propriétaires ou occupants antérieurs, les propriétés avoisinantes ou elle-même en soient la cause. Plus particulièrement, Loblaw possède un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains de carburant, la plupart étant destinés à son parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. D'autres enjeux environnementaux liés à des problèmes ou à des sites pourraient faire en sorte que la société soit contrainte d'engager des coûts supplémentaires importants. Loblaw utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins ainsi que dans ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à leur arrivée sur les étalages. En cas de bris ou de fuites, ces appareils, qui contiennent des gaz réfrigérants, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. L'incapacité de la société de gérer ces risques environnementaux pourrait nuire à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

Loblaw est assujettie à des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à prendre en charge les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et des documents imprimés distribués aux consommateurs. La société risque d'avoir à engager des coûts accrus en raison de ces mesures. De plus, la société pourrait devoir engager des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence négative sur la réputation ou la performance financière de la société.

Questions sociales

La société et ses secteurs d'exploitation sont exposés à des risques liés aux questions sociales et elle a établi certaines priorités pour y faire face, dont une représentation appropriée des groupes traditionnellement sous-représentés dans les postes de gestion et dans l'ensemble des effectifs, la promotion d'une culture d'inclusion et l'investissement dans les communautés, en soutenant notamment la santé des femmes et des enfants. Si la société n'est pas perçue comme ayant des programmes rigoureux en matière de diversité et d'inclusion, sa capacité à attirer, à former et à retenir les collègues pourrait être compromise. La société reconnaît sa responsabilité en matière de respect et de protection des droits fondamentaux de toutes les personnes qui ont un lien direct ou indirect avec l'entreprise, et elle a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence, de discrimination et de harcèlement. Une intervention inefficace ou l'inaction vis-à-vis des questions sociales, dont un échec réel ou perçu dans l'atteinte de ses priorités, pourrait compromettre la réputation ou le rendement financier de la société.

CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION La capacité de la société à poursuivre ses principales activités et à assurer le maintien de ses processus clés pourrait être compromise par des événements défavorables découlant de divers incidents, notamment des intempéries graves, des arrêts de travail, des pannes prolongées des systèmes de TI, des activités terroristes, des pannes de courant, des fermetures de frontières, des pandémies ou d'autres catastrophes à l'échelle nationale ou mondiale. La société a mis en place des plans de continuité de l'exploitation afin de faire face à de tels événements. Malgré tout, des plans d'urgence inefficaces, des interruptions de l'exploitation, des crises ou des désastres éventuels pourraient nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

ACTIONS EN JUSTICE Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des patients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclamaient des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, Loblaw a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, Loblaw n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. Loblaw n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

Rapport de gestion

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. L'arrangement portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de l'arrangement, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants en alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Loblaw ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Loblaw paieront chacune une part du règlement; la société paiera 247 millions de dollars et Loblaw, 253 millions de dollars. Loblaw recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. L'accord de règlement est assujéti à l'approbation des tribunaux. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société (le « recours collectif des distributeurs indépendants »). Il est trop tôt pour prédire l'issue du recours collectif des distributeurs indépendants, mais la société n'estime pas que la résolution ultime de cette poursuite aura des incidences défavorables importantes sur sa situation financière ou ses perspectives. Du fait de l'admission de leur participation à l'arrangement de fixation des prix et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit une demande entre défendeurs contre la société et Loblaw, et la société et Loblaw jugent cette demande entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que la réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentante d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

En 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

GESTION DU CHANGEMENT, PROCESSUS ET EFFICIENCE De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société de manière à ce qu'elle bénéficie d'une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution de la société. Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

RELATIONS AVEC LES FRANCHISÉS Loblaw a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de Loblaw proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de Loblaw. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de Loblaw ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par Loblaw pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à Loblaw.

Le système de franchise de Loblaw est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de Loblaw et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que Loblaw entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par Loblaw à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient causer des perturbations aux activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

FOURNISSEURS DE SERVICES La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes, notamment celles en lien avec l'approvisionnement éthique, portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

Loblaw dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs ou d'autres fournisseurs de services de livraison, des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de Loblaw de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin ou chez le client, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte Mastercard^{MD} PC^{MD} et le compte *PC Argent*. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Rapport de gestion

EXÉCUTION DES INITIATIVES STRATÉGIQUES La société entreprend de temps à autre des acquisitions et dessaisissements dans le cadre de ses objectifs stratégiques. La société détient des placements en trésorerie et à court terme et continue à évaluer les occasions stratégiques se rapportant à l'usage ou au déploiement de pareils fonds. L'usage ou le déploiement de fonds et l'exécution des plans d'immobilisations de la société pourraient présenter un risque s'ils ne correspondaient pas aux objectifs stratégiques de la société ou si la société connaissait des difficultés d'intégration à l'acquisition de toute entreprise. La mise en œuvre du plan stratégique exige la planification prudente des activités, la disponibilité et l'attention du personnel clé, l'exécution en temps opportun et la gestion efficace des changements. De plus, il est possible que la société ne puisse concrétiser les synergies, occasions d'affaires et perspectives de croissance attendues de ces occasions de placement ou de l'exécution des stratégies de la société. Enfin, toute acquisition ou tout dessaisissement peut présenter des coûts imprévus et des risques de gestion et d'exploitation, y compris réduire le temps et l'attention que la direction consacre aux activités quotidiennes. Si les stratégies de la société ne sont pas élaborées et exécutées efficacement, cela pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

8.2 Risques financiers et gestion des risques

RISQUES FINANCIERS La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit montre un sommaire des risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Cours des parts de fiducie
Prix des marchandises	Taux d'intérêt
Cours de change	Cotes de crédit
Crédit	

LIQUIDITÉ Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, laquelle nécessite une source de financement fiable pour ses activités relatives aux cartes de crédit. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

PRIX DES MARCHANDISES Loblaw est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de Loblaw. Loblaw gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

COURS DE CHANGE La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours du change.

CRÉDIT La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement de Loblaw, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour pertes sur créances attendues à l'égard des loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Malgré les stratégies d'atténuation des risques décrites ci-dessus, la performance financière de la société pourrait en souffrir si une contrepartie venait à manquer à ses obligations.

COURS DES PARTS DE FIDUCIE La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction du cours de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue.

TAUX D'INTÉRÊT La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

COTES DE CRÉDIT Les cotes de crédit attribuées à la société et à ses titres peuvent changer en tout temps en raison du jugement des agences de notation. Elles peuvent aussi être modifiées par suite de changements dans les cotes de Loblaw, de Propriétés de Choix et de leurs sociétés affiliées respectives. En outre, il est possible que la société, Loblaw, Propriétés de Choix et leurs sociétés affiliées respectives contractent des emprunts supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait influencer sur les cotes de crédit actuelles et futures. Le rabaissement des cotes de crédit pourrait peser considérablement sur la valeur de marché des titres en circulation de la société ainsi que sur sa capacité d'obtenir du financement, de même que sur le coût de celui-ci.

Rapport de gestion

9. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington, d'un total de 76 697 812 actions ordinaires de GWL, soit environ 59,0 % des actions ordinaires en circulation de GWL (58,0 % en 2023).

Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2023, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée en 2023 du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 41 millions de dollars. Associated British Foods plc n'était pas une partie liée de la société en 2024.

FONDS DE CAPITAL DE RISQUE En 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque I. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue le commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif est le même que celui du fonds de capital de risque I. Loblaw détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé total s'élevant à 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

INVESTISSEMENT CONJOINT En 2024, GWL et deux filiales de Wittington ont investi conjointement 14 millions de dollars (10 millions de dollars américains) dans une société tierce, investissement auquel la société a contribué à hauteur de 6 millions de dollars (4 millions de dollars américains).

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUESTIONS FISCALES À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres des équipes de direction de GWL, de Loblaw et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁱ⁾
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	15 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	12	13
Rémunération totale	27 \$	30 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

10. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent rapport de gestion, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

STOCKS

Principales estimations Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Principales estimations Diverses estimations sont utilisées pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du bénéfice, et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Rapport de gestion

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes.
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale.
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board of Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

PROGRAMME DE RÉCOMPENSES AXÉ SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Principales estimations La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. En 2024, Loblaw a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars. Cette charge représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Principales estimations La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des hypothèses importantes liées aux taux d'actualisation et aux taux de capitalisation finaux, et d'autres hypothèses liées aux flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses concernant les loyers du marché, de même qu'à l'égard des activités de location ou d'aménagement du moment, des probabilités de renouvellement, de la période d'indisponibilité à l'échéance des baux, des provisions pour inoccupation et des frais d'entretien prévus. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

PROVISIONS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

CONTRATS DE LOCATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction des durées des contrats de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales estimations Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

11. Normes IFRS de comptabilité et modifications

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée, et il sera possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En décembre 2024, des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 ont été publiées afin d'améliorer la transparence des contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles. Les modifications permettent à une entité de se prévaloir d'une exemption pour usage propre pour certains contrats d'achat d'électricité si certaines exigences sont respectées. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une exemption pour usage propre est appliquée aux modalités contractuelles qui exposent l'entité à la variabilité du volume d'électricité et au risque d'offre excédentaire, aux engagements contractuels non comptabilisés et à l'incidence des contrats sur la performance financière d'une entité. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications.

IFRS 18 En avril 2024, la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, a été publiée pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, y compris l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de l'IFRS 8, les mesures de la performance définies par la direction devront être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

Rapport de gestion

12. Perspectives²⁾

Pour 2025, la société prévoit que le montant ajusté du bénéfice net¹⁾ augmentera, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoit utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

Loblaw Loblaw continuera de viser l'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2025. Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

En 2025, les résultats de Loblaw refléteront l'incidence d'une 53^e semaine, ce qui devrait se traduire par une augmentation du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire¹⁾ d'environ 2 %. Sur une base comparative pour l'exercice complet, en excluant l'incidence de la 53^e semaine, Loblaw s'attend à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire¹⁾ se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans son réseau de magasins et ses centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,9 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 300 millions de dollars;
- le remboursement du capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

Propriétés de Choix Les priorités de Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, à générer des flux de trésorerie stables et croissants et à accroître la valeur liquidative. Son portefeuille de grande qualité est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui sont moins sensibles à la volatilité économique et qui assurent donc la stabilité de l'ensemble de son portefeuille. Propriétés de Choix continuera de faire progresser son programme d'aménagement, en mettant l'accent sur les projets d'aménagement à vocation commerciale, ce qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et d'accroître la valeur liquidative au fil du temps.

Propriétés de Choix est convaincue que ses activités continueront à bénéficier de son modèle d'affaires, de la stabilité de ses locataires, de son solide bilan et de sa gestion financière disciplinée. En 2025, Propriétés de Choix cible :

- des taux d'occupation stables dans l'ensemble du portefeuille, donnant lieu à une croissance, d'un exercice à l'autre, d'environ 2 % à 3 % du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie¹⁾;
- des FPAE¹⁾ annuels par part après dilution¹⁾ de 1,05 \$ à 1,06 \$, soit une croissance d'environ 2 % à 3 % d'un exercice à l'autre;
- des paramètres de levier financier élevés, visant un ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIAJV¹⁾ inférieur à 7,5x.

i) Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter au Rapport annuel de 2024 déposé par Propriétés de Choix qui est disponible à www.sedarplus.ca ou à www.choicereit.ca.

13. Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

La société utilise des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières et ratios financiers dans le présent document, notamment les suivants : le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire, l'incidence de la consolidation, le montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société, le montant ajusté du rendement du capital, les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL, les flux de trésorerie disponibles, et, dans le cas de Propriétés de Choix, les fonds provenant des activités d'exploitation. En plus de ces éléments, la direction a recours aux mesures suivantes pour calculer le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire : le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté du bénéfice avant impôt, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif. La société estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à www.sedarplus.ca, à www.loblaw.ca ou à www.choicereit.ca, respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Rapport de gestion

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	31 déc. 2024					31 déc. 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société					674 \$					(28) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					223					275
Impôt sur le résultat					210					169
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières					(115)					660
Résultat d'exploitation	850 \$	224 \$	(83) \$	1 \$	992 \$	941 \$	191 \$	(45) \$	(11) \$	1 076 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	129 \$	— \$	— \$	— \$	129 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	115	—	—	—	115	115	—	—	—	115
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	36	—	—	36	—	(27)	—	—	(27)
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	23	—	—	—	23	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(14)	35	—	21	—	74	(40)	—	34
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	3	—	—	—	3	9	—	—	—	9
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(3)	—	—	—	(3)	—	—	(1)	—	(1)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	—	—	—	—	—	14	—	—	—	14
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	—	—	(13)	—	—	—	(13)
Éléments d'ajustement	267 \$	22 \$	35 \$	— \$	324 \$	125 \$	47 \$	(41) \$	— \$	131 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 117 \$	246 \$	(48) \$	1 \$	1 316 \$	1 066 \$	238 \$	(86) \$	(11) \$	1 207 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus ⁱ⁾	579	1	(82)	—	498	565	—	(78)	—	487
Montant ajusté du BAIIA	1 696 \$	247 \$	(130) \$	1 \$	1 814 \$	1 631 \$	238 \$	(164) \$	(11) \$	1 694 \$

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Exercices clos les

(en millions de dollars)	31 déc. 2024					31 déc. 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					1 359 \$					1 540 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					1 137					1 085
Impôt sur le résultat					908					849
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					972					889
Résultat d'exploitation	3 894 \$	1 080 \$	(320) \$	(278) \$	4 376 \$	3 696 \$	1 001 \$	(284) \$	(50) \$	4 363 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	129 \$	— \$	— \$	— \$	129 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	499	—	—	—	499	499	—	—	—	499
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	36	—	—	36	—	64	—	—	64
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	23	—	—	—	23	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(116)	121	—	5	—	(128)	93	—	(35)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	3	—	—	—	3	9	—	—	—	9
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(3)	—	—	—	(3)	(12)	—	(8)	—	(20)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(5)	—	—	—	(5)	16	—	—	—	16
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	(155)	—	—	—	(155)	24	—	—	—	24
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	164	—	—	256	420	—	—	—	—	—
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	(39)	—	—	(39)	—	—	—	—	—
Éléments d'ajustement	655 \$	(119) \$	121 \$	256 \$	913 \$	536 \$	(64) \$	85 \$	— \$	557 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	4 549 \$	961 \$	(199) \$	(22) \$	5 289 \$	4 232 \$	937 \$	(199) \$	(50) \$	4 920 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus ¹⁾	2 467	4	(362)	3	2 112	2 407	3	(380)	3	2 033
Montant ajusté du BAIIA	7 016 \$	965 \$	(561) \$	(19) \$	7 401 \$	6 639 \$	940 \$	(579) \$	(47) \$	6 953 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Rapport de gestion

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA de 2024 et de 2023 :

Programme de fidélisation *PC Optimum* Au quatrième trimestre de 2024, Loblaw a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars qui représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés, ce qui reflète la participation accrue des membres *PC Optimum* et des taux d'échange plus élevés.

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. En 2024, l'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'est établi à environ 479 millions de dollars. L'amortissement annuel diminuera pour atteindre environ 130 millions de dollars en 2025, soit 110 millions de dollars au cours du premier trimestre de 2025 et environ 30 millions de dollars par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers Propriétés de Choix a reçu des parts de catégorie B d'Allied à titre de contrepartie de la cession de six actifs de bureaux par Propriétés de Choix à Allied réalisée en 2022. Propriétés de Choix a comptabilisé ces parts comme un placement dans des titres immobiliers. Le placement dans des titres immobiliers est exposé aux fluctuations du cours de marché des parts de fiducie d'Allied. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie d'Allied entraîne la comptabilisation d'un produit (d'une charge) dans le résultat d'exploitation.

Réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise* Au quatrième trimestre de 2024, Loblaw a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise *Wellwise* pour un produit en trésorerie. Par conséquent, Loblaw a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, une réduction de la juste valeur nette de 23 millions de dollars. La transaction devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2025.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités La société évalue les immeubles non exploités, qui sont des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente qui ont été transférés depuis les immeubles de placement, à leur juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles non exploités sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Profit sur la vente d'immeubles non exploités Au quatrième trimestre de 2024 et pour l'exercice, Loblaw a comptabilisé un profit sur la vente d'immeubles non exploités de 3 millions de dollars (profit de néant au quatrième trimestre de 2023 et de 12 millions de dollars pour l'exercice 2023).

Au quatrième trimestre de 2023 et pour l'exercice 2023, Propriétés de Choix a cédé des immeubles et a engagé une perte, qu'elle a comptabilisée comme un ajustement de la juste valeur des immeubles de placement. À la consolidation, la société a comptabilisé ces immeubles au coût, diminué du cumul de l'amortissement, à titre d'immobilisations corporelles. Ainsi, au quatrième trimestre de 2023 et pour l'exercice, à la consolidation, un profit additionnel respectif de 1 million de dollars et de 8 millions de dollars a été pris en compte dans le résultat d'exploitation.

Ajustement de la juste valeur des dérivés Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité liée aux prix du carburant et au cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC En 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022.

En 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquaient à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, Loblaw a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du revenu du Canada.

Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Loblaw ont conclu un accord de règlement afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix dans l'ensemble de l'industrie. Au deuxième trimestre de 2024, la société et Loblaw ont comptabilisé respectivement des charges de 256 millions de dollars et de 164 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre du règlement et des coûts connexes.

Coûts de transaction et autres recouvrements connexes Au deuxième trimestre de 2024, Propriétés de Choix a comptabilisé une reprise d'une provision liée à une transaction de 39 millions de dollars qui a été jugée comme n'étant plus requise.

MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(115) \$	660 \$	972 \$	889 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	399	(382)	164	231
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	10	—
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	284 \$	278 \$	1 146 \$	1 120 \$

Rapport de gestion

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières en 2024 et en 2023 :

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts de fiducie sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC Au troisième trimestre de 2024, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie relativement à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC dont il est question ci-dessus.

MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF La société considère le montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	1 316 \$	1 207 \$	5 289 \$	4 920 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	284	278	1 146	1 120
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	1 032 \$	929 \$	4 143 \$	3 800 \$
Impôt sur le résultat	210 \$	169 \$	908 \$	849 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	67	75	235	178
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	8	16	(6)	(8)
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	285 \$	260 \$	1 137 \$	1 019 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	19,0 %	40,6 %	26,7 %	24,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	27,6 %	28,0 %	27,4 %	26,8 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

En plus de certains éléments décrits aux rubriques « Montant ajusté du BAIIA » et « Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières » ci-dessus, l'élément suivant a influé sur le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif en 2024 et en 2023 :

Écart externe lié à certaines actions de Loblaw La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024 (16 millions de dollars en 2023) et une charge d'impôt différé de 6 millions de dollars pour l'exercice 2024 (8 millions de dollars en 2023) à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	674 \$	(28) \$	1 359 \$	1 540 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)	(44)	(44)
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	664 \$	(38) \$	1 315 \$	1 496 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(3)	(3)	(12)	(12)
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	661 \$	(41) \$	1 303 \$	1 484 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	674 \$	(28) \$	1 359 \$	1 540 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	(249)	380	282	(29)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	425 \$	352 \$	1 641 \$	1 511 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)	(44)	(44)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	415 \$	342 \$	1 597 \$	1 467 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(3)	(3)	(12)	(12)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	412 \$	339 \$	1 585 \$	1 455 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	131,0	134,8	132,9	138,0

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

Rapport de gestion

Trimestres clos les

	31 déc. 2024						31 déc. 2023					
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (\$)	(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					(Perte nette) bénéfice net dilué(e) par action ordinaire (\$)
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Loblaw ⁱ⁾	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés	Loblaw ⁱ⁾	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés
Montant présenté	245 \$	792 \$	(356) \$	(17) \$	664 \$	5,05 \$	285 \$	(445) \$	142 \$	(20) \$	(38) \$	(0,30) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱⁱ⁾ :												
Programme de fidélisation PC Optimum	49 \$	— \$	— \$	— \$	49 \$	0,37 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	44	—	—	—	44	0,34	45	—	—	—	45	0,33
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	36	(3)	—	33	0,25	—	(27)	2	—	(25)	(0,19)
Réduction de la juste valeur liée à la vente de Wellwise	15	—	—	—	15	0,11	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(13)	30	—	17	0,13	—	73	(80)	—	(7)	(0,05)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	2	—	—	—	2	0,02	3	—	—	—	3	0,02
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(2)	—	—	—	(2)	(0,02)	—	—	(1)	—	(1)	(0,01)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5	0,04
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	—	—	—	—	(6)	—	—	—	(6)	(0,04)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	(399)	—	(399)	(3,04)	—	—	382	—	382	2,83
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	—	—	—	(8)	(8)	(0,06)	—	—	—	(16)	(16)	(0,12)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	(705)	705	—	—	—	—	502	(502)	—	—	—
Éléments d'ajustement	108 \$	(682) \$	333 \$	(8) \$	(249) \$	(1,90) \$	47 \$	548 \$	(199) \$	(16) \$	380 \$	2,81 \$
Montant ajusté	353 \$	110 \$	(23) \$	(25) \$	415 \$	3,15 \$	332 \$	103 \$	(57) \$	(36) \$	342 \$	2,51 \$

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

Exercices clos les

	31 déc. 2024						31 déc. 2023					
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (\$)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (\$)
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Loblaw ⁱ⁾	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés	Loblaw ⁱ⁾	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés
Montant présenté	1 138 \$	785 \$	(283) \$	(325) \$	1 315 \$	9,80 \$	1 102 \$	797 \$	(248) \$	(155) \$	1 496 \$	10,75 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱⁱ⁾ :												
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	49 \$	— \$	— \$	— \$	49 \$	0,37 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	194	—	—	—	194	1,46	194	—	—	—	194	1,41
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	36	(3)	—	33	0,25	—	64	(5)	—	59	0,42
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	15	—	—	—	15	0,11	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(118)	121	—	3	0,02	—	(131)	65	—	(66)	(0,48)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	2	—	—	—	2	0,02	3	—	—	—	3	0,02
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(2)	—	—	—	(2)	(0,02)	(5)	—	(6)	—	(11)	(0,08)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(2)	—	—	—	(2)	(0,02)	6	—	—	—	6	0,04
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	(66)	—	—	—	(66)	(0,49)	9	—	—	—	9	0,07
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	64	—	—	189	253	1,90	—	—	—	—	—	—
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	(39)	—	—	(39)	(0,29)	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	(164)	—	(164)	(1,23)	—	—	(231)	—	(231)	(1,67)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	—	—	—	6	6	0,05	—	—	—	8	8	0,06
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	(238)	238	—	—	—	—	(321)	321	—	—	—
Éléments d'ajustement	254 \$	(359) \$	192 \$	195 \$	282 \$	2,13 \$	207 \$	(388) \$	144 \$	8 \$	(29) \$	(0,21) \$
Montant ajusté	1 392 \$	426 \$	(91) \$	(130) \$	1 597 \$	11,93 \$	1 309 \$	409 \$	(104) \$	(147) \$	1 467 \$	10,54 \$

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

Rapport de gestion

INCIDENCE DE LA CONSOLIDATION La société estime qu'une ventilation de l'incidence de la consolidation est utile pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la société et pour prendre des décisions concernant ses activités courantes.

Les tableaux qui suivent présentent une ventilation de l'incidence de la consolidation pour certaines mesures de rendement clés.

(en millions de dollars)	31 déc. 2024					31 déc. 2023				
	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA ⁱ⁾	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ⁱ⁾	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA ⁱ⁾	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ⁱ⁾
Élimination des produits locatifs intragroupe	(200) \$	(13) \$	(13) \$	— \$	(11) \$	(190) \$	(20) \$	(20) \$	— \$	(17) \$
Élimination des contrats de location internes	5	(18)	(114)	(34)	12	4	(9)	(102)	(29)	14
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(13)	(13)	—	(11)	—	(34)	(35)	—	(37)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	10	10	—	7	—	(7)	(7)	—	(5)
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(14)	—	—	(14)	—	(15)	—	—	(14)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(35)	—	(1)	—	—	40	—	1	—
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	—	(75)	75	—	—	—	(74)	74
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	—	54	(54)	—	—	—	51	(51)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	—	(399)	—	—	—	—	382	—
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	—	705	—	—	—	—	(502)	—
Charge d'impôt sur le bénéfice lié à Propriétés de Choix	—	—	—	—	(27)	—	—	—	—	(21)
Total	(195) \$	(83) \$	(130) \$	250 \$	(23) \$	(186) \$	(45) \$	(164) \$	(171) \$	(57) \$

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ci-dessus.

Exercices clos les

(en millions de dollars)	31 déc. 2024					31 déc. 2023				
	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ¹⁾	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ¹⁾
Élimination des produits locatifs intragroupe	(788) \$	16 \$	16 \$	— \$	13 \$	(752) \$	(19) \$	(19) \$	— \$	(16) \$
Élimination des contrats de location internes	13	(44)	(455)	(136)	68	12	(97)	(506)	(120)	17
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(132)	(132)	—	(116)	—	(39)	(47)	—	(50)
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	10	10	—	7	—	(7)	(7)	—	(5)
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(49)	—	—	(50)	—	(29)	—	—	(35)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(121)	—	2	—	—	(93)	—	3	—
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	—	(300)	300	—	—	—	(296)	296
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	—	211	(211)	—	—	—	207	(207)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	—	(164)	—	—	—	—	(231)	—
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	—	238	—	—	—	—	321	—
Charge d'impôt sur le bénéfice lié à Propriétés de Choix	—	—	—	—	(102)	—	—	—	—	(104)
Total	(775) \$	(320) \$	(561) \$	(149) \$	(91) \$	(740) \$	(284) \$	(579) \$	(116) \$	(104) \$

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ci-dessus.

Rapport de gestion

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 689 \$	1 513 \$	6 065 \$	5 851 \$
Moins : Dépenses d'investissement ⁱ⁾	716	747	2 395	2 379
Intérêts payés	210	212	960	918
Paiements au titre de la location, montant net	152	157	899	848
Flux de trésorerie disponibles	611 \$	397 \$	1 811 \$	1 706 \$

i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

MONTANT AJUSTÉ DU RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ ET MONTANT AJUSTÉ DU RENDEMENT DU CAPITAL La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société. Voir la rubrique 3.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.

Montant ajusté du rendement du capital Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Voir la rubrique 3.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément à la directive sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des normes IFRS de comptabilité publiées par l'Association des biens immobiliers du Canada en janvier 2022.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Bénéfice net (perte nette)	792 \$	(445) \$	785 \$	797 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissements des immobilisations incorporelles	—	—	1	1
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	—	(39)	—
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	(2)	1	(1)	(1)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	(705)	503	(238)	(321)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	16	74	(93)	(114)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement selon une base proportionnelle	(29)	(1)	(25)	(17)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	36	(27)	36	64
Intérêts inscrits à l'actif au titre de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	3	3	12	12
Distributions sur les parts échangeables	75	74	300	296
Charges internes au titre de la location	3	3	10	9
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(1)	—	(1)	—
Fonds provenant des activités d'exploitation	188 \$	185 \$	747 \$	726 \$

Rapport de gestion

13.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – Principal rapprochement comparatif

Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires de la société lié(e) aux activités poursuivies établi(e) conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	2024					2023					2022
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Total (52 semaines)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société lié(e) aux activités poursuivies	246 \$	410 \$	29 \$	674 \$	1 359 \$	436 \$	508 \$	624 \$	(28) \$	1 540 \$	1 822 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Participations ne donnant pas le contrôle	246 \$	257 \$	411 \$	223 \$	1 137 \$	216 \$	274 \$	320 \$	275 \$	1 085 \$	987 \$
Impôt sur le résultat	264 \$	131 \$	303 \$	210 \$	908 \$	234 \$	244 \$	202 \$	169 \$	849 \$	831 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	215 \$	(3) \$	875 \$	(115) \$	972 \$	71 \$	73 \$	85 \$	660 \$	889 \$	913 \$
Résultat d'exploitation	971 \$	795 \$	1 618 \$	992 \$	4 376 \$	957 \$	1 099 \$	1 231 \$	1 076 \$	4 363 \$	4 553 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	— \$	— \$	— \$	129 \$	129 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	114	115	155	115	499	114	116	154	115	499	497
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	30	28	(58)	36	36	15	31	45	(27)	64	248
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	—	—	—	23	23	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	16	2	(34)	21	5	(49)	(21)	1	34	(35)	(728)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	3	3	—	—	—	9	9	(6)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(3)	(3)	(1)	(3)	(15)	(1)	(20)	(57)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(7)	2	—	—	(5)	3	5	(6)	14	16	(5)
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	(155)	—	(155)	—	37	—	(13)	24	111
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	420	—	—	420	—	—	—	—	—	—
Coûts de transaction et autres charges connexes	—	(39)	—	—	(39)	—	—	—	—	—	21
Charges de restructuration et autres charges connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Éléments d'ajustement	153 \$	528 \$	(92) \$	324 \$	913 \$	82 \$	165 \$	179 \$	131 \$	557 \$	88 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 124 \$	1 323 \$	1 526 \$	1 316 \$	5 289 \$	1 039 \$	1 264 \$	1 410 \$	1 207 \$	4 920 \$	4 641 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus ¹⁾	499 \$	483 \$	632 \$	498 \$	2 112 \$	468 \$	469 \$	609 \$	487 \$	2 033 \$	1 910 \$
Montant ajusté du BAIIA	1 623 \$	1 806 \$	2 158 \$	1 814 \$	7 401 \$	1 507 \$	1 733 \$	2 019 \$	1 694 \$	6 953 \$	6 551 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark comptabilisé par Loblaw.

MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR qui sont présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les		
	31 déc. 2024 (52 semaines)	31 déc. 2023 (52 semaines)	31 déc. 2022 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	972 \$	889 \$	913 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :			
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	164	231	98
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	10	—	—
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	11
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	1 146 \$	1 120 \$	1 022 \$

MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt avec le taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR qui est présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Exercices clos les		
	31 déc. 2024 (52 semaines)	31 déc. 2023 (52 semaines)	31 déc. 2022 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	5 289 \$	4 920 \$	4 641 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	1 146	1 120	1 022
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	4 143 \$	3 800 \$	3 619 \$
Impôt sur le résultat	908 \$	849 \$	831 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :			
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	235	178	83
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	(6)	(8)	(4)
Réévaluation de soldes d'impôt différé	—	—	46
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	33
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	1 137 \$	1 019 \$	989 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	26,7 %	24,4 %	22,8 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	27,4 %	26,8 %	27,3 %

i) Voir les rapprochements du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présentés plus haut.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières plus haut pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Rapport de gestion

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTION ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net (la perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié(e) aux activités poursuivies et le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	2024					2023				2022	
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Total (52 semaines)
Activités poursuivies	236 \$	400 \$	15 \$	664 \$	1 315 \$	426 \$	498 \$	610 \$	(38) \$	1 496 \$	1 778 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :											
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	— \$	— \$	— \$	49 \$	49 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	45	43	62	44	194	45	44	60	45	194	191
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	28	25	(53)	33	33	14	28	42	(25)	59	228
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	—	—	—	15	15	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	14	4	(32)	17	3	(43)	(17)	1	(7)	(66)	(645)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	2	2	—	—	—	3	3	(2)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(2)	(2)	(1)	(1)	(8)	(1)	(11)	(22)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(4)	2	—	—	(2)	1	2	(2)	5	6	(2)
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	(66)	—	(66)	—	15	—	(6)	9	45
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	253	—	—	253	—	—	—	—	—	—
Coûts de transaction et autres charges connexes	—	(39)	—	—	(39)	—	—	—	—	—	12
Charges de restructuration et autres charges connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(59)	(274)	568	(399)	(164)	(192)	(202)	(219)	382	(231)	(98)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	52	(20)	(18)	(8)	6	32	10	(18)	(16)	8	4
Réévaluation de soldes d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(46)
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(23)
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	76 \$	(6) \$	461 \$	(249) \$	282 \$	(144) \$	(121) \$	(144) \$	380 \$	(29) \$	(346) \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	312 \$	394 \$	476 \$	415 \$	1 597 \$	282 \$	377 \$	466 \$	342 \$	1 467 \$	1 432 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

(en dollars, sauf indication contraire)	2024					2023				2022	
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Total (52 semaines)
Activités poursuivies	1,73 \$	2,97 \$	0,08 \$	5,05 \$	9,80 \$	3,01 \$	3,55 \$	4,41 \$	(0,30) \$	10,75 \$	12,20 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ¹ :											
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	— \$	— \$	— \$	0,37 \$	0,37 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	0,34	0,33	0,47	0,34	1,46	0,32	0,32	0,43	0,33	1,41	1,32
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	0,21	0,19	(0,40)	0,25	0,25	0,10	0,20	0,30	(0,19)	0,42	1,57
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	—	—	—	0,11	0,11	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	0,10	0,03	(0,24)	0,13	0,02	(0,30)	(0,12)	0,01	(0,05)	(0,48)	(4,45)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	0,02	0,02	—	—	—	0,02	0,02	(0,01)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)	(0,05)	(0,01)	(0,08)	(0,15)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(0,03)	0,01	—	—	(0,02)	0,01	0,01	(0,01)	0,04	0,04	(0,01)
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	(0,50)	—	(0,49)	—	0,11	—	(0,04)	0,07	0,31
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	1,89	—	—	1,90	—	—	—	—	—	—
Coûts de transaction et autres charges connexes	—	(0,29)	—	—	(0,29)	—	—	—	—	—	0,08
Charges de restructuration et autres charges connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,07
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(0,44)	(2,05)	4,30	(3,04)	(1,23)	(1,37)	(1,45)	(1,60)	2,83	(1,67)	(0,68)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	0,39	(0,15)	(0,14)	(0,06)	0,05	0,23	0,07	(0,13)	(0,12)	0,06	0,03
Réévaluation de soldes d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,32)
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,16)
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,01
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	0,57 \$	(0,04) \$	3,49 \$	(1,90) \$	2,13 \$	(1,02) \$	(0,87) \$	(1,05) \$	2,81 \$	(0,21) \$	(2,39) \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	2,30 \$	2,93 \$	3,57 \$	3,15 \$	11,93 \$	1,99 \$	2,68 \$	3,36 \$	2,51 \$	10,54 \$	9,81 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	134,9	133,6	132,1	131,0	132,9	140,7	139,5	137,3	134,8	138,0	144,8

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

Rapport de gestion

14. Énoncés prospectifs

Le rapport annuel, y compris le rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements des systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 10, « Estimations comptables critiques et jugements », à la rubrique 11, « Normes IFRS de comptabilité et modifications », à la rubrique 12, « Perspectives », et à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 8, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du Rapport annuel de 2024 de la société et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment l'inflation, l'incidence de tarifs douaniers, l'augmentation des prix des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société des processus connexes, y compris l'automatisation;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et, par le fait même, un assortiment approprié de produits offerts en magasin et en ligne;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts prévues et les efficacités sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires;
- l'incapacité de Propriétés de Choix de réaliser les avantages prévus liés à ses priorités stratégiques et à ses initiatives importantes, dont l'incapacité de mettre au point des actifs de qualité et de gérer efficacement les initiatives d'aménagement, de réaménagement et de rénovation, ainsi que les délais et les coûts liés à ces initiatives;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société;
- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service ses employés, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- l'incapacité pour Propriétés de Choix d'exécuter avec efficacité et efficience ses processus de gestion des biens et leur location;

- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'incapacité de s'adapter aux risques environnementaux et sociaux, notamment l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de la société en matière de changement climatique et d'équité sociale;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'incapacité de la société d'élaborer et d'exécuter sa stratégie avec efficacité.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques d'exploitation et financiers et gestion des risques » de la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

15. Informations supplémentaires

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et elles peuvent être consultées à l'adresse www.sedarplus.ca.

Le présent rapport annuel comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la TSX, et les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw ou Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter également les documents que les sociétés déposent respectivement à l'occasion sur SEDAR+. Ces documents sont également disponibles sur le site Web respectif des sociétés, à l'adresse www.loblaw.ca et à l'adresse www.choicereit.ca.

Toronto, Canada

Le 25 février 2025

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	99
Rapport de l'auditeur indépendant	100
États financiers consolidés	104
États consolidés des résultats	104
États consolidés du résultat global	104
Bilans consolidés	105
États consolidés des variations des capitaux propres	106
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	108
Notes afférentes aux états financiers consolidés	109
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	109
Note 2. Méthodes comptables significatives	109
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	122
Note 4. Norme IFRS de comptabilité et modifications	124
Note 5. Filiales	125
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	125
Note 7. Impôt sur le résultat	126
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	128
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	128
Note 10. Créances	129
Note 11. Créances sur cartes de crédit	129
Note 12. Stocks	131
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente	132
Note 14. Immobilisations corporelles	132
Note 15. Immeubles de placement	134
Note 16. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	135
Note 17. Immobilisations incorporelles	136
Note 18. Goodwill	137
Note 19. Autres actifs	138
Note 20. Accords de financement de fournisseurs	138
Note 21. Provisions	139
Note 22. Dette à long terme	140
Note 23. Autres passifs	143
Note 24. Capital social	144
Note 25. Gestion du capital	147
Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi	148
Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	154
Note 28. Charges au titre des avantages du personnel	160
Note 29. Contrats de location	161
Note 30. Instruments financiers	163
Note 31. Gestion des risques financiers	165
Note 32. Passifs éventuels	168
Note 33. Garanties financières	170
Note 34. Transaction entre parties liées	171
Note 35. Informations sectorielles	172
Note 36. Événement postérieur à la date de clôture	173
Rétrospective des trois derniers exercices	174
Glossaire	176

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel de 2024 relèvent de la direction de George Weston Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel de 2024 concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.f.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel de 2024.

Le président du Conseil et
chef de la direction,

[signé]
Galen G. Weston

Le président et
chef de la direction financière,

[signé]
Richard Dufresne

Toronto, Canada
Le 25 février 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de George Weston Limitée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de George Weston Limitée et de ses filiales (collectivement, la société) aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Évaluation des indices de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux magasins de détail

Se reporter à la note 2, « Méthodes comptables significatives », à la note 3, « Estimations comptables critiques et jugements », à la note 14, « Immobilisations corporelles », et à la note 29 « Contrats de location », des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations corporelles de la société s'élevaient à 12 686 millions de dollars et ses actifs au titre de droits d'utilisation, à 4 920 millions de dollars. Chaque date de clôture, la direction examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs au titre de droits d'utilisation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. De plus, la direction fait appel à son jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, l'UGT est alors soumise à un test de dépréciation. En exerçant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs. La direction a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les immobilisations incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux UGT des magasins de détail représentent une part importante des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation de la société.

La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT des magasins de détail; et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable a été comptabilisée. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 21 millions de dollars et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 8 millions de dollars liées à 14 UGT des magasins de détail.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison des jugements portés par la direction pour évaluer les indices de dépréciation. Cela a entraîné un travail d'audit important et un degré de subjectivité dans l'application des procédures utilisées pour évaluer les indices de dépréciation.

Rapport de l'auditeur indépendant

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer l'appréciation par la direction des indices de dépréciation, en effectuant notamment ce qui suit :
 - évaluer, par sondages, le caractère raisonnable de la rentabilité des UGT en prenant en considération la performance historique réelle des UGT;
 - évaluer d'autres facteurs qualitatifs en tenant compte des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit;
 - tester, par sondages, les données sous-jacentes utilisées dans le cadre de l'évaluation des indices de dépréciation en retraçant les documents justificatifs et en testant l'exactitude mathématique;
 - effectuer une analyse de sensibilité des indices de dépréciation.
- Tester les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet des évaluations de la dépréciation des UGT des magasins de détail.

Évaluation des immeubles productifs de revenus

Se reporter à la note 2, « Méthodes comptables significatives », à la note 3, « Estimations comptables critiques et jugements », et à la note 15, « Immeubles de placement », des états financiers consolidés.

La société évalue ses immeubles productifs de revenus à la juste valeur et, au 31 décembre 2024, ces actifs étaient évalués à 5 348 millions de dollars. La juste valeur de ces actifs est établie par l'équipe d'évaluation interne de la société et examinée par la direction. Dans le cadre du programme d'évaluation interne de la direction, la société tient compte d'évaluations externes réalisées par des entreprises nationales d'évaluation immobilière indépendantes pour un ensemble varié d'immeubles situés à différents emplacements géographiques et correspondant à diverses catégories d'actifs dans l'ensemble du portefeuille de la société. Les immeubles productifs de revenus sont principalement évalués au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les hypothèses importantes utilisées dans le cadre de cette méthode comprennent celles liées au taux d'actualisation et au taux de capitalisation final applicables à ces actifs.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) des travaux d'audit importants que nous avons dû effectuer pour évaluer la juste valeur des immeubles productifs de revenus; ii) des jugements critiques posés par la direction pour déterminer les justes valeurs des immeubles productifs de revenus, y compris la formulation d'hypothèses importantes; et iii) du degré élevé de complexité de l'évaluation des éléments probants liés aux hypothèses importantes formulées par la direction. De plus, les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations immobilières.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Réaliser une estimation ponctuelle de la juste valeur de chaque immeuble productif de revenus au moyen de données de marché externes et comparer chaque estimation ponctuelle indépendante aux estimations de la direction pour chacun des immeubles afin d'évaluer le caractère raisonnable des estimations de la direction.
- Pour les estimations se situant à l'extérieur de la fourchette prévue établie à partir de l'estimation ponctuelle, tester la façon dont la direction a estimé la juste valeur de l'immeuble productif de revenus, en effectuant notamment ce qui suit :
 - évaluer le caractère approprié des méthodes d'évaluation utilisées par la direction;
 - évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de capitalisation finaux en les comparant aux données de marché externes disponibles. Pour certains immeubles, obtenir de l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations immobilières pour évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de capitalisation finaux;
 - tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport de l'auditeur indépendant

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Anita McOuat.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 25 février 2025

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024	2023
Produits	61 608 \$	60 124 \$
Charges d'exploitation		
Coût des stocks vendus (note 12)	41 297	40 513
Frais de vente et charges générales et administratives	15 935	15 248
	57 232	55 761
Résultat d'exploitation	4 376	4 363
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	972	889
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 404	3 474
Impôt sur le résultat (note 7)	908	849
Bénéfice net	2 496	2 625
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 8)	1 359	1 540
Participations ne donnant pas le contrôle	1 137	1 085
Bénéfice net	2 496 \$	2 625 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	9,95 \$	10,88 \$
Dilué	9,80 \$	10,75 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Bénéfice net	2 496 \$	2 625 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion (note 30)	4	—
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30)	(10)	(3)
Profit sur les titres à long terme (note 30)	1	1
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 26)	78	199
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	53	11
Autres éléments du résultat global	126	208
Résultat global	2 622	2 833
Total du résultat global	2 622	2 833
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	1 451	1 652
Participations ne donnant pas le contrôle	1 171	1 181
Total du résultat global	2 622 \$	2 833 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	2 048 \$	2 451 \$
Placements à court terme	648	472
Créances (note 10)	1 503	1 377
Créances sur cartes de crédit (note 11)	4 230	4 132
Stocks (note 12)	6 332	5 829
Charges payées d'avance et autres actifs	737	629
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	62	46
Total des actifs courants	15 560	14 936
Immobilisations corporelles (note 14)	12 686	11 857
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 29)	4 920	4 408
Immeubles de placement (note 15)	5 506	5 366
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 16)	884	884
Immobilisations incorporelles (note 17)	5 460	6 009
Goodwill (note 18)	4 902	4 879
Impôt différé (note 7)	128	138
Dépôts de garantie	38	38
Autres actifs (note 19)	1 352	1 255
Total des actifs	51 436 \$	49 770 \$
PASSIFS		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 33)	— \$	13 \$
Fournisseurs et autres passifs (note 20)	7 894	6 887
Passif au titre de la fidélisation	212	123
Provisions (note 21)	509	121
Impôt sur le résultat à payer	141	307
Dépôts à vue de clients	353	166
Dette à court terme (note 11)	800	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22)	1 313	2 355
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 29)	1 045	880
Participation des pharmaciens propriétaires	255	370
Total des passifs courants	12 522	12 072
Provisions (note 21)	105	96
Dette à long terme (note 22)	14 071	12 641
Obligations locatives (note 29)	4 977	4 563
Passif lié aux parts de fiducie	3 715	3 881
Impôt différé (note 7)	1 675	1 870
Autres passifs (note 23)	1 234	1 184
Total des passifs	38 299	36 307
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 24)	3 293	3 325
Résultats non distribués	5 490	5 421
Surplus d'apport	(2 787)	(2 275)
Cumul des autres éléments du résultat global	246	204
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 242	6 675
Participations ne donnant pas le contrôle	6 895	6 788
Total des capitaux propres	13 137	13 463
Total des passifs et des capitaux propres	51 436 \$	49 770 \$

Passifs éventuels (note 32). Événement postérieur à la date de clôture (note 36).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2023	2 508 \$	817 \$	3 325 \$	5 421 \$	(2 275) \$	28 \$	1 \$	175 \$	204 \$	6 788 \$	13 463 \$
Bénéfice net	—	—	—	1 359	—	—	—	—	—	1 137	2 496
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	—	—	—	42	—	3	(6)	53	50	34	126
Résultat global	— \$	— \$	— \$	1 401 \$	— \$	3 \$	(6) \$	53 \$	50 \$	1 171 \$	2 622 \$
Transfert de la réserve de réévaluation à la cession d'immeubles de placement	—	—	—	8	—	—	—	(8)	(8)	—	—
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27)	53	—	53	(1)	(3)	—	—	—	—	(10)	39
Actions rachetées et annulées (note 24)	(86)	—	(86)	(876)	—	—	—	—	—	—	(962)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 27)	1	—	1	(2)	—	—	—	—	—	—	(1)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	—	—	—	—	(509)	—	—	—	—	(1 054)	(1 563)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 24)											
– 3,173 \$	—	—	—	(418)	—	—	—	—	—	—	(418)
Par action privilégiée (en dollars) (note 24)											
– Série I – 1,45 \$	—	—	—	(13)	—	—	—	—	—	—	(13)
– Série III – 1,30 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)
– Série IV – 1,30 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)
– Série V – 1,1875 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)
	(32) \$	— \$	(32) \$	(1 332) \$	(512) \$	— \$	— \$	(8) \$	(8) \$	(1 064) \$	(2 948) \$
Solde au 31 déc. 2024	2 476 \$	817 \$	3 293 \$	5 490 \$	(2 787) \$	31 \$	(5) \$	220 \$	246 \$	6 895 \$	13 137 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2022	2 616 \$	817 \$	3 433 \$	5 075 \$	(1 864) \$	28 \$	5 \$	164 \$	197 \$	6 339 \$	13 180 \$
Bénéfice net	—	—	—	1 540	—	—	—	—	—	1 085	2 625
Autres éléments du résultat global ⁱ⁾	—	—	—	105	—	—	(4)	11	7	96	208
Résultat global	— \$	— \$	— \$	1 645 \$	— \$	— \$	(4) \$	11 \$	7 \$	1 181 \$	2 833 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27)	8	—	8	—	8	—	—	—	—	7	23
Actions rachetées et annulées (note 24)	(116)	—	(116)	(874)	—	—	—	—	—	—	(990)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 27)	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	—	—	—	—	(419)	—	—	—	—	(739)	(1 158)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 24)											
– 2,799 \$	—	—	—	(383)	—	—	—	—	—	—	(383)
Par action privilégiée (en dollars) (note 24)											
– Série I – 1,45 \$	—	—	—	(13)	—	—	—	—	—	—	(13)
– Série III – 1,30 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)
– Série IV – 1,30 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)
– Série V – 1,1875 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)
	(108) \$	— \$	(108) \$	(1 299) \$	(41) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(732) \$	(2 550) \$
Solde au 31 déc. 2023	2 508 \$	817 \$	3 325 \$	5 421 \$	(2 275) \$	28 \$	1 \$	175 \$	204 \$	6 788 \$	13 463 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent un gain actuariel de 78 millions de dollars (gain de 199 millions de dollars en 2023), dont une tranche de 42 millions de dollars (gain de 105 millions de dollars en 2023) est présentée dans les résultats non distribués, et une autre de 36 millions de dollars (gain de 94 millions de dollars en 2023), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également une perte de 3 millions de dollars sur les couvertures de flux de trésorerie (profit de 2 millions de dollars en 2023) et un profit de change de 1 million de dollars (perte négligeable en 2023).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	2 496 \$	2 625 \$
Ajouter (déduire) :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	972	889
Impôt sur le résultat (note 7)	908	849
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 611	2 532
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises (notes 14 et 29)	22	24
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente (notes 13 et 15)	8	(26)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers (note 30)	36	64
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 11)	7	50
Variation des provisions (note 21)	397	17
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 9)	35	(75)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 11)	(105)	(228)
Impôt sur le résultat payé	(1 285)	(1 028)
Intérêts perçus	81	73
Autres	(118)	85
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	6 065	5 851
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement (notes 14 et 15)	(2 018)	(1 935)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 17)	(377)	(407)
(Acquisition) cession de placements à court terme	(176)	31
Produit de la cession d'actifs (notes 14, 15 et 29)	331	409
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	9	13
(Avances) remboursements sur les prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir (note 19)	(35)	229
Augmentation des dépôts de garantie	—	(2)
Cession de titres à long terme (note 19)	81	45
Autres	(115)	(49)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(2 300)	(1 666)
Activités de financement		
(Diminution) augmentation de la dette bancaire (note 33)	(13)	5
(Diminution) augmentation de la dette à court terme (note 11)	(50)	150
Augmentation des dépôts à vue de clients	187	41
Dette à long terme – Émise (note 22)	2 613	1 939
– Remboursements (note 22)	(2 285)	(1 714)
Intérêts payés	(960)	(918)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 6 et 29)	(236)	(207)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital (note 29)	(672)	(654)
Capital social – Émis (notes 24 et 27)	48	7
– Racheté et détenu en fiducie (note 24)	(10)	(7)
– Racheté et annulé (note 24)	(990)	(1 001)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis (note 27)	147	61
– Racheté et détenu en fiducie	(72)	(72)
– Racheté et annulé	(1 008)	(882)
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(399)	(381)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(44)	(44)
– aux participations ne donnant pas le contrôle	(221)	(272)
Produit des passifs financiers	—	47
Autres	(215)	(147)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(4 180)	(4 049)
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	12	2
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(403)	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 451	2 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 048 \$	2 451 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits au poste « Siège social de GWL ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

Note 2. Méthodes comptables significatives

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 25 février 2025.

BASE D'ÉTABLISSEMENT Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 15;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 26;
- les montants comptabilisés au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 27;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 30.

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

EXERCICE La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 comptaient 52 semaines.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION Les états financiers consolidés comprennent les comptes de GWL et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement. La participation de la société dans le capital social avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Loblaw et Propriétés de Choix (voir la note 5).

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et le bénéfice net de Loblaw. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de GWL dans ses filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015. Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une entreprise qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Loblaw. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre Loblaw et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une de ses sociétés affiliées) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

COMPTABILISATION DES PRODUITS La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir.

Les produits tirés du secteur **Vente au détail de Loblaw** comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur **Services financiers de Loblaw** comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais d'adhésion et les frais de service de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais d'adhésion et les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur **Propriétés de Choix** comprennent les produits locatifs liés aux composantes locatives, notamment le recouvrement d'impôts fonciers et de frais d'assurance, versés par les locataires aux termes de contrats de location. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de charges d'exploitation liées aux immeubles sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les produits locatifs conditionnels sont comptabilisés à mesure qu'ils sont obtenus.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les bilans consolidés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

En 2023, la société a adopté les modifications de la Norme comptable internationale (l'« IAS ») 12, *Impôts sur le résultat*, publiées en mai 2023, qui ont instauré une exception temporaire obligatoire aux exigences de l'IAS 12 en vertu de laquelle une entité ne comptabilise pas ni ne fournit d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé rattachés au modèle de règles du Pilier Deux (le « Pilier Deux ») proposé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). La société a appliqué l'exception temporaire en date du 31 décembre 2024, comme il est indiqué à la note 7.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » et une fiducie de placement immobilier (« FPI ») aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Certaines règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD ») prévoient que certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et que l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une FPI qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (« conditions d'exception relatives aux FPI ») et les distributions peuvent être déduites du bénéfice imposable de la FPI. Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application à ses actifs et à ses produits et elle a déterminé qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI. Les fiduciaires ont l'intention de distribuer annuellement tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt exigible ni aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés de Propriétés de Choix relativement à ses immeubles de placement canadiens.

Propriétés de Choix consolide également certaines entités imposables au Canada pour lesquelles l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides, dont les bons du Trésor et les acceptations bancaires, dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition. Les transactions par carte de crédit et carte de débit dont le délai de traitement est habituellement inférieur ou égal à trois jours sont également classées à titre d'équivalents de trésorerie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

PLACEMENTS À COURT TERME Les placements à court terme sont des placements dans des certificats de dépôt, des billets de trésorerie ou d'autres titres très liquides et assortis d'une notation élevée, principalement des titres d'États canadien et américain et des billets d'autres parties solvables, dont l'échéance initiale est supérieure à 90 jours et l'échéance résiduelle est inférieure à un an à compter de la date d'acquisition.

DÉPÔTS DE GARANTIE Les dépôts de garantie se composent de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes de crédit attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois stades. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque stade. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré tous les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle La Banque PC participe avec Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. Loblaw consolide Eagle à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

STOCKS La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Loblaw estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

REMISES DE FOURNISSEURS Loblaw reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des ventes et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés dans les états consolidés des résultats.

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la plus faible des deux, et ne sont pas amortis. Selon l'évaluation de la juste valeur, les actifs détenus en vue de la vente sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les actifs qui étaient auparavant classés dans les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur, de la même façon que les immeubles classés dans les immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur nettes.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 20 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux ⁱ⁾

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

CONTRATS DE LOCATION

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme et de l'exemption relative à la faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des ventes et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement auxquels elle applique le modèle de la juste valeur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur nettes, et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15, afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

À titre de bailleur À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

IMMEUBLES DE PLACEMENT Les immeubles de placement sont les immeubles productifs de revenus et les immeubles en cours d'aménagement que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles productifs de revenus sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon ce modèle, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie futurs sur la période de détention, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation final appliqué au résultat d'exploitation net estimatif pour la dernière année. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé dans les immobilisations corporelles, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Les immeubles en cours d'aménagement comprennent les coûts spécifiquement identifiables engagés dans la période précédant l'achèvement de la construction et sont transférés aux immeubles productifs de revenus à leur juste valeur lorsque l'aménagement est pratiquement achevé.

PARTENARIATS La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de la société dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

Entreprises communes Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que la société. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

GOODWILL Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 30 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés UGT. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, comptabilisés à leur valeur actualisée en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente reflète le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les actifs autres que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

PROGRAMME DE RÉCOMPENSES AXÉ SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation PC Optimum^{MC} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de Loblaw, à savoir un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou diminuée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau qui suit présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif / passif	Classement / évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres actifs	Coût amorti / à la juste valeur par le biais du résultat net
Titres à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dette à court terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Participation des pharmaciens propriétaires	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net / à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 30, « Instruments financiers », et à la note 31, « Gestion des risques financiers ».

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau qui suit décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none">· l'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires;· les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés financiers.
Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TITRES DE CAPITAUX

PROPRIÉTAIRES Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours de la société et de Loblaw ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de GWL et de Loblaw, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- la volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de GWL ou de Loblaw sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- l'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

GWL et Loblaw ont établi des fiducies pour chacun de leurs régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Chaque société est le promoteur de sa fiducie respective et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. GWL et Loblaw financent l'achat d'actions aux fins de règlement. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil de GWL et de celui de Loblaw, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TRÉSORERIE

Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (les « PAR »), les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») et les unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP ») émises par Propriétés de Choix sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 25 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des parts de Propriétés de Choix au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts, à la discrétion du salarié, correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part et d'une estimation à l'égard du respect des conditions de performance à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les UTIRP sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part à la date du bilan, diminuée d'un escompte pour tenir compte des restrictions imposées aux UTIRP relativement à la période d'acquisition des droits et à la période de détention.

RÉGIME D'ACTIONNARIAT À L'INTENTION DES SALARIÉS Les cotisations de GWL et de Loblaw au régime d'actionnariat à l'intention des salariés sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

ADOPTION DE MODIFICATIONS COMPTABLES

Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7 En mai 2023, des modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires au sujet des accords de financement de fournisseurs, notamment en ce qui concerne les modalités des accords, la plage des dates d'exigibilité des paiements et l'incidence de ces accords sur les flux de trésorerie et les passifs de l'entité ainsi que sur son exposition au risque de liquidité. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La société a inclus les informations à fournir dans la note 20.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables significatives de la société sont présentées à la note 2.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

STOCKS

Principales estimations Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les UGT aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Principales estimations Diverses estimations sont utilisées pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du bénéfice, et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes.
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale.
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board of Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

PROGRAMME DE RÉCOMPENSES AXÉ SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Principales estimations La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. En 2024, Loblaw a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars. Cette charge représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Principales estimations La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des hypothèses importantes liées aux taux d'actualisation et aux taux de capitalisation finaux, et d'autres hypothèses liées aux flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses concernant les loyers du marché, de même qu'à l'égard des activités de location ou d'aménagement du moment, des probabilités de renouvellement, de la période d'indisponibilité à l'échéance des baux, des provisions pour inoccupation et des frais d'entretien prévus. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

PROVISIONS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

CONTRATS DE LOCATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction de la durée du contrat de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales estimations Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Norme IFRS de comptabilité et modifications

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée, et il sera possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En décembre 2024, des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 ont été publiées afin d'améliorer la transparence des contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles. Les modifications permettent à une entité de se prévaloir d'une exemption pour usage propre pour certains contrats d'achat d'électricité si certaines exigences sont respectées. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une exemption pour usage propre est appliquée aux modalités contractuelles qui exposent l'entité à la variabilité du volume d'électricité et au risque d'offre excédentaire, aux engagements contractuels non comptabilisés et à l'incidence des contrats sur la performance financière d'une entité. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications.

Norme IFRS 18 En avril 2024, la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, a été publiée pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, y compris l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de cette norme, les mesures de la performance définies par la direction devront également être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

Note 5. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		Aux			
		31 déc. 2024		31 déc. 2023	
		Nombre d'actions/ de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions/de parts détenues	Participation véritable
Loblaw	Actions ordinaires ⁱ⁾	158 853 468	52,6 %	163 473 491	52,6 %
	Parts de société en commandite de catégorie B ⁱⁱ⁾	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.
	Parts de fiducie	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.
Propriétés de Choix		446 447 940	61,7 %	446 447 940	61,7 %

- i) GWL participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation.
- ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

(en millions de dollars)	2024	2023
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	654 \$	625 \$
Obligations locatives (note 29)	236	207
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	85	82
Distributions sur les parts de fiducie	210	207
Fiducies de financement indépendantes	35	37
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 26) ⁱ⁾	7	15
Dette bancaire	1	1
Passifs financiers (note 23)	44	44
Intérêts inscrits à l'actif ⁱⁱ⁾	(40)	(7)
	1 232 \$	1 211 \$
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	(2) \$	(3) \$
Produits d'intérêts	(84)	(88)
Autres produits d'intérêts (note 32)	(10)	—
	(96) \$	(91) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 30)	(164) \$	(231) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	972 \$	889 \$

- i) Inclut des charges d'intérêts nettes de 1 million de dollars (9 millions de dollars en 2023) au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des charges d'intérêts nettes de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2023) au titre des autres avantages du personnel à long terme.
- ii) Inclut des coûts d'emprunt de 37 millions de dollars (néant en 2023) pour Loblaw qui ont été inscrits à l'actif au titre de la construction de l'installation de distribution automatisée, et des intérêts de 3 millions de dollars (7 millions de dollars en 2023) pour Propriétés de Choix qui ont été inscrits à l'actif au titre des projets d'aménagement admissibles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2024	2023
Impôt exigible		
Période considérée	1 144 \$	1 137 \$
Ajustements au titre de périodes antérieures	(8)	(41)
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(221)	(241)
Ajustements au titre de périodes antérieures	(7)	(6)
Impôt sur le résultat	908 \$	849 \$

La charge d'impôt (le recouvrement) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2024	2023
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 26)	28 \$	71 \$
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	8	2
(Pertes latentes) profits latents sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30)	(3)	2
Total de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	33 \$	75 \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2024	2023
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Montants non déductibles et non imposables	(0,1) %	(0,9) %
Incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(1,3) %	(1,7) %
Ajustements par rapport aux périodes antérieures	(0,4) %	(1,3) %
Impôt sur la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	2,0 %	1,9 %
Autres	—	(0,1) %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	26,7 %	24,4 %

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés dans les bilans consolidés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Différences temporaires déductibles	21 \$	14 \$
Pertes fiscales et crédits d'impôt	396	362
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	417 \$	376 \$

Certains reports en avant de pertes autres qu'en capital expirent entre 2026 et 2043. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les bilans consolidés sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Fournisseurs et autres passifs	177 \$	106 \$
Autres passifs	352	331
Obligations locatives	1 582	1 423
Immobilisations corporelles	(1 275)	(1 253)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 284)	(1 144)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 145)	(1 281)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2026 à 2043)	47	65
Reports en avant de pertes en capital	10	13
Autres	(11)	8
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 547) \$	(1 732) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	128 \$	138 \$
Passifs d'impôt différé	(1 675)	(1 870)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 547) \$	(1 732) \$

Impôt minimum mondial (Pilier Deux) En décembre 2021, l'OCDE a publié des modèles de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial. La loi relevant du Pilier Deux a été adoptée ou quasi adoptée dans certains territoires où la société exerce des activités, et elle était en vigueur pour l'exercice 2024 de la société.

La société applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux ainsi que la communication d'informations à leur sujet, comme le prévoient les modifications de l'IAS 12 publiées en mai 2023.

Les charges d'impôt sur le résultat comptabilisées dans les états consolidés des résultats en 2024 tiennent compte d'un montant de 5 millions de dollars (sans objet en 2023) lié aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 359 \$	1 540 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(44)	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 315 \$	1 496 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	1 303 \$	1 484 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 24)	132,2	137,5
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres ⁱ⁾ (en millions)	0,7	0,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	132,9	138,0
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	9,95 \$	10,88 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	9,80 \$	10,75 \$

i) En 2024, un nombre négligeable (nombre négligeable en 2023) d'instruments financiers potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire en raison de leur effet antidilutif.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se présentent comme suit :

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Trésorerie	1 821 \$	1 493 \$
Équivalents de trésorerie	227	958
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 048 \$	2 451 \$

VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

(en millions de dollars)	Exercices clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Variation au titre des éléments suivants :		
Créances	(133) \$	(168) \$
Charges payées d'avance et autres actifs	(45)	6
Stocks	(503)	45
Fournisseurs et autres passifs	742	56
Autres	(26)	(14)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	35 \$	(75) \$

Note 10. Créances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	2024	2023
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(50) \$	(46) \$
Radiations (entrées), montant net	2	(4)
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(48) \$	(50) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 31.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2024	31 déc. 2023
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 493 \$	4 388 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(263)	(256)
Créances sur cartes de crédit	4 230 \$	4 132 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle (note 22)	1 450 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	800	850
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 250 \$	2 200 \$

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment Eagle et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'Eagle est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 22). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2024 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2026, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

À la clôture de l'exercice 2024, la Banque PC a comptabilisé une augmentation nette de 50 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des fiducies de titrisation indépendantes en raison de la croissance du portefeuille de cartes de crédit.

À la clôture de l'exercice 2024, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 100 millions de dollars (100 millions de dollars en 2023).

Loblaw a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 33).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2024 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les tableaux qui suivent présentent les valeurs comptables brutes des créances sur cartes de crédit en fonction des cotes de risque internes aux fins de la gestion du risque de crédit :

	Au 31 déc. 2024			
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts dépréciés (stade 3)	Total
(en millions de dollars)				
Risque faible	2 264 \$	10 \$	— \$	2 274 \$
Risque modéré	1 240	41	—	1 281
Risque élevé	587	298	53	938
Total de la valeur comptable brute	4 091 \$	349 \$	53 \$	4 493 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(112)	(108)	(43)	(263)
Valeur comptable nette	3 979 \$	241 \$	10 \$	4 230 \$

	Au 31 déc. 2023			
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts dépréciés (stade 3)	Total
(en millions de dollars)				
Risque faible	2 194 \$	13 \$	— \$	2 207 \$
Risque modéré	1 215	38	—	1 253
Risque élevé	461	414	53	928
Total de la valeur comptable brute	3 870 \$	465 \$	53 \$	4 388 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(104)	(110)	(42)	(256)
Valeur comptable nette	3 766 \$	355 \$	11 \$	4 132 \$

Les tableaux suivants présentent l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de Loblaw pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)				2024
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	104 \$	110 \$	42 \$	256 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts ⁱ⁾				
Au stade 1	41	(41)	—	—
Au stade 2	(7)	9	(2)	—
Au stade 3	(4)	(28)	32	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	16	9	3	28
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(38)	49	155	166
Radiations	—	—	(218)	(218)
Recouvrements	—	—	31	31
Solde à la clôture de l'exercice	112 \$	108 \$	43 \$	263 \$

- i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.
ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.
iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars)				2023
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	79 \$	92 \$	35 \$	206 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts ⁱ⁾				
Au stade 1	27	(27)	—	—
Au stade 2	(7)	9	(2)	—
Au stade 3	(3)	(20)	23	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	15	8	4	27
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(7)	48	140	181
Radiations	—	—	(183)	(183)
Recouvrements	—	—	25	25
Solde à la clôture de l'exercice	104 \$	110 \$	42 \$	256 \$

- i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.
ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.
iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés à la clôture de l'exercice 2024, Loblaw a inscrit une provision de 32 millions de dollars (46 millions de dollars en 2023) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des stocks vendus. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés au cours de 2024 et de 2023.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 13. Actifs détenus en vue de la vente

Les composantes des actifs détenus en vue de la vente, déduction faite des transactions intragroupe, se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Loblaw ^{i), ii)}	43 \$	46 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱⁱ⁾	19	—
Actifs détenus en vue de la vente	62 \$	46 \$

- i) Au quatrième trimestre de 2024, Loblaw a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise Wellwise de Shoppers^{MD} (« Wellwise ») pour un produit en trésorerie. Par conséquent, des actifs de 43 millions de dollars et des passifs de 19 millions de dollars liés au groupe destiné à être cédé ont été classés comme étant détenus en vue de la vente, et Loblaw a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, une réduction de la juste valeur nette de 23 millions de dollars. La transaction devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2025.
- ii) En 2024, Loblaw a cédé trois immeubles (neuf immeubles en 2023) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 24 millions de dollars (38 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé un profit net de 3 millions de dollars (profit net de 12 millions de dollars en 2023).
- iii) Après la clôture de l'exercice, Propriétés de Choix a cédé les immeubles qui étaient classés comme étant détenus en vue de la vente.

Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(en millions de dollars)						Total
	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	
Coût à l'ouverture de l'exercice	1 992 \$	9 417 \$	10 774 \$	2 799 \$	1 065 \$	26 047 \$
Entrées	19	13	128	74	1 766	2 000
Sorties	(18)	(123)	(86)	(39)	—	(266)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(18)	(12)	(12)	(14)	—	(56)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 15)	—	(83)	—	—	—	(83)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	28	162	956	160	(1 306)	—
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	1	—	1
Coût à la clôture de l'exercice	2 003 \$	9 374 \$	11 760 \$	2 981 \$	1 525 \$	27 643 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	5 \$	4 306 \$	8 011 \$	1 865 \$	3 \$	14 190 \$
Amortissement	—	214	616	161	—	991
Pertes de valeur	—	1	13	10	—	24
Reprise de pertes de valeur	—	(4)	(5)	(1)	—	(10)
Sorties	—	(57)	(81)	(40)	—	(178)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	(2)	(8)	(10)	—	(20)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 15)	—	(40)	—	—	—	(40)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	5 \$	4 418 \$	8 546 \$	1 985 \$	3 \$	14 957 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2024	1 998 \$	4 956 \$	3 214 \$	996 \$	1 522 \$	12 686 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	1 991 \$	9 357 \$	9 984 \$	2 615 \$	531 \$	24 478 \$
Entrées ⁱ⁾	10	18	153	33	1 651	1 865
Sorties	(22)	(148)	(86)	(12)	—	(268)
Transfert à partir des actifs détenus en vue de la vente	1	1	—	—	—	2
Transfert à partir des (vers les) immeubles de placement, montant net (note 15)	4	(36)	—	—	—	(32)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	8	225	722	162	(1 117)	—
Acquisitions d'entreprises	—	—	1	1	—	2
Coût à la clôture de l'exercice	1 992 \$	9 417 \$	10 774 \$	2 799 \$	1 065 \$	26 047 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	6 \$	4 088 \$	7 505 \$	1 746 \$	3 \$	13 348 \$
Amortissement	—	246	572	130	—	948
Pertes de valeur	—	10	26	3	—	39
Reprise de pertes de valeur	(1)	(1)	(6)	(3)	—	(11)
Sorties	—	(29)	(86)	(11)	—	(126)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 15)	—	(8)	—	—	—	(8)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	5 \$	4 306 \$	8 011 \$	1 865 \$	3 \$	14 190 \$
Valeur comptable au :						
31 décembre 2023	1 987 \$	5 111 \$	2 763 \$	934 \$	1 062 \$	11 857 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent des paiements anticipés de 37 millions de dollars qui ont été transférés en provenance des autres actifs en 2023.

GARANTIES ET ACTIFS DONNÉES EN NANTISSEMENT À la clôture de l'exercice 2024, la société avait des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 379 millions de dollars (267 millions de dollars en 2023) grevées d'hypothèques de 436 millions de dollars (257 millions de dollars en 2023) (voir la note 22).

ENGAGEMENTS LIÉS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES À la clôture de l'exercice 2024, la société avait conclu des engagements de 455 millions de dollars (1 155 millions de dollars en 2023) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

PERTES DE VALEUR ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT des magasins de détail, et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 21 millions de dollars (36 millions de dollars en 2023) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 8 millions de dollars (7 millions de dollars en 2023) liées à 14 UGT (14 UGT en 2023) (voir la note 29). Du nombre total d'UGT, aucune UGT (aucune UGT en 2023) n'était dépréciée du fait que sa valeur comptable excédait sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 10 millions de dollars (11 millions de dollars en 2023) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 1 million de dollars (11 millions de dollars en 2023) (voir la note 29) se rapportant à 6 UGT (9 UGT en 2023). Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable d'un magasin de détail excède sa valeur comptable. Quatre UGT (aucune UGT en 2023) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait leur valeur comptable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 7,8 % à 9,2 % à la clôture de 2024 (de 8,3 % à 9,6 % en 2023).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail de Loblaw.

Note 15. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 366 \$	5 144 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(22)	20
Entrées	138	166
Sorties	(47)	(101)
Transfert à partir des immobilisations corporelles ⁱ⁾ , montant net (note 14)	93	39
Transfert à partir des autres actifs, montant net	—	25
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(54)	(124)
Transfert à partir des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	21	193
Autres	11	4
Solde à la clôture de l'exercice ⁱⁱ⁾	5 506 \$	5 366 \$

- i) Comprend un profit lié à la juste valeur de 50 millions de dollars (15 millions de dollars en 2023) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'immobilisations corporelles aux immeubles de placement.
- ii) Comprend des immeubles productifs de revenus de 5 348 millions de dollars (5 156 millions de dollars en 2023) et des immeubles en cours d'aménagement de 158 millions de dollars (210 millions de dollars en 2023).

En 2024, la société a comptabilisé 396 millions de dollars (394 millions de dollars en 2023) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 147 millions de dollars (141 millions de dollars en 2023) à l'égard de ses immeubles de placement, y compris des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2023) liés à ses immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

ÉVALUATIONS INTERNES

Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, laquelle a été déterminée principalement à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

La direction examine le processus d'évaluation et les résultats préparés par l'équipe d'évaluation interne au moins une fois par trimestre. Les évaluations excluent les primes associées au portefeuille ou la valeur liée à la plateforme de gestion et sont réalisées selon la valeur optimale de chacun des immeubles de placement de la société. Dans le cadre du processus d'évaluation interne de la direction, la société prend en compte des évaluations externes réalisées par des firmes d'évaluation foncière canadiennes indépendantes à l'égard d'un ensemble varié d'immeubles représentant différents emplacements géographiques et catégories d'actifs au sein du portefeuille de la société. Tous les trimestres, l'équipe d'évaluation interne révise et met à jour, si nécessaire, les modèles d'évaluation afin de rendre compte des données actuelles du marché. Des mises à jour peuvent être apportées aux taux de capitalisation, aux taux d'actualisation, aux loyers du marché, de même qu'à l'égard des activités de location ou d'aménagement du moment, des probabilités de renouvellement, de la période d'indisponibilité à l'échéance des baux, des provisions pour inoccupation et des frais d'entretien prévus.

ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES

En général, les immeubles font l'objet d'évaluations indépendantes au moment de l'acquisition. De plus, la société a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la majorité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les quatre ans. Lorsqu'une évaluation indépendante est obtenue, l'équipe d'évaluation interne évalue l'ensemble des données d'entrée utilisées par les évaluateurs indépendants pour préparer leurs rapports et s'entretient avec eux sur le caractère raisonnable de leurs hypothèses. S'il y a lieu, des ajustements seront apportés aux évaluations internes pour rendre compte des hypothèses contenues dans les évaluations externes. La société comptabilisera la valeur interne dans ses états financiers consolidés.

Note 16. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

La société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent principalement des immeubles productifs de revenus ainsi que certains immeubles en cours d'aménagement. Le tableau qui suit résume la participation de la société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, dans des coentreprises.

	Aux		31 déc. 2023	
	31 déc. 2024		31 déc. 2023	
	Nombre de coentreprises ⁱ⁾	Participation véritable	Nombre de coentreprises	Participation véritable
Vente au détail	12	50 % - 75 %	15	25 % - 75 %
Industriel	1	75 %	—	— %
Usage mixte et résidentiel	4	50 %	3	50 %
Terrain détenu à des fins d'aménagement	1	85 %	3	50 % - 85 %
Total des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	18		21	
Participation dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (en millions de dollars)		884 \$		884 \$

i) En 2024, une coentreprise a été reclassée vers les immeubles industriels et une autre, vers les immeubles à usage mixte et résidentiels, à partir des terrains détenus à des fins d'aménagement.

En 2024, la quote-part du bénéfice net et du résultat global des coentreprises comptabilisées de la société s'est établie à 49 millions de dollars (39 millions de dollars en 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 17. Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁱ⁾	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 756 \$	4 629 \$	6 240 \$	14 625 \$
Entrées	1	372	4	377
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	3	—	3
Acquisitions d'entreprises	—	—	15	15
Sorties	—	(1)	(1)	(2)
Coût à la clôture de l'exercice	3 757 \$	5 003 \$	6 258 \$	15 018 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	— \$	3 552 \$	5 064 \$	8 616 \$
Amortissement	—	426	518	944
Sorties	—	(1)	(1)	(2)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	— \$	3 977 \$	5 581 \$	9 558 \$
Valeur comptable au :				
31 décembre 2024	3 757 \$	1 026 \$	677 \$	5 460 \$

- i) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 104 millions de dollars liés à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix») en 2014, qui seront entièrement amortis d'ici la fin de 2025.

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁱ⁾	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	3 756 \$	4 239 \$	6 228 \$	14 223 \$
Entrées	—	402	5	407
Acquisitions d'entreprises	—	—	12	12
Sorties	—	(12)	(5)	(17)
Coût à la clôture de l'exercice	3 756 \$	4 629 \$	6 240 \$	14 625 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	— \$	3 150 \$	4 546 \$	7 696 \$
Amortissement	—	414	518	932
Sorties	—	(12)	—	(12)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	— \$	3 552 \$	5 064 \$	8 616 \$
Valeur comptable au :				
31 décembre 2023	3 756 \$	1 077 \$	1 176 \$	6 009 \$

- i) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 557 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui seront entièrement amortis d'ici la fin de 2025.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comptabilisées par Loblaw se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de Lifemark Health Group (« Lifemark ») et de T&T Supermarket Inc. par Loblaw. Loblaw prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

LOGICIELS Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2024 et en 2023, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle et des relations-clients.

Note 18. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	2024	2023
Coût à l'ouverture de l'exercice	5 873 \$	5 847 \$
Acquisitions d'entreprises	23	26
Coût à la clôture de l'exercice	5 896 \$	5 873 \$
Cumul des pertes de valeur	994 \$	994 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	4 902 \$	4 879 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	3 006 \$	2 996 \$
Marché ⁱ⁾	139	238
Escompte ⁱ⁾	703	603
Lifemark	388	376
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	537	537
Valeur comptable du goodwill à la clôture de l'exercice	4 902 \$	4 879 \$

i) Comprend le goodwill réaffecté depuis la division Marché vers la division Escompte.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

La société soumet le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation.

Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des produits et de la marge brute, les taux de croissance/d'attrition, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est situé entre 7,1 % et 9,8 % (entre 7,1 % et 10,1 % en 2023) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt. À la clôture de l'exercice 2024, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 9,8 % (entre 7,1 % et 10,1 % en 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de prévisions à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % à 2,5 % (2,0 % à 2,5 % en 2023). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le plan stratégique de la société approuvé par le Conseil d'administration.

La société a effectué son test de dépréciation du goodwill annuel et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Note 19. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Placement dans des titres immobiliers (note 30)	203 \$	238 \$
Placements divers et autres créances	256	307
Actif net au titre des prestations constituées (note 26)	370	309
Créances liées aux contrats de location-financement	19	35
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	418	358
Titres à long terme	120	201
Créance à long terme ⁱ⁾	133	—
Autres	172	83
Total des autres actifs	1 691 \$	1 531 \$
Partie courante des prêts hypothécaires, prêts, billets à recevoir et créances liées aux contrats de location-financement ⁱⁱ⁾	(339)	(276)
Autres actifs	1 352 \$	1 255 \$

i) Le solde comprend un recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC (voir la note 32).

ii) La partie courante des prêts hypothécaires, prêts, billets à recevoir et créances liées aux contrats de location-financement est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés.

Note 20. Accords de financement de fournisseurs

En 2024, Loblaw a lancé un programme en partenariat avec une institution financière tierce qui propose du financement aux fournisseurs. En vertu de cette entente, les fournisseurs participants peuvent voir leurs factures réglées par l'institution financière dans un délai de paiement plus court que les 30 à 60 jours généralement prévus, moyennant un taux de remise. Les fournisseurs participants peuvent décider de céder une ou plusieurs des obligations de paiement de Loblaw, à leur entière discrétion, sans que les droits et obligations de celle-ci à leur égard s'en trouvent modifiés. Loblaw rembourse, à la date d'échéance prévue, l'intégralité du montant exigible à l'institution financière selon les modalités négociées avec le fournisseur. Le montant impayé au titre de ce programme, qui s'élevait à 52 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024, est pris en compte dans les fournisseurs et autres passifs. À la clôture de l'exercice 2024, les fournisseurs avaient reçu des paiements de 44 millions de dollars de la part de l'institution financière dans le cadre du programme. Les activités liées à ce programme sont classées comme des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Note 21. Provisions

Les tableaux suivants présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	217 \$	200 \$
Entrées (note 32)	482	105
Paievements	(82)	(79)
Reprises	(4)	(9)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	1	—
Solde à la clôture de l'exercice	614 \$	217 \$

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2024	31 déc. 2023
Provisions comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	509 \$	121 \$
Partie non courante des provisions	105	96
Total des provisions	614 \$	217 \$

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de l'autoassurance et des réclamations légales.

Les charges à payer au titre des assurances se sont établies à 109 millions de dollars (100 millions de dollars en 2023), dont un montant de 69 millions de dollars (61 millions de dollars en 2023) a été comptabilisé dans la partie non courante des provisions et un montant de 40 millions de dollars (39 millions de dollars en 2023), dans la partie courante des provisions. Un montant de 14 millions de dollars (13 millions de dollars en 2023) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances. Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont déterminés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation qui a été utilisé en 2024 pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis et le passif à ce titre est de 5,0 % (2,0 % en 2023). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles, moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 22. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)

		Aux	
		31 déc. 2024	31 déc. 2023
Débetures			
Billets de George Weston Limitée	4,12 %, échéant en 2024	— \$	200 \$
	7,10 %, échéant en 2032	150	150
	6,69 %, échéant en 2033	100	100
	4,19 %, échéant en 2029	250	—
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,92 %, échéant en 2024	—	400
	6,65 %, échéant en 2027	100	100
	6,45 %, échéant en 2028	200	200
	4,49 %, échéant en 2028	400	400
	6,50 %, échéant en 2029	175	175
	3,56 %, échéant en 2029	400	—
	2,28 %, échéant en 2030	350	350
	11,40 %, échéant en 2031	—	—
	Capital	151	151
	Incidence du rachat du coupon	25	28
	6,85 %, échéant en 2032	200	200
	5,01 %, échéant en 2032	400	400
	6,54 %, échéant en 2033	200	200
	8,75 %, échéant en 2033	200	200
	6,05 %, échéant en 2034	200	200
	6,15 %, échéant en 2035	200	200
	5,90 %, échéant en 2036	300	300
	6,45 %, échéant en 2039	200	200
	7,00 %, échéant en 2040	150	150
	5,86 %, échéant en 2043	55	55
	5,34 %, échéant en 2052	400	400
	5,12 %, échéant en 2054	400	—
Débetures de Propriétés de Choix	Série D 4,29 %, échéant en 2024	—	200
	Série F 4,06 %, échéant en 2025	200	200
	Série H 5,27 %, échéant en 2046	100	100
	Série J 3,55 %, échéant en 2025	350	350
	Série K 3,56 %, échéant en 2024	—	550
	Série L 4,18 %, échéant en 2028	750	750
	Série M 3,53 %, échéant en 2029	750	750
	Série N 2,98 %, échéant en 2030	400	400
	Série O 3,83 %, échéant en 2050	100	100
	Série P 2,85 %, échéant en 2027	500	500
	Série Q 2,46 %, échéant en 2026	350	350
	Série R 6,00 %, échéant en 2032	500	500
	Série S 5,40 %, échéant en 2033	550	550
	Série T 5,70 %, échéant en 2034	350	350
	Série U 5,03 %, échéant en 2031	500	—
Dette à long terme garantie par une hypothèque	2,04 % à 5,65 %, échéant entre 2025 et 2049 (note 14)	1 300	977
Certificats de placement garanti	0,60 % à 5,50 %, échéant entre 2024 et 2029	1 477	1 654
Fiducie de titrisation indépendante (note 11)	2,28 %, échéant en 2024	—	250
	1,34 %, échéant en 2025	300	300
	1,61 %, échéant en 2026	300	300
	4,78 %, échéant en 2027	232	232
	5,63 %, échéant en 2027	9	9
	6,83 %, échéant en 2027	9	9
	5,13 %, échéant en 2028	232	232
	6,11 %, échéant en 2028	9	9
	7,36 %, échéant en 2028	9	9
	4,92 %, échéant en 2029	326	—
	5,87 %, échéant en 2029	12	—
	7,12 %, échéant en 2029	12	—
Fiducies de financement indépendantes		590	558
Emprunts pour la construction de Propriétés de Choix		5	90
Coûts de transaction et autres		(44)	(42)
Total de la dette à long terme		15 384 \$	14 996 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an		1 313	2 355
Dette à long terme		14 071 \$	12 641 \$

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous :

DÉBENTURES Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2024	2023
			Montant en capital	Montant en capital
Billets non garantis de premier rang de George Weston Loblaw	4,19 %	5 septembre 2029	250 \$	— \$
– Billets non garantis de premier rang ⁱ⁾	3,56 %	12 décembre 2029	400	—
– Billets non garantis de premier rang	5,12 %	4 mars 2054	400	—
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série U	5,03 %	28 février 2031	500	—
– Série S	5,40 %	1 ^{er} mars 2033	—	550
– Série T	5,70 %	28 février 2034	—	350
Total des débentures émises			1 550 \$	900 \$

i) Loblaw a utilisé le produit net de cette émission aux fins du rachat de la totalité des actions privilégiées de deuxième rang, série B, émises et en circulation le 8 janvier 2025.

Le 16 janvier 2025, Propriétés de Choix a émis, par voie de placement privé, des débentures non garanties de premier rang de série V portant intérêt à un taux de 4,29 % par année d'un montant en capital global de 300 millions de dollars et venant à échéance le 16 janvier 2030.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2024	2023
			Montant en capital	Montant en capital
Billets non garantis de premier rang de George Weston	4,12 %	17 juin 2024	200 \$	— \$
Billets non garantis de premier rang de Loblaw	3,92 %	10 juin 2024	400	—
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série K	3,56 %	9 septembre 2024	550	—
– Série D	4,29 %	8 février 2024	200	—
– Série G	3,20 %	7 mars 2023	—	250
– Série B	4,90 %	5 juillet 2023	—	200
– Série D-C	3,30 %	18 janvier 2023	—	125
Total des débentures remboursées			1 350 \$	575 \$

Le 10 janvier 2025, Propriétés de Choix a remboursé intégralement, à l'échéance, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, le montant en capital global de 350 millions de dollars des débentures non garanties de premier rang de série J à 3,55 % en circulation.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 654 \$	1 567 \$
CPG émis	375	583
CPG arrivés à échéance	(552)	(496)
Solde à la clôture de l'exercice	1 477 \$	1 654 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

FIDUCIE DE TITRISATION INDÉPENDANTE Les billets émis par Eagle sont des débentures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11).

En 2024, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 350 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023), échéant le 17 juin 2029 (17 juin 2028 en 2023). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 5,03 % (5,25 % en 2023). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars (125 millions de dollars en 2023) ont été réglés, ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur réalisé de 2 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2023) avant impôt. Le profit sur les contrats à terme sur obligations sera reclassé dans le bénéfice net sur la durée des billets d'Eagle. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,91 % (4,95 % en 2023) sur les billets d'Eagle émis (voir la note 30).

Des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023) portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,28 % (3,10 % en 2023), qu'Eagle avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2024 (17 juillet 2023 en 2023).

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES À la clôture de l'exercice 2024, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 590 millions de dollars (558 millions de dollars en 2023) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

Loblaw détient une facilité de crédit engagée renouvelable de 700 millions de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes et arrive à échéance le 29 mai 2027.

FACILITÉ DE CRÉDIT ENGAGÉE Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2024 et 2023 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux		31 déc. 2023	
		31 déc. 2024		Disponible	Prélevé
George Weston	14 décembre 2026	350 \$	— \$	350 \$	— \$
Loblaw	15 juillet 2027	1 500	—	1 500	—
Propriétés de Choix	13 juin 2029	1 500	—	1 500	—
Total des facilités de crédit engagées		3 350 \$	— \$	3 350 \$	— \$

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25).

George Weston GWL a une facilité de crédit engagée renouvelable de 350 millions de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 14 décembre 2026. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2023).

Loblaw Loblaw a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (aucun montant au 31 décembre 2023).

Propriétés de Choix Propriétés de Choix a une facilité de crédit engagée renouvelable non garantie de premier rang de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs. En 2024, Propriétés de Choix a repoussé la date d'échéance de la facilité de crédit, la faisant passer du 1^{er} septembre 2028 au 13 juin 2029. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (aucun montant au 31 décembre 2023).

TRANCHE À MOINS D'UN AN DE LA DETTE À LONG TERME Le tableau qui suit présente les composantes de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Débentures	547 \$	1 347 \$
Certificats de placement garanti	331	541
Fiducie de titrisation indépendante	300	250
Dettes à long terme garantie par une hypothèque	130	167
Emprunts pour la construction	5	50
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 313 \$	2 355 \$

CALENDRIER DE REMBOURSEMENT Le calendrier de remboursement sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2024
2025	1 317 \$
2026	1 060
2027	1 827
2028	1 981
2029	2 231
Par la suite	7 012
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	15 428 \$

Voir la note 30 pour de l'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

RAPPROCHEMENT DE LA DETTE À LONG TERME Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2024	2023
Total de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	14 996 \$	14 784 \$
Émissions de titres de créance à long terme ⁱ⁾	2 613	1 939
Remboursements de la dette à long terme	(2 285)	(1 714)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	328	225
Autres variations hors trésorerie	60	(13)
Total de la dette à long terme à la clôture de l'exercice	15 384 \$	14 996 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

Note 23. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Passifs financiers ⁱ⁾	695 \$	702 \$
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 26)	271	282
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	134	129
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 27)	6	8
Autres	128	63
Autres passifs	1 234 \$	1 184 \$

i) Les passifs financiers représentent les immeubles cédés par Propriétés de Choix ou Loblaw à des tiers. Lors de la consolidation, ces transactions n'ont pas été comptabilisées comme une vente d'actifs aux termes des contrats de location, puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux fins de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Au 31 décembre 2024, un montant de 9 millions de dollars (8 millions de dollars au 31 décembre 2023) a été comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 695 millions de dollars (702 millions de dollars au 31 décembre 2023), dans les autres passifs, pour tous les immeubles comptabilisés en tant que passifs financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 24. Capital social

Le capital social se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Capital social ordinaire	2 476 \$	2 508 \$
Actions privilégiées, série I	228	228
Actions privilégiées, série III	196	196
Actions privilégiées, série IV	197	197
Actions privilégiées, série V	196	196
Capital social	3 293 \$	3 325 \$

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE (NOMBRE ILLIMITÉ AUTORISÉ) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024		2023	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	134 546 581	2 511 \$	140 737 942	2 619 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 27)	473 046	53	67 619	8
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(4 974 849)	(86)	(6 258 980)	(116)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	130 044 778	2 478 \$	134 546 581	2 511 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(123 895)	(3) \$	(160 465)	(3) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(46 000)	(1)	(44 000)	(1)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 27)	83 268	2	80 570	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(86 627)	(2) \$	(123 895)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture de l'exercice	129 958 151	2 476 \$	134 422 686	2 508 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 8)	132 162 869		137 527 536	

i) Le nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées au 31 décembre 2024 ne comprend pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture de l'exercice dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA »), comme il est décrit ci-dessous.

Actions privilégiées de série I (10,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 %, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série III (10,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série IV (8,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série V (8,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison de une pour une, à une date qu'elle aura fixée.

DIVIDENDES La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil de la société, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins de capitaux, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2024 et au deuxième trimestre de 2023, le Conseil a augmenté de 0,107 \$ et de 0,053 \$ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,820 \$ et à 0,713 \$ l'action, respectivement. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2024	2023
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾ :		
Ordinaire	3,173 \$	2,799 \$
Privilégiée :		
Série I	1,45 \$	1,45 \$
Série III	1,30 \$	1,30 \$
Série IV	1,30 \$	1,30 \$
Série V	1,1875 \$	1,1875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au quatrième trimestre de 2024 étaient payables le 1^{er} janvier 2025. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au quatrième trimestre de 2024 étaient payables le 15 décembre 2024.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes trimestriels de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2024 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾	0,820 \$
– Action ordinaire	
– Action privilégiée :	
Série I	0,3625 \$
Série III	0,3250 \$
Série IV	0,3250 \$
Série V	0,296875 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au premier trimestre de 2025 sont payables le 1^{er} avril 2025. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au premier trimestre de 2025 sont payables le 15 mars 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024	2023
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	46 000	44 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UAD (nombre d'actions)	1 721	7 521
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	4 974 849	6 258 980
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	(10) \$	(7) \$
Rachetées et réglées	—	(1)
Rachetées et annulées	(990)	(1 001)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	9 \$	6 \$
Rachetées et réglées	—	(2)
Rachetées et annulées ⁱ⁾	876	874
Diminution du capital social ⁱⁱ⁾	86 \$	116 \$

i) Comprend un montant de 82 millions de dollars (124 millions de dollars en 2023) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

ii) Comprend un montant de 8 millions de dollars (16 millions de dollars en 2023) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

En 2024, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 6 646 057 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Conformément à l'exemption initialement accordée par la TSX en 2023, Wittington, l'actionnaire possédant le contrôle de la société, est autorisé à participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe égale à 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les rachats d'actions ordinaires auprès de Wittington seront effectués dans le cadre de la séance de bourse spéciale de la TSX conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Wittington. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Wittington sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2024, 4 974 849 actions ordinaires (6 258 980 actions ordinaires en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 990 millions de dollars (1 001 millions de dollars en 2023), y compris 1 447 904 actions ordinaires (698 746 actions ordinaires en 2023) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 288 millions de dollars (107 millions de dollars en 2023).

De temps à autre, la société participe à un RAAA avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait pas active sur le marché. Au 31 décembre 2024, une obligation de rachat d'actions de 90 millions de dollars a été comptabilisée en vertu du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs dans les états financiers consolidés de la société.

Au 31 décembre 2024, 2 812 214 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau suivant présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dettes bancaires	— \$	13 \$
Dépôts à vue de clients	353	166
Dettes à court terme	800	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 313	2 355
Dettes à long terme	14 071	12 641
Certains autres passifs ⁱ⁾	806	800
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	17 343 \$	16 825 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 045	880
Obligations locatives	4 977	4 563
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	23 365 \$	22 268 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 242	6 675
Total du capital sous gestion	29 607 \$	28 943 \$

i) Au 31 décembre 2024, le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 704 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels (710 millions de dollars au 31 décembre 2023) (voir la note 23).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES La société et Loblaw sont soumises à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de leurs facilités de crédit existantes, de certaines débetures et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société et Loblaw afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2024 et tout au long de l'exercice, la société et Loblaw respectaient chacune des clauses restrictives auxquelles elles étaient assujetties aux termes de ces conventions.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. Elle est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de l'exercice 2024 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières d'importance visant ses débetures et sa facilité de crédit engagée. Les principales clauses restrictives financières portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier, tel qu'il est précisé dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués régulièrement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2024 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait chacune des clauses restrictives financières auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

De plus, la société possède des filiales entièrement détenues qui exercent des activités d'assurance. Ces filiales dépassaient toutes les exigences réglementaires minimales qui leur sont imposées en matière de capital et de surplus à la clôture de l'exercice 2024.

Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

En janvier 2025, le comité de gouvernance, de gestion des talents et de rémunération, qui a pris en charge les responsabilités qui étaient auparavant assumées par le comité de retraite de Loblaw, et le comité de gouvernance, des ressources humaines, de mise en candidature et de rémunération de GWL (collectivement, les « comités ») veillent sur les régimes de retraite de la société et de Loblaw. Les comités aident le Conseil de la société et celui de Loblaw à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et prévoient le versement de prestations généralement fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur des évaluations réglementaires de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité pour lesquelles les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujetti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies. La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur.

La société, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 53 000 employés y participant (53 000 en 2023). La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives (voir la note 28).

En 2025, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES Le tableau suivant résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	Aux		31 déc. 2023	
	31 déc. 2024		Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
(en millions de dollars)				
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 514) \$	— \$	(1 480) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(154)	(108)	(157)	(116)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	(1 668) \$	(108) \$	(1 637) \$	(116) \$
Juste valeur des actifs des régimes	1 889	—	1 793	—
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	221 \$	(108) \$	156 \$	(116) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(14)	—	(13)	—
Total des surplus nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies	207 \$	(108) \$	143 \$	(116) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 19)	370 \$	— \$	309 \$	— \$
Autres passifs (note 23)	(163) \$	(108) \$	(166) \$	(116) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

(en millions de dollars)	2024			2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 793 \$	— \$	1 793 \$	1 616 \$	— \$	1 616 \$
Cotisations de l'employeur	—	—	—	21	—	21
Cotisations des salariés	2	—	2	2	—	2
Prestations versées	(52)	—	(52)	(50)	—	(50)
Produits d'intérêts	81	—	81	86	—	86
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	69	—	69	121	—	121
Autres	(4)	—	(4)	(3)	—	(3)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 889 \$	— \$	1 889 \$	1 793 \$	— \$	1 793 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 637 \$	116 \$	1 753 \$	1 446 \$	119 \$	1 565 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	2	45	44	4	48
Coût financier	76	5	81	74	6	80
Prestations versées	(63)	(5)	(68)	(57)	(3)	(60)
Cotisations des salariés	2	—	2	2	—	2
(Gains actuariels) pertes actuarielles compris dans les autres éléments du résultat global	(27)	(10)	(37)	128	(10)	118
Solde à la clôture de l'exercice	1 668 \$	108 \$	1 776 \$	1 637 \$	116 \$	1 753 \$
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)						
	221 \$	(108) \$	113 \$	156 \$	(116) \$	40 \$
Variation des actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs						
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 \$	— \$	13 \$	265 \$	— \$	265 \$
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs	—	—	—	(267)	—	(267)
Charges d'intérêts sur les actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	1	—	1	15	—	15
Solde à la clôture de l'exercice	14 \$	— \$	14 \$	13 \$	— \$	13 \$
Total des surplus nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies						
	207 \$	(108) \$	99 \$	143 \$	(116) \$	27 \$

Pour l'exercice clos en 2024, le gain réel des actifs des régimes s'est établi à 150 millions de dollars (gain de 207 millions de dollars en 2023).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 49 % aux participants actifs aux régimes (51 % en 2023)
- 12 % aux participants aux régimes différés (12 % en 2023)
- 39 % aux retraités (37 % en 2023)

En 2025, la société prévoit verser des cotisations de montants négligeables (cotisations de montants négligeables en 2024) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies en raison de la position excédentaire de la situation de capitalisation totale des régimes de retraite. Le montant réel des cotisations pourrait différer de l'estimation en fonction de la situation de capitalisation des régimes, des évaluations actuarielles déposées, des nouvelles exigences réglementaires ou d'autres facteurs liés à ses régimes de retraite agréés à prestations définies.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2024			2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43 \$	2 \$	45 \$	44 \$	4 \$	48 \$
(Produit) coût financier net des actifs nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies	(4)	5	1	3	6	9
Autres	4	—	4	3	—	3
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	43 \$	7 \$	50 \$	50 \$	10 \$	60 \$

Le tableau suivant présente les gains actuariels comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2024			2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	69 \$	— \$	69 \$	121 \$	— \$	121 \$
Ajustements liés à l'expérience	5	2	7	(20)	12	(8)
Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	—	7	7	35	8	43
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾	22	1	23	(143)	(10)	(153)
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs ⁱ⁾	—	—	—	267	—	267
Total des gains actuariels nets comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	96 \$	10 \$	106 \$	260 \$	10 \$	270 \$
Charges d'impôt sur le résultat liées aux gains actuariels (note 7)	(25)	(3)	(28)	(69)	(2)	(71)
Gains actuariels, déduction faite des charges d'impôt sur le résultat	71 \$	7 \$	78 \$	191 \$	8 \$	199 \$

i) Les gains actuariels et la variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation des taux d'actualisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente le cumul des gains actuariels avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars)	2024			2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	289 \$	137 \$	426 \$	29 \$	127 \$	156 \$
Gains actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice, avant impôt	96	10	106	260	10	270
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	385 \$	147 \$	532 \$	289 \$	137 \$	426 \$

DÉTAIL DES ACTIFS DES RÉGIMES Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Aux		31 déc. 2023	
	31 déc. 2024			
Titres de capitaux propres				
Canadiens – fonds en gestion commune	25 \$	1 %	23 \$	1 %
Étrangers – fonds en gestion commune	853	45 %	794	45 %
Total des titres de capitaux propres	878 \$	46 %	817 \$	46 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe – titres d'État	600 \$	32 %	562 \$	31 %
– titres de sociétés	171	9 %	152	9 %
Total des titres de créance	771 \$	41 %	714 \$	40 %
Autres placements	235 \$	12 %	221 \$	12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 \$	1 %	41 \$	2 %
Total	1 889 \$	100 %	1 793 \$	100 %

À la clôture des exercices 2024 et 2023, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de GWL, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe, et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimées en moyennes pondérées) :

	2024		2023	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,70 %	4,70 %	4,60 %	4,60 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	4 % pour 2023 et 3 % par la suite	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,60 %	4,60 %	5,30 %	5,30 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	4,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle

s. o. – sans objet

i) Une table de mortalité ajustée du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes et les données réelles de chaque régime.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2024 était de 13,7 ans (14,0 ans en 2023).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 5,10 % à la clôture de l'exercice 2024, et il devrait augmenter à 5,30 % à la clôture de l'exercice 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES Le tableau suivant présente les principales hypothèses pour 2024 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
	Obligations au titre des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies
Augmentation (diminution) (en millions de dollars)		
Taux d'actualisation	4,70 %	4,70 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(197) \$	(12) \$
d'une diminution de 1 %	243 \$	15 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé		5,10 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	9 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	(8) \$
Taux de mortalité		
Incidence : d'une augmentation d'un an de l'espérance de vie	31 \$	1 \$
d'une diminution d'un an de l'espérance de vie	(29) \$	(1) \$

s. o. – sans objet

Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Les accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, ainsi que les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives en 2024 au titre de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres s'est élevée à 82 millions de dollars (87 millions de dollars en 2023).

Le tableau suivant présente la valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Fournisseurs et autres passifs	13 \$	11 \$
Autres passifs (note 23)	6 \$	8 \$
Surplus d'apport	140 \$	143 \$

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de GWL et de Loblaw sont présentés en détail ci-dessous.

RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS La société maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant au plus 6 453 726 de ses actions ordinaires.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant au plus 28 137 162 de ses actions ordinaires.

L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

	2024		2023	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	1 695 657	110,68 \$	1 648 766	106,38 \$
Attribution	112 657	178,19 \$	114 510	169,85 \$
Exercice (note 24)	(473 046)	100,98 \$	(67 619)	105,97 \$
Expiration	(14 476)	112,52 \$	—	— \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	1 320 792	119,90 \$	1 695 657	110,68 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	749 404	106,73 \$	911 368	102,56 \$

Les options sur actions en cours de GWL au 31 décembre 2024 se résument comme suit :

	2024				
	Options en cours		Options exerçables		
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
93,17 \$ - 102,51 \$	490 272	3	98,49 \$	331 405	97,35 \$
102,52 \$ - 104,48 \$	387 194	2	104,15 \$	282 131	104,15 \$
104,49 \$ - 190,66 \$	443 326	4	157,32 \$	135 868	134,93 \$
	1 320 792		119,90 \$	749 404	106,73 \$

En 2024, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 195,09 \$ (164,39 \$ en 2023) par action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 48 millions de dollars (7 millions de dollars en 2023).

La juste valeur des options sur actions attribuées par GWL en 2024 s'est élevée à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2023). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours des exercices clos au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2024	2023
Taux de rendement en dividende attendu	1,6 %	1,6 %
Volatilité attendue du cours de l'action	20,1 % - 21,8 %	19,3 % - 21,2 %
Taux d'intérêt sans risque	3,3 % - 3,7 %	3,4 % - 3,6 %
Durée de vie attendue des options	5,0 - 6,6 ans	5,0 - 6,6 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 1,1 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2024 (1,3 % en 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2024		2023	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	5 496 224	79,89 \$	5 782 615	71,07 \$
Attribution	505 535	147,68 \$	857 666	118,94 \$
Exercice	(2 178 132)	67,69 \$	(984 923)	61,48 \$
Renonciation/annulation	(217 306)	97,56 \$	(159 134)	83,80 \$
Expiration	(14 133)	59,00 \$	—	— \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	3 592 188	95,85 \$	5 496 224	79,89 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 204 271	78,58 \$	2 321 812	67,05 \$

Les informations sur les options sur actions en cours de Loblaw au 31 décembre 2024 se résument comme suit :

	2024				
	Options en cours			Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
55,18 \$ - 70,13 \$	1 431 486	2	64,96 \$	789 872	64,59 \$
70,14 \$ - 117,72 \$	953 973	4	98,25 \$	293 674	99,42 \$
117,73 \$ - 179,77 \$	1 206 729	6	130,58 \$	120 725	119,43 \$
	3 592 188		95,85 \$	1 204 271	78,58 \$

En 2024, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 153,42 \$ par action ordinaire (120,31 \$ en 2023) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 147 millions de dollars (61 millions de dollars en 2023).

La juste valeur des options sur actions attribuées par Loblaw en 2024 s'est élevée à 15 millions de dollars (21 millions de dollars en 2023). Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par Loblaw au cours des exercices clos comme il est indiqué au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2024	2023
Taux de rendement en dividende attendu	1,2 %	1,5 %
Volatilité attendue du cours de l'action	17,6 % - 22,0 %	19,4 % - 22,5 %
Taux d'intérêt sans risque	3,1 % - 3,8 %	3,0 % - 4,2 %
Durée de vie attendue des options	3,8 - 6,2 ans	3,8 - 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 10,0 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2024 (11,0 % en 2023).

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES L'activité des régimes d'UATI de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2024	2023	2024	2023
UATI en cours à l'ouverture de l'exercice	22 400	25 499	752 848	716 827
Attribution	4 768	8 127	159 940	252 588
Réinvestissement	323	384	5 678	10 481
Règlement	(7 726)	(10 655)	(291 741)	(204 779)
Renonciation	(1 061)	(955)	(39 328)	(22 269)
UATI en cours à la clôture de l'exercice	18 704	22 400	587 397	752 848

La juste valeur des UATI de GWL et de Loblaw attribuées en 2024 s'est établie respectivement à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2023) et à 25 millions de dollars (30 millions de dollars en 2023).

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT L'activité des régimes d'UAR de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2024	2023	2024	2023
UAR en cours à l'ouverture de l'exercice	110 100	144 083	576 075	648 199
Attribution	37 071	33 951	304 972	319 671
Réinvestissement	1 331	1 988	4 345	8 707
Règlement	(75 542)	(69 915)	(415 374)	(376 108)
Renonciation	(6)	(7)	(30 849)	(24 394)
UAR en cours à la clôture de l'exercice	72 954	110 100	439 169	576 075

La juste valeur des UAR de GWL et de Loblaw attribuées en 2024 s'est établie respectivement à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2023) et à 18 millions de dollars (20 millions de dollars en 2023).

RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS À MÊME LES ACTIONS DÉTENUES EN FIDUCIE Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les exercices clos indiqués :

(nombre d'attributions)	2024	2023
Règlement	83 268	80 570
Attributions libérées des fiducies (note 24)	83 268	80 570

En 2024, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2023) des résultats non distribués et à une augmentation de 2 millions de dollars du capital social (1 million de dollars en 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS L'activité des régimes d'UAD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2024	2023	2024	2023
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	164 480	161 207	351 636	325 231
Attribution	7 847	10 107	18 173	21 458
Réinvestissement	2 592	2 736	3 149	4 947
Règlement	—	(9 570)	(47 289)	—
UAD en cours à la clôture de l'exercice	174 919	164 480	325 669	351 636

La juste valeur des UAD de GWL et de Loblaw attribuées en 2024 s'est établie respectivement à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2023) et à 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023).

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES DIRIGEANTS L'activité des régimes d'UADD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	GWL		Loblaw	
	2024	2023	2024	2023
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	46 066	45 273	38 340	65 498
Attribution	—	—	2 671	3 303
Réinvestissement	697	793	357	888
Règlement	(1 721)	—	(1 677)	(31 339)
Renonciation	—	—	—	(10)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	45 042	46 066	39 691	38 340

Aucune UADD de GWL n'a été attribuée en 2024 et en 2023. La juste valeur des UADD de Loblaw attribuées en 2024 était négligeable (négligeable en 2023).

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT DE PARTS Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 744 697 parts, tel qu'il a été approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 29 avril 2015. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranches sur une période de quatre ans.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2024		2023	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	164 300	11,92 \$	253 154	12,01 \$
Exercice	(64 000)	11,92 \$	(88 823)	12,17 \$
Expiration	—	— \$	(31)	13,93 \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	100 300	11,92 \$	164 300	11,92 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	100 300	11,92 \$	164 300	11,92 \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2024	2023
Taux de distribution attendu	5,7 %	5,4 %
Volatilité attendue du cours de la part	14,5 %	11,3 %
Taux d'intérêt sans risque	0,03 %	0,06 %
Durée de vie attendue des options	0,1 an	0,1 an

RÉGIME DE PARTS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part de fiducie à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis à la clôture des exercices 2024 et 2023.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2024	2023
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	265 338	271 147
Attribution	119 867	128 795
Réinvestissement	15 544	16 361
Exercice	(96 610)	(96 308)
Renonciation	(28 638)	(54 657)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	275 501	265 338

RÉGIMES D'UNITÉS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES RÉGLÉES EN PARTS Aux termes du régime d'UTIRP, certains employés se voient attribuer des UTIRP, qui sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. En général, les droits rattachés aux UTIRP deviennent entièrement acquis trois ans après la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. À la clôture de l'exercice 2024, 1 573 240 droits rattachés aux UTIRP avaient été acquis, mais étaient encore assujettis à des restrictions relatives à la cession (1 503 185 en 2023).

Le tableau qui suit résume l'activité du régime d'UTIRP de Propriétés de Choix pour les unités dont les droits n'ont pas encore été acquis :

(nombre d'attributions)	2024	2023
UTIRP en cours à l'ouverture de l'exercice	705 401	666 719
Attribution	304 610	240 893
Renonciation	(10 486)	(4 942)
Unités aux droits acquis	(228 444)	(197 269)
UTIRP en cours à la clôture de l'exercice	771 081	705 401

RÉGIME DE PARTS ATTRIBUÉES AU RENDEMENT Les PAR donnent le droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix ait atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PAR n'était acquis à la clôture des exercices 2024 et 2023.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité du régime de PAR de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2024	2023
PAR en cours à l'ouverture de l'exercice	256 674	238 418
Attribution	94 335	97 056
Réinvestissement	14 000	14 148
Exercice	(116 832)	(107 057)
Renonciation	(14 562)	(19 737)
Ajout attribuable à un facteur de rendement	19 918	33 846
PAR en cours à la clôture de l'exercice	253 533	256 674

RÉGIME DE PARTS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES FIDUCIAIRES Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix qui ne font pas partie de la direction doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de PD et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture. Tous les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de leur attribution. Toutefois, les parts ne peuvent être exercées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD de Propriétés de Choix :

(nombre d'attributions)	2024	2023
PD à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	559 380	506 556
Attribution	110 696	111 047
Réinvestissement	33 565	30 029
Exercice	—	(88 252)
PD à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	703 641	559 380

Note 28. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2024	2023
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	7 985 \$	7 693 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 26) ^{i, ii)}	157	155
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme (note 26)	31	52
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	76	82
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(128)	(133)
Charges au titre des avantages du personnel	8 121 \$	7 849 \$

- i) Inclut un montant de 39 millions de dollars (35 millions de dollars en 2023) au titre des cotisations versées par la société à des régimes de retraite à cotisations définies.
- ii) Inclut un montant de 69 millions de dollars (69 millions de dollars en 2023) au titre des cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs, dont un montant de 68 millions de dollars (69 millions de dollars en 2023) est lié au RRECC.

Note 29. Contrats de location

La société loue certains des magasins de vente au détail et des centres de distribution de Loblaw, des locaux à bureaux, des véhicules à passagers, des remorques et du matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail de Loblaw constituent une part importante du portefeuille de location de la société. En général, ces contrats ont une durée contractuelle initiale se situant entre 10 et 15 ans, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les immeubles sont détenus pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins de Loblaw.

À TITRE DE PRENEUR

Actifs au titre de droits d'utilisation Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

(en millions de dollars)	2024			2023		
	Immeubles	Autres	Total	Immeubles	Autres	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 176 \$	185 \$	7 361 \$	6 456 \$	131 \$	6 587 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	468	17	485	215	29	244
Prolongation de contrats de location et autres éléments	724	(3)	721	577	25	602
Baux résiliés	(49)	—	(49)	(72)	—	(72)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente (note 13)	(12)	—	(12)	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	8 307 \$	199 \$	8 506 \$	7 176 \$	185 \$	7 361 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 849 \$	104 \$	2 953 \$	2 297 \$	82 \$	2 379 \$
Amortissement	652	23	675	628	22	650
Pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) nettes (note 14)	7	—	7	(4)	—	(4)
Baux résiliés	(49)	—	(49)	(72)	—	(72)
Solde à la clôture de l'exercice	3 459 \$	127 \$	3 586 \$	2 849 \$	104 \$	2 953 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	4 848 \$	72 \$	4 920 \$	4 327 \$	81 \$	4 408 \$

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

(en millions de dollars)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 443 \$	5 158 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	641	371
Prolongation de contrats de location et autres éléments	624	568
Paiements au titre de la location	(908)	(861)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 6)	236	207
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente (note 13)	(14)	—
Solde à la clôture de l'exercice	6 022 \$	5 443 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 045 \$	880 \$
Obligations locatives	4 977	4 563
Total des obligations locatives	6 022 \$	5 443 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation de trésorerie Le tableau qui suit présente les obligations découlant de contrats de location contractuelles non actualisées futures.

	Montant exigible pour chaque exercice						Aux	
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	31 déc. 2024	31 déc. 2023
(en millions de dollars)							Total	Total
Obligations découlant de contrats de location	1 031 \$	878 \$	768 \$	613 \$	547 \$	2 404 \$	6 241 \$	5 590 \$

Au 31 décembre 2024, la société avait aussi des engagements de 552 millions de dollars (717 millions de dollars au 31 décembre 2023) liés à des contrats de location non encore en vigueur.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2024, un montant de 44 millions de dollars (45 millions de dollars en 2023) a été comptabilisé dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements variables au titre de la location La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2024, des paiements variables au titre de la location de 255 millions de dollars (237 millions de dollars en 2023) ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de prolongation La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail de Loblaw sont assortis d'options de prolongation. Au 31 décembre 2024, environ 20 % (16 % au 31 décembre 2023) des obligations locatives avaient trait à des options de prolongation pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 31 décembre 2024, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 7 milliards de dollars (7 milliards de dollars au 31 décembre 2023) se rapportaient à des options de prolongation pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2024, la société a cédé puis reloué trois immeubles de commerce de détail et deux centres de distribution (dix-huit immeubles de commerce de détail et deux centres de distribution en 2023) pour un produit de 180 millions de dollars (184 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé un profit de 25 millions de dollars (profit de 27 millions de dollars en 2023) dans les frais de vente et charges générales et administratives.

À TITRE DE BAILLEUR

Contrats de location simple En 2024, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 398 millions de dollars (378 millions de dollars en 2023), dont une tranche de 19 millions de dollars (20 millions de dollars en 2023) provient de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes de contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux	
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	31 déc. 2024	31 déc. 2023
(en millions de dollars)							Total	Total
Produits tirés des contrats de location simple	398 \$	359 \$	309 \$	261 \$	200 \$	848 \$	2 375 \$	2 052 \$

La société loue à des tierces parties certains terrains et bâtiments dont la valeur comptable nette s'établissait à 781 millions de dollars au 31 décembre 2024 (849 millions de dollars en 2023).

Note 30. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	31 déc. 2024				31 déc. 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Coût amorti :								
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	— \$	— \$	260 \$	260 \$	— \$	— \$	205 \$	205 \$
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Titres à long terme ⁱ⁾	120	—	—	120	201	—	—	201
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	1	—	1	—	8	—	8
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dépôts de garantie	38	—	—	38	38	—	—	38
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	—	—	163	163	—	—	161	161
Placement dans des titres immobiliers ⁱ⁾	—	203	—	203	—	238	—	238
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	15	134	149	—	17	95	112
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	11	—	11	—	8	2	10
Passifs financiers								
Coût amorti :								
Dette à long terme	—	9 216	6 811	16 027	—	8 627	6 599	15 226
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	255	255	—	—	370	370
Certains autres passifs ^{i), ii)}	—	—	813	813	—	—	807	807
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	16	16	—	—	4	4
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Passif lié aux parts de fiducie	3 715	—	—	3 715	3 881	—	—	3 881
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	2	6	8	4	4	—	8

i) Inscrits aux bilans consolidés sous le poste « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

En 2024, un profit de 10 millions de dollars (perte de 3 millions de dollars en 2023) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. De plus, un profit net de 186 millions de dollars (139 millions de dollars en 2023) a été comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Placement dans des titres immobiliers Le 31 mars 2022, Propriétés de Choix a cédé ses participations dans un portefeuille de six actifs de bureaux à Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied »). La contrepartie reçue comprenait 11 809 145 parts de société en commandite échangeables de catégorie B d'Allied Properties Exchangeable Limited Partnership (les « parts de catégorie B d'Allied »), une entité affiliée à Allied, dont la juste valeur s'établissait à 551 millions de dollars à la date de la transaction. La contrepartie comprenait également un billet à ordre d'une juste valeur de 193 millions de dollars (valeur nominale de 200 millions de dollars), qu'Allied a remboursé le 29 décembre 2023. Les parts de catégorie B d'Allied sont échangeables contre des parts de fiducie cotées en bourse d'Allied (les « parts d'Allied »), et économiquement équivalentes à celles-ci, et étaient accompagnées d'un nombre correspondant de parts à droit de vote spécial d'Allied. L'échange des parts de catégorie B d'Allied contre des parts d'Allied n'est soumis à aucune restriction, mais les parts d'Allied (si elles sont échangées) sont assujetties à une convention de blocage à compter de la clôture de la transaction, de sorte que 25 % des parts de catégorie B d'Allied ou des parts d'Allied, selon le cas, seront libérées du blocage tous les trois mois suivant le premier anniversaire de la clôture de la transaction. À la clôture de l'exercice 2024, aucune part de catégorie B n'était assujettie à une convention de blocage (2 952 286 parts au 31 décembre 2023). En tant que porteur de parts de catégorie B d'Allied, Propriétés de Choix a droit aux distributions versées par Allied.

Les parts de catégorie B d'Allied sont comptabilisées à leur juste valeur selon le cours de marché des parts cotées en bourse d'Allied, et elles sont incluses au poste « Placement dans des titres immobiliers » du tableau précédent. À la clôture de l'exercice 2024, Propriétés de Choix détenait 11 809 145 parts de catégorie B d'Allied d'une valeur de 203 millions de dollars (238 millions de dollars au 31 décembre 2023). En 2024, une perte liée à la juste valeur de 36 millions de dollars (64 millions de dollars en 2023) a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations corporelles. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

	2024		
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	1 \$	(1) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	4	(3)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	4	(4)	1
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(15)	(12)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(10) \$	(13) \$	(1) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	5 \$	— \$	26 \$
Autres dérivés non financiers	—	—	2
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	5 \$	— \$	28 \$
Total des dérivés	(5) \$	(13) \$	27 \$

i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 11 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.

ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. En 2024, la Banque PC a réglé la totalité de ses contrats à terme sur obligations en cours.

iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses de taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 76 millions de dollars à titre d'actifs dérivés et d'une valeur notionnelle de 75 millions de dollars à titre de passifs dérivés, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs et les autres passifs.

iv) En 2023, Loblaw a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	7 \$	(2) \$	2 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	11	(4)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	8	(6)	2
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(4)	(4)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	11 \$	(1) \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(3) \$	— \$	(4) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	—	(7)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(7) \$	— \$	(11) \$
Total des dérivés	4 \$	(1) \$	(11) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 9 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. En 2023, la Banque PC a réglé la totalité de ses contrats à terme sur obligations en cours.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses de taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt à titre d'actifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 79 millions de dollars, et à titre de passifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 109 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs et les autres passifs. En 2023, Propriétés de Choix a également conclu des swaps de devises pour couvrir le risque de change associé au montant équivalent en dollars américains prélevé sur sa facilité de crédit. Les swaps sur devises sont arrivés à échéance en 2023 et les emprunts en dollars américains ont été remboursés.
- iv) En 2023, Loblaw a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée à certains risques. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après :

RISQUE DE LIQUIDITÉ Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable pour ses activités relatives aux cartes de crédit. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Analyse des échéances Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants (à l'exclusion des obligations locatives — voir la note 29) au 31 décembre 2024 :

(en millions de dollars)	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total ⁱ⁾
Dette à long terme, y compris les paiements d'intérêts ⁱⁱ⁾	1 683 \$	1 700 \$	2 443 \$	2 538 \$	2 689 \$	9 915 \$	20 968 \$
Fournisseurs et autres passifs	7 894	—	—	—	—	—	7 894
Contrats de change à terme	310	—	—	—	—	—	310
Dette à court terme (note 11)	800	—	—	—	—	—	800
Passifs financiers (note 23)	66	60	59	52	56	218	511
Dépôts à vue de clients	353	—	—	—	—	—	353
Participation des pharmaciens propriétaires	255	—	—	—	—	—	255
Certains autres passifs	3	—	—	—	—	—	3
Total	11 364 \$	1 760 \$	2 502 \$	2 590 \$	2 745 \$	10 133 \$	31 094 \$

- i) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle.
- ii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2024.

RISQUE DE CRÉDIT La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement de Loblaw, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés avoisine la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits aux bilans consolidés (voir la note 30).

Voir les notes 10 et 11 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des autres créances de la société et des créances sur cartes de crédit de Loblaw, respectivement, dont il est question ci-dessus.

RISQUE LIÉ AU COURS DES PARTS DE FIDUCIE La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la valeur de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts de fiducie, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'une augmentation de 277 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une hausse (diminution) de 6 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

RISQUE DE CHANGE La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours du change.

PRIX DES MARCHANDISES Loblaw est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de Loblaw. Loblaw gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. Loblaw estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait à la clôture de 2024, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 5 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 32. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclamaient des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesses à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesses ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, Loblaw a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, Loblaw n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. Loblaw n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. L'arrangement portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de l'arrangement, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants en alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Loblaw ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Loblaw paieront chacune une part du règlement; la société paiera 247 millions de dollars et Loblaw, 253 millions de dollars. Loblaw recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. L'accord de règlement est assujetti à l'approbation des tribunaux. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société (le « recours collectif des distributeurs indépendants »). Il est trop tôt pour prédire l'issue du recours collectif des distributeurs indépendants, mais la société n'estime pas que la résolution ultime de cette poursuite aura des incidences défavorables importantes sur sa situation financière ou ses perspectives. Par suite de l'admission de leur participation à l'arrangement de fixation des prix et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit une demande entre défendeurs contre la société et Loblaw, et la société et Loblaw jugent cette demande entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que cette réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022 (voir la note 19). De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

DISPOSITIONS D'INDEMNISATION De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 33. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffrait à environ 416 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024 (379 millions de dollars en 2023). De plus, Loblaw et Propriétés de Choix ont donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES Loblaw a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2024, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2023) et un montant total de 476 millions de dollars (476 millions de dollars en 2023) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2024, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé un montant négligeable (13 millions de dollars en 2023) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 22). À la clôture de l'exercice 2024, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2023) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2023) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de Loblaw. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à Loblaw et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Loblaw garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE À la clôture de l'exercice 2024, Loblaw avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 94 millions de dollars (93 millions de dollars en 2023), dont un montant négligeable (montant négligeable en 2023) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

SERVICES FINANCIERS Loblaw a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. À la clôture de l'exercice 2024, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2023).

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, ce qui représente environ 9 % (9 % en 2023) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 72 millions de dollars (77 millions de dollars en 2023) (voir la note 11).

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. À la clôture de l'exercice 2024, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait à 37 millions de dollars (38 millions de dollars en 2023). La facilité de crédit et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

Note 34. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington, d'un total de 76 697 812 actions ordinaires de GWL, soit environ 59,0 % des actions ordinaires en circulation de GWL (58,0 % en 2023).

Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2023, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée en 2023 du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 41 millions de dollars. Associated British Foods plc n'était pas une partie liée de la société en 2024.

FONDS DE CAPITAL DE RISQUE En 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque I. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue le commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif est le même que celui du fonds de capital de risque I. Loblaw détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé totalisant 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

INVESTISSEMENT CONJOINT En 2024, GWL et deux filiales de Wittington ont investi conjointement 14 millions de dollars (10 millions de dollars américains) dans une société tierce, investissement auquel la société a contribué à hauteur de 6 millions de dollars (4 millions de dollars américains).

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 26.

QUESTIONS FISCALES À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables relativement aux sociétés affiliées.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres des équipes de direction de GWL, de Loblaw et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2024	2023 ⁱ⁾
Salaires, jetons de présence et autres avantages du personnel à court terme	15 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	12	13
Rémunération totale	27 \$	30 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 35. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits dans la catégorie « Siège social de GWL ».

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des méthodes comptables significatives de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du résultat d'exploitation diminué des éléments d'ajustement et avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »). Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	2024						2023					
	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Produits	61 014	\$ 1 369	\$ 62 383	\$ (775)	\$ —	\$ 61 608	59 529	\$ 1 335	\$ 60 864	\$ (740)	\$ —	\$ 60 124
Coût des stocks vendus	41 288	9	41 297	—	—	41 297	40 492	21	40 513	—	—	40 513
Frais de vente et charges générales et administratives	15 832	280	16 112	(455)	278	15 935	15 341	313	15 654	(456)	50	15 248
Résultat d'exploitation	3 894	\$ 1 080	\$ 4 974	\$ (320)	\$ (278)	\$ 4 376	3 696	\$ 1 001	\$ 4 697	\$ (284)	\$ (50)	\$ 4 363
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	821	296	1 117	(149)	4	972	803	204	1 007	(116)	(2)	889
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 073	\$ 784	\$ 3 857	\$ (171)	\$ (282)	\$ 3 404	2 893	\$ 797	\$ 3 690	\$ (168)	\$ (48)	\$ 3 474
Résultat d'exploitation	3 894	\$ 1 080	\$ 4 974	\$ (320)	\$ (278)	\$ 4 376	3 696	\$ 1 001	\$ 4 697	\$ (284)	\$ (50)	\$ 4 363
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 966	4	2 970				2 906	3	2 909			
Éléments d'ajustement ⁱ⁾	156	(119)	37				37	(64)	(27)			
Montant ajusté du BAIIAⁱ⁾	7 016	\$ 965	\$ 7 981				6 639	\$ 940	\$ 7 579			

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA :

(en millions de dollars)	2024			2023		
	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	129	\$ —	\$ 129	—	\$ —	\$ —
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	36	36	—	64	64
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	23	—	23	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(116)	(116)	—	(128)	(128)
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	3	—	3	9	—	9
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(3)	—	(3)	(12)	—	(12)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(5)	—	(5)	16	—	16
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	(155)	—	(155)	24	—	24
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	164	—	164	—	—	—
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	(39)	(39)	—	—	—
Éléments d'ajustement	156	(119)	37	37	(64)	(27)

Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	2024			2023		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination des produits locatifs intragroupe	(788) \$	16 \$	— \$	(752) \$	(19) \$	— \$
Élimination des contrats de location internes	13	(44)	(136)	12	(97)	(120)
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(132)	—	—	(39)	—
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	—	10	—	—	(7)	—
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(49)	—	—	(29)	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(121)	2	—	(93)	3
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	(300)	—	—	(296)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	211	—	—	207
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	238	—	—	321
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	(164)	—	—	(231)
Total	(775) \$	(320) \$	(149) \$	(740) \$	(284) \$	(116) \$

(en millions de dollars)	Aux	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Total des actifs		
Loblaw	40 880 \$	38 979 \$
Propriétés de Choix	17 558	17 309
Total sectoriel	58 438	56 288
Siège social de GWL	12 376	12 507
Incidence de la consolidation	(19 378)	(19 025)
Chiffres consolidés	51 436 \$	49 770 \$

(en millions de dollars)	2024		2023	
	Dépenses d'investissement			
Loblaw	2 200 \$		2 109 \$	
Propriétés de Choix	354		459	
Total sectoriel	2 554		2 568	
Siège social de GWL	1		2	
Incidence de la consolidation	(160)		(191)	
Chiffres consolidés ¹⁾	2 395 \$		2 379 \$	

- i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Note 36. Événement postérieur à la date de clôture

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Le 12 février 2025, Propriétés de Choix a annoncé qu'elle hausserait sa distribution annuelle de 1,3 %, la portant ainsi à 0,77 \$ par part. Cette hausse prendra effet pour les porteurs de parts de Propriétés de Choix inscrits le 31 mars 2025.

Rétrospective des trois derniers exercices

Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

INFORMATIONS CONSOLIDÉESⁱ⁾

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	2022 (52 semaines)
Résultats d'exploitation			
Produits	61 608	60 124	57 048
Résultat d'exploitation	4 376	4 363	4 553
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱ⁾	7 401	6 953	6 551
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 611	2 532	2 407
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	972	889	913
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱⁱ⁾	1 146	1 120	1 022
Impôt sur le résultat	908	849	831
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ⁱⁱⁱ⁾	1 137	1 019	989
Bénéfice net (perte nette)	2 496	2 625	2 803
Activités poursuivies	2 496	2 625	2 809
Activités abandonnées ⁱⁱⁱ⁾	—	—	(6)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 359	1 540	1 822
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 315	1 496	1 772
Activités poursuivies	1 315	1 496	1 778
Activités abandonnées ⁱⁱⁱ⁾	—	—	(6)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱⁱⁱ⁾ lié aux activités poursuivies	1 597	1 467	1 432
Situation financière^{iv)}			
Immobilisations corporelles	12 686	11 857	11 130
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 362	10 888	11 380
Total des actifs	51 436	49 770	48 958
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	2 734	2 961	2 852
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	23 365	22 268	21 523
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 242	6 675	6 841
Total des capitaux propres	13 137	13 463	13 180
Flux de trésorerie			
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	6 065	5 851	4 912
Dépenses d'investissement	2 395	2 379	1 865
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire	9,80	10,75	12,16
Activités poursuivies	9,80	10,75	12,20
Activités abandonnées ⁱⁱⁱ⁾	—	—	(0,04)
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ⁱⁱⁱ⁾ lié aux activités poursuivies	11,93	10,54	9,81
Mesures et ratios financiers			
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾ (en pourcentage)	12,0	11,6	11,5
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱⁱⁱ⁾ (en pourcentage)	28,3	24,7	23,5
Montant ajusté du rendement du capital ⁱⁱⁱ⁾ (en pourcentage)	14,5	14,0	13,8

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire, à la page 176.

ii) Se reporter à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.

iii) En 2021, la société a finalisé la vente de ses activités de produits de boulangerie de Weston Foods. La participation de la société dans Weston Foods était présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats de 2022 de la société. L'information est incluse dans le Rapport annuel de 2022 de la société, qui est disponible sur le site Web de la société (www.weston.ca).

iv) Compte tenu des activités abandonnées.

Rétrospective des trois derniers exercices

INFORMATIONS SECTORIELLESⁱ⁾

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

		2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	2022 (52 semaines)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION				
Produits	Loblaw	61 014	59 529	56 504
	Propriétés de Choix	1 369	1 335	1 265
	Incidence de la consolidation	(775)	(740)	(721)
	Siège social de GWL	—	—	—
	Chiffres consolidés	61 608	60 124	57 048
Résultat d'exploitation	Loblaw	3 894	3 696	3 334
	Propriétés de Choix	1 080	1 001	1 083
	Incidence de la consolidation	(320)	(284)	159
	Siège social de GWL	(278)	(50)	(23)
	Chiffres consolidés	4 376	4 363	4 553
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱ⁾	Loblaw	7 016	6 639	6 173
	Propriétés de Choix	965	940	897
	Incidence de la consolidation	(561)	(579)	(503)
	Siège social de GWL	(19)	(47)	(16)
	Chiffres consolidés	7 401	6 953	6 551
Montant ajusté de la marge du BAIIA (en pourcentage)ⁱⁱ⁾	Loblaw	11,5	11,2	10,9
	Chiffres consolidés			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	Loblaw	2 966	2 906	2 795
	Propriétés de Choix	4	3	3
	Incidence de la consolidation	(362)	(380)	(395)
	Siège social de GWL	3	3	4
	Chiffres consolidés	2 611	2 532	2 407
SITUATION FINANCIÈRE				
Total des actifs	Loblaw	40 880	38 979	38 147
	Propriétés de Choix	17 558	17 309	16 820
	Incidence de la consolidation	(19 378)	(19 025)	(18 683)
	Siège social de GWL	12 376	12 507	12 674
	Chiffres consolidés	51 436	49 770	48 958
FLUX DE TRÉSORERIE				
Dépenses d'investissement	Loblaw	2 200	2 109	1 571
	Propriétés de Choix	354	459	335
	Incidence de la consolidation	(160)	(191)	(42)
	Siège social de GWL	1	2	1
	Chiffres consolidés ⁱⁱⁱ⁾	2 395	2 379	1 865

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 176.

ii) Se reporter à la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de 2024 de la société.

iii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude. Les dépenses d'investissement de Loblaw pour l'exercice 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Glossaire

Terme	Définition
Achalandage en magasin	Nombre de clients se présentant dans les magasins de l'ensemble des bannières de Loblaw.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, moins les participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, moins les dividendes sur les actions privilégiées.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'effet des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'effet des éléments dilutifs.
Capital sous gestion	Total de la dette, majoré du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw tiré de magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation.
Conversion	Magasin portant une bannière de Loblaw puis converti en une autre bannière de Loblaw.
Dépenses d'investissement	Somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, des entrées d'immobilisations incorporelles, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude, le cas échéant (voir les notes 14, 15 et 17 des états financiers consolidés de la société).
Exercice	L'exercice de la société se termine le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre, qui compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 comptaient chacun 52 semaines.
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les intérêts payés et le montant net des paiements au titre de la location (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix	Bénéfice net (perte nette) de Propriétés de Choix, ajusté(e) pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de Propriétés de Choix sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Marge brute du secteur Vente au détail	Produits du secteur Vente au détail de Loblaw, diminués du coût des stocks vendus.
Marge brute du secteur Vente au détail exprimée en pourcentage	Marge brute du secteur Vente au détail de Loblaw, divisée par les produits du secteur Vente au détail de Loblaw.
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à Loblaw et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	Montant de l'impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des charges financières nettes courantes de la société (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).

Glossaire

Terme	Définition
Montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat	Montant ajusté du résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 3.4, « Situation financière », et la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majorée des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme (voir la rubrique 3.4, « Situation financière », et la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 13, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail de Loblaw divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail de Loblaw.
Résultat d'exploitation	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	L'apport à la performance financière de la société provenant de la participation lui donnant le contrôle qu'elle détient dans Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse, compte tenu de l'incidence de la consolidation (voir les notes 2 et 5 des états financiers consolidés de la société).
Superficie de vente au détail, en pieds carrés	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par Loblaw, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
Taille du panier d'épicerie	Valeur en dollars des produits vendus dans le cadre d'une seule transaction de vente au détail de Loblaw.
Taux de croissance moyen composé	Mesure de la croissance annualisée sur une période plus longue qu'un exercice. Il correspond au taux de croissance annuel sur une période de deux ans, soit de 2022 à 2024.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, moins les participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Total des capitaux propres, moins les actions privilégiées en circulation et les participations ne donnant pas le contrôle.

Répertoire de la société

Conseil d'administration

Galen G. Weston, B.A., M.B.A.

Président du Conseil et chef de la direction de la société; président du Conseil, Les Compagnies Loblaw Limitée; président du Conseil, Wittington Investments, Limited; président du Conseil, Banque le Choix du Président; président, Weston Family Foundation, ancien président du Conseil et fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix.

M. Marianne Harris, B.Sc., J.D., M.B.A.^{1), 2)}

Administratrice de sociétés; ancienne présidente et directrice générale des services bancaires d'investissement et aux entreprises, Merrill Lynch Canada Inc., ancienne directrice du groupe institutions financières, Amériques, Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith; administratrice, Les Compagnies Loblaw Limitée; administratrice, Financière Sun Life inc.; administratrice, Conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public; ancienne administratrice, Hydro One Inc./Hydro One Limited; ancienne présidente du Conseil, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM); membre du conseil consultatif du doyen, Schulich School of Business; ancienne membre du conseil consultatif, Hennick Centre for Business and Law.

Nancy H.O. Lockhart, O. Ont.^{1), 2)}

Administratrice de sociétés; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; administratrice, Atrium Mortgage Investment Corporation; présidente émérite, Crow's Theatre Company; ancienne chef de l'administration, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Corporation Shoppers Drug Mart; ancienne présidente du Conseil, Ontario Science Centre, Canadian Film Centre et Alignvest Student Housing; ancienne administratrice, Conservatoire royal de musique; ancienne présidente, Canadian Club of Toronto; ancienne administratrice, Les Compagnies Loblaw Limitée, Gluskin Shelf & Associates Inc., Barrick Gold Corporation, Société d'assurance-dépôts du Canada, Centre for Addiction and Mental Health Foundation et Loran Scholars Foundation.

Sarabjit (Sabi) S. Marwah^{1), 2)}

Administrateur de sociétés; ancien membre du Sénat du Canada; ancien vice-président du Conseil et chef de l'exploitation, La Banque de Nouvelle-Écosse; administrateur, Cineplex Inc.; administrateur, ONEX Ltd.; membre, Waugh Family Foundation; ancien administrateur, TELUS Corporation; ancien fiduciaire et président du Conseil, Hospital for Sick Children; ancien président du Conseil, Humber River Regional Hospital; ancien membre du conseil d'administration, C.D. Howe Institute, Toronto International Film Festival et Torstar Corporation.

Gordon M. Nixon, C.M., O. Ont.^{1), 2)}

Administrateur de sociétés; président du Conseil, BCE Inc. et administrateur, BlackRock Inc.; ancien président et chef de la direction, Banque Royale du Canada; membre du conseil consultatif, KingSett Canadian Real Estate Income Fund L.P.; fiduciaire, Art Gallery of Ontario.

Barbara G. Stymiest, C.M., F.C.P.A.^{1), 2)}

Administratrice de sociétés; vice-présidente, Age-Well NCE Inc.; administratrice, Banque le Choix du Président; membre du Conseil, Resolution Re Ltd.; ancienne chef de groupe, Banque Royale du Canada; ancienne chef de la direction, Groupe TMX Inc.; ancienne vice-présidente exécutive et chef des finances, BMO Marchés des capitaux; ancienne associée, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.; ancienne administratrice, Blackberry Limited et Financière Sun Life inc.

Cornell Wright, J.D., M.B.A.

Président et administrateur, Wittington Investments, Limited; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; administrateur, Les Compagnies Loblaw Limitée; administrateur, BCE Inc.; fiduciaire, Réseau universitaire de santé; cadre en résidence, membre du conseil consultatif du doyen, Rotman School of Management de l'Université de Toronto; ancien président du Conseil, Ballet national du Canada.

1) Comité d'audit

2) Comité de gouvernance, des ressources humaines, de mise en candidature et de la rémunération

* Président ou présidente de comité

Direction générale

Galen G. Weston

Président du Conseil et chef de la direction

Richard Dufresne

Président et chef de la direction financière

Rashid Wasti

Vice-président exécutif et chef de la gestion des talents

Andrew Bunston

Chef des services juridiques et secrétaire

Katie McCullam

Chef de la stratégie

John Williams

Vice-président principal et trésorier du groupe

Lina Taglieri

Vice-présidente principale et chef de groupe, contrôleure

Jeff Gobeil

Vice-président principal et chef de groupe, Fiscalité

Anemona Turcu

Vice-présidente principale et chef de la gestion des risques du groupe

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

Siège social

George Weston Limitée
22, av. St. Clair Est
Toronto (Ontario) Canada M4T 2S5
Téléphone : 416-922-2500
weston.ca

Inscription boursière et symboles

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles : « WN », « WN.P.R.A », « WN.P.R.C », « WN.P.R.D » et « WN.P.R.E ».

Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2024, 130 044 778 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2024 s'est établi à 128 299.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2024, 9 400 000 actions privilégiées de série I, 8 000 000 d'actions privilégiées de série III, 8 000 000 d'actions privilégiées de série IV et 8 000 000 d'actions privilégiées de série V étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de la société négociées chaque jour en 2024 s'est établi comme suit :

Série I :	4 463
Série III :	4 680
Série IV :	5 364
Série V :	3 437

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2025 sont les suivantes :

Série I

Clôture des registres	Date de paiement
28 févr.	15 mars
31 mai	15 juin
31 août	15 sept.
30 nov.	15 déc.

Série III, série IV et série V

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	1 ^{er} janv.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses exigences en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2025 sont les suivantes :

Clôture des registres

15 mars
15 juin
15 sept.
15 déc.

Versement des dividendes

1^{er} avril
1^{er} juillet
1^{er} oct.
1^{er} janv.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte du fractionnement des actions à raison de 4 pour 1 (le 27 mai 1986) et du fractionnement des actions à raison de 3 pour 1 (le 8 mai 1998) est de 1,50 \$ par action. La valeur au 22 février 1994 était de 13,17 \$ l'action.

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare Inc.
100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1

Téléphone sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et États-Unis)

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Télécopieur : 416-263-9394

Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Pour procéder à un changement d'adresse ou mettre fin à des envois multiples ou pour toute autre requête concernant votre compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2025 de George Weston Limitée se tiendra le mardi 6 mai 2025 à 11 h (HE) au Royal Conservatory, TELUS Centre for Performance and Learning, Koerner Hall, au 273, Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada, et virtuellement via une webdiffusion en direct.

Marques de commerce

George Weston Limitée, Les Compagnies Loblaw Limitée, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et leurs filiales respectives sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de George Weston Limitée, de Les Compagnies Loblaw Limitée, de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et de leurs filiales respectives et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles portent les symboles ^{MD}, ^{MC} ou [®], ou figurent en italique.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR+.

Le présent rapport annuel comprend les principales informations financières sur Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte, et sur Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, entité ouverte, dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto.

This report is available in English.

Conception : Q30 Design inc. Impression : TC Transcontinental



Great food
Loblaws



GEORGE WESTON LIMITÉE

22, av. St. Clair Est
Toronto (Ontario)
M4T 2S5

Tél. : 416-922-2500
www.weston.ca

